

Sans se prononcer sur l'offre de la société Teledyne

Les actionnaires de L'Industrielle rejettent le projet de mutualisation

Après avoir vainement attendu une indication claire de la volonté d'intervention du gouvernement Bertrand, les actionnaires de la société d'assurance-vie L'Industrielle, réunis hier en assemblée générale spéciale, ont décidé de rejeter le projet de mutualisation au prix de \$35.00 l'action qui leur avait été soumis par le conseil d'administration avant que ce dernier ne soit saisi de l'offre d'achat de la société américaine Teledyne au prix de \$43.00 l'action. Jusqu'à la dernière minute, s'appuyant sur des indications venues la semaine dernière du bureau de M. Yves Gabias, ministre des institutions financières, plusieurs actionnaires intéressés à garder au Québec le contrôle de L'Industrielle, avaient espéré que l'assemblée des actionnaires serait saisie d'une lettre affirmant l'intention du gouvernement d'empêcher l'achat de L'Industrielle par des intérêts américains. Vendredi dernier, M. Gabias aurait, en effet, fait connaître à des dirigeants de la compagnie que telle était l'intention du gouvernement. Il aurait même chargé le surintendant des assurances de procéder à une enquête rapide en vue de déterminer si le gouvernement pourrait approuver une mutualisation à \$43.00 l'action, c'est-à-dire au prix offert par la société américaine Teledyne. L'on croit, en certains milieux, que la recommandation du surintendant des assurances aurait été positive. En l'absence, toutefois, d'une indication claire et officielle quant à l'intention du gouvernement, les actionnaires auraient décidé, sur la recommandation du président de L'Industrielle, M. Jean-Louis Lévesque, de rejeter l'offre de mutualisation à \$35.00 l'action. On apprend en même temps que la société Teledyne poursuit ses démarches afin de mener à bonne fin son projet d'achat du bloc d'actions qui lui donnerait à toute fin pratique le contrôle de L'Industrielle. A la suite du télégramme d'intention qu'elle avait fait parvenir à M. Jean-Louis Lévesque le 16 janvier dernier, elle a fait parvenir par écrit une offre d'achat officielle au Conseil d'administration. Nous croyons comprendre que les actionnaires n'ont pas été appelés, au cours de leur assemblée spéciale d'hier, à se prononcer sur l'offre de Teledyne, étant donné que celle-ci n'a pas encore été précisée dans toutes ses modalités définitives. Toute possibilité d'intervention gouvernementale en vue de maintenir au Québec le contrôle de L'Industrielle n'est pas, par conséquent, écartée.

Nixon tenterait un rapprochement avec la Chine populaire

par Francis Lara, de l'AFP

WASHINGTON — Les Etats-Unis s'apprêtent à faire savoir à la Chine populaire que l'Administration Nixon est favorable à une discrète amélioration des relations entre Washington et Pékin, malgré les propos sévères tenus à l'égard de la Chine par le président Nixon à sa première conférence de presse.

Le jeudi 20 février, les représentants diplomatiques des deux pays se rencontreront à Varsovie, relançant ainsi des entretiens qui avaient été interrompus il y a treize mois. Ce sera la 134e fois depuis 1955 que les diplomates des deux pays se retrouveront autour du tapis vert; treize années de contacts quasi stériles mais que les deux pays ont tenu à poursuivre dans l'espoir qu'ils déboucheront un jour, malgré les vicissitudes qu'ils ont connues, sur des résultats plus concrets.

M. Walter Stoessel, un diplomate chevronné, qui a été maintenu à son poste d'ambassadeur en Pologne, après la transmission des pouvoirs présidentiels, sera donc chargé de sonder l'«humeur» de son interlocuteur chinois. Il cherchera à savoir les raisons qui ont amené Pékin à proposer la reprise des contacts, interrompus sans explication par la Chine le 8 janvier 1968.

Certains experts asiatiques au département d'Etat se demandent si la politique étranger chinoise n'est pas en train d'évoluer du stade de ce que le président Nixon a appelé «l'isolement hargneux» vers une position plus souple. Si cette hypothèse se justifie, l'administration américaine, indique-t-on en haut lieu, serait disposée à faire plusieurs «mini-gestes» de bonne volonté, tels que proposer l'échange de journalistes et de missions culturelles et scientifiques. Par la suite Washington envisagerait même d'assouplir l'embargo sur les échanges commerciaux avec la Chine continentale.

Dans sa communication au début du mois de décembre au gouvernement américain, la Chine populaire avait proposé, en termes ambigus, que les deux pays négocient un accord sur les «cinq principes de la coexistence pacifique», formulés à la conférence de Bandung en 1955: respect de l'intégrité territoriale, non-agression, non-ingérence, égalité et coexistence pacifique. Toutefois, on voit mal à Washington, en attendant les éclaircissements que l'on espère obtenir le 20 février, comment ces cinq principes pourraient s'appliquer aux relations sino-américaines.

Jusqu'à présent, Pékin a posé comme condition sine qua non de l'amélioration des relations avec Washington, l'abandon par les Etats-Unis de la protection de Taïwan et le retrait de la septième flotte du

détroit de Formose. Or, M. Nixon, à sa première conférence de presse, le 27 janvier, avait déçu les espoirs de nombreux sinologues qui s'attendaient à une volte-face de la nouvelle administration. Il avait déclaré que les Etats-Unis demeurent opposés à l'entrée de la Chine populaire à l'ONU dans les circonstances actuelles et souligné que la Chine nationaliste «continue d'appartenir à la communauté internationale».

Le chef de l'Exécutif a toutefois indiqué à plusieurs reprises qu'il attendait la réunion du 20 février «avec grand intérêt». «Il nous intéresse»,

Voir page 14 : M. Nixon

L'unilinguisme français, clef de la prochaine élection?

QUEBEC (Le Devoir) — Sans prôner un référendum sur l'unilinguisme français dans les écoles du Québec, M. Raymond Lemieux, président du Mouvement pour l'intégration scolaire, se dit assuré qu'un parti politique qui en ferait la clef de son programme politique remporterait les prochaines élections. M. Lemieux explicite ainsi, en réponse au député Denis Bousquet (UN-St-Hyacinthe), les recommandations que son mouvement a faites hier au comité parlementaire de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec. M. Jean Lesage s'oppose pour sa part à l'utilisation des

«passions» pour disposer des droits des minorités.

Le comité ajourne ses travaux au jeudi 20 février, après avoir reçu hier après-midi, outre le mémoire du MIS, celui de la Fédération des Sociétés Saint-Jean Baptiste du Québec dont le porte-parole était Me Yvon Groulx. Le mémoire de la FSSJB n'a suscité que quelques demandes d'explication, de la part de M. Jean-Guy Cardinal notamment; ce dernier s'inquiète de la suggestion faite d'empêcher les parents francophones d'envoyer leurs enfants à des écoles anglophones (recommandation No 4). Me Groulx insis-

te, tout comme M. Lemieux qui l'avait précédé, sur la nécessité de mesures coercitives pour sauvegarder les droits de la majorité au Québec, tout en souhaitant que l'éducation ne soit plus partagée en deux secteurs linguistiques séparés au Québec.

Le M.I.S.

Le MIS mentionne «l'arrogance de la puissante minorité anglaise... et l'incurie de nos dirigeants» face au problème linguistique, «le plus fondamental» des problèmes, soit celui de la langue à l'école.

«Il ne suffit plus aujourd'hui de changer l'affichage... la façade pour ne nous donner qu'un «visage français», souligne le mémoire qui revient sur les grandes thèses développées par ce mouvement depuis l'affaire Saint-Léonard: le Canada n'est pas un pays bilingue; il n'y a que le Québec qui le soit et c'est au Québec que le français est maintenant menacé et c'est là qu'il faut agir d'urgence, devant le fait brutal des Néo-Québécois dont neuf sur dix ont déjà choisi de s'assimiler au groupe anglophone. Le MIS s'oppose au projet de loi 85 qui est «contre les intérêts de cette nation», conséquemment on ne devrait rien faire avant que la commission d'enquête sur la langue au Québec n'ait présenté son rapport.

L'essence du mémoire est cette demande d'un seul système scolaire public français, le MIS estimant que le maintien de l'enseignement public anglais occasionne une perte de plusieurs millions de dollars en faveur de «faux immigrants» ou d'«immigrants de

■ Autres informations sur la séance du comité de l'éducation au sujet du bill 85, en page 3.

la météo

Clair avec quelques périodes nuageuses. Très froid. Vents de 20 milles avec rafales. Min. la nuit dernière et max. aujourd'hui: moins 5 et 5.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Fête du jour : sainte Agathe

VOL. LX - NO 29

Montréal, mercredi, 5 février 1969

10 CENTS

Une hausse de 9.4 pour cent

Ottawa prévoit dépenser \$1 milliard de plus en 69-70

par Gérard Alarie, de la PC

OTTAWA — Augmentation de plus d'un milliard de dollars dans les dépenses prévues du gouvernement fédéral durant le prochain exercice, telle est la substance des prévisions budgétaires déposées hier aux Communes par le président du Conseil du trésor, M. C.M. Drury.

Ces prévisions de dépenses atteignent le chiffre record de \$13.6 milliards, augmentation d'environ 9.4 pour cent sur le budget de dépenses de l'exercice courant.

Le chiffre de \$13.6 milliards inclut le montant de \$1.7 milliard prévu au poste de la sécurité de la vieillesse qui est assurée par une caisse autonome alimentée par une imposition particulière.

Sans compter les paiements de sécurité de la vieillesse, le budget régulier de dépenses du gouvernement fédéral pour les 12 mois commençant le 1er avril prochain, totalise 11.8 milliards, chiffre qui se compare aux 10.8 milliards des dépenses de l'exercice courant, révèle le livre bleu fédéral.

Besoins urgents et imprévus

Déposant ce budget, M. Drury a déclaré aux Communes: «Comme par le passé, il sera peut-être nécessaire dans le cours du nouvel exercice financier de déposer des budgets de dépenses supplémentaires pour faire face à des besoins urgents et imprévus».

«Le gouvernement est bien résolu, a-t-il ajouté, à maintenir de telles dépenses supplémentaires, s'il y en a, au minimum et à les limiter à des chiffres qui cadrent avec l'objectif déclaré d'un budget équilibré».

En chiffres absolus, l'augmentation des dépenses du gouvernement fédéral entre les exercices financiers de 1969-1970 et de 1968-1969, atteint \$1.032 milliard.

Dans son discours du budget d'octobre, le ministre des finances, M. E.J. Benson, avait prévu, excluant la caisse de sécurité de vieillesse, des dépenses budgétaires de \$11.670 milliards pour l'exercice financier 1969-1970 et, après les augmentations d'impôt que ce budget a décrétées, des revenus de \$11.675 milliards, donnant un excédent de seulement \$5 millions.

Le budget de dépenses présenté hier aux Communes rend déjà désuètes les prévisions budgétaires d'octobre et, plutôt qu'un excédent, c'est un déficit de l'ordre de \$200 millions qui doit maintenant être envisagé si de nouvelles augmentations d'impôt n'interviennent pas dans le courant de l'année.

L'assurance-frais médicaux

Le président du Conseil du trésor a souligné cependant que «les annulations normales abaissent les dépenses fondées sur ces prévisions à un peu moins que les \$11.670 milliards prévus dans le budget d'octobre dernier».

De beaucoup, la plus forte augmentation de dépenses publiques dans le budget présenté hier aux Communes a trait à l'assurance-frais médicaux, communément appelée assurance-santé, poste pour lequel le livre bleu prévoit des dépenses de \$370 millions, fondées sur l'improbable hypothèse que toutes les provinces participent au régime d'assurance-frais médicaux durant tout le prochain exercice financier. L'exercice financier courant n'a requis que \$35 millions à ce poste, comme il n'y a encore que deux provinces, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique, qui participent au régime.

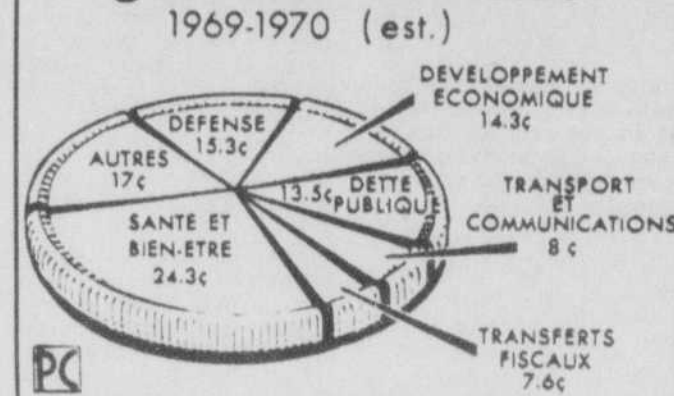
Le président du Conseil du trésor a souligné que, comparativement au précédent budget, les affectations de fonds avaient été augmentées «dans le cas des programmes contribuant à la croissance efficace de l'économie: des mesures qui contribuent à hausser le niveau de la technologie, de la recherche et des progrès de l'industrie et à augmenter la productivité, ainsi que des programmes aidant à la recherche dans les universités et d'autres programmes de recherches hydrauliques».

«Des sommes accrues sont aussi prévues, a ajouté M. Drury, pour les programmes essentiels au renforcement de l'unité nationale, à la diminution des disparités régionales, à l'amélioration de l'état de vie des Indiens et des Esquimaux et à l'expansion de notre programme d'aide extérieure».

Les ministères qui accaparent la part du lion du budget fédéral sont encore les finances, \$2.6 milliards, la défense

Voir page 14 : Un milliard de plus

Budget des dépenses gouvernementales 1969-1970 (est.)



A prendre avec un grain de sel, dit M. Stanfield

OTTAWA (PC) — L'opposition aux Communes a accueilli avec modération le budget des dépenses du gouvernement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1970.

La plupart des porte-parole des partis ont fait savoir que l'on attendait de l'étudier plus à fond avant d'en faire la critique.

Toutefois, le chef de l'opposition conservatrice, M. Robert Stanfield, a déclaré que ce budget, à première vue, devait être pris «avec un grain de sel» si l'on tenait compte de l'expérience passée.

M. Stanfield a déploré le fait que les dépenses du gouvernement fédéral augmentent d'environ 10 pour cent au cours de l'année commençant le 1er avril prochain.

Il a rappelé que l'ancien ministre des finances, M. Mitchell Sharp, s'était fixé comme objectif de ne pas augmen-

ter ces dépenses de plus de 4 ou 4½ pour cent par année.

Pour sa part, le chef du Ralliement créditiste, M. Réal Caouette, a dit qu'il était regrettable que ces prévisions soient rendues publiques à l'aube de la conférence constitutionnelle des 10, 11 et 12 février.

M. Caouette a ajouté que le fédéral opposer un «non» catégorique aux demandes des provinces, les plaçant devant un fait accompli.

«Le fédéral dira aux provinces: nous ne sommes pas capables», a déclaré le chef créditiste, notant que le budget laissait prévoir des restrictions dans les différents domaines de l'activité économique.

Il a également déploré le fait que l'intérêt payé sur la dette nationale atteigne, au

Voir page 14 : Stanfield

les points saillants

Défense

Malgré les coupures aux postes de l'équipement, des installations, de l'OTAN et de la défense civile, on s'attend que les dépenses du ministère de la défense augmentent de plus de \$100,000,000 au cours de la prochaine année fiscale pour atteindre \$1,814,997,000.

Pour la présente année fiscale, les prévisions budgétaires du ministère de la défense avaient été établies à \$1,712,197,800.

Les principales hausses se trouvent au poste général des services de défense, auquel on prévoit affecter \$1-541,006,000 en comparaison de \$1,488,577,000 cette année, et au poste des pensions et autres bénéfices, auquel on affecte \$51,117,654 de plus que cette année pour un total de \$195,720,764.

Les principales coupures touchent la construction ou l'achat de biens immobiliers et d'équipement, de \$231,953,000 à \$210,832,000.

Au développement de l'équipement, on affectera \$13-500,000 au lieu de \$17,450,000 et à la défense civile, \$4-999,500 en comparaison de \$6,895,800.

Quant à l'aide à l'OTAN, les prévisions indiquent une diminution de \$1,100,000 à \$14,200,000.

Voir page 14 : Les points saillants

L'île de Montréal échappe pour l'instant aux grèves tournantes

par Gilles Gariépy

Les écoles de l'île de Montréal ne paraissent guère menacées dans l'immédiat par la grève tournante des enseignants du Québec.

Le plus important des sept syndicats d'enseignants affiliés à la CEQ dans l'île de Montréal, soit l'Alliance des professeurs de Montréal, n'a pas encore soumis à une as-

semblée générale de ses 9,000 membres la décision à prendre quant au déclenchement de grèves tournantes.

Une telle assemblée devait avoir lieu mercredi de la semaine dernière, mais elle a été contremandée à la dernière minute. On estime maintenant improbable qu'elle soit convoquée avant le début de la semaine prochaine.

Si cette assemblée a lieu et

vote effectivement un débrayage du type grève tournante, l'Alliance devra envoyer un avis en ce sens au ministère du Travail, et dès lors il faudra compter huit jours entre la réception de cet avis et le déclenchement possible de la grève.

Ce qui revient à dire qu'il est impossible que les quelque 230,000 élèves de la Commission des écoles catho-

liques de Montréal soient touchés par une grève cette semaine, et hautement improbable qu'ils le soient la semaine prochaine.

Si on examine la situation maintenant à l'extérieur du territoire de la CECM, on constate qu'assez peu d'écoles sont menacées dans l'immédiat.

Dans le cas des enseignants d'Outremont, il ne saurait être question de grève: ces enseignants sont encore couverts par un contrat de travail qui n'expire qu'en juin prochain.

D'autre part, les associations d'enseignants du Lac Saint-Louis, de Verdun, de LaSalle et de Saint-Laurent ont expédié leur avis de grève au ministère il y a déjà une quinzaine de jours, si ce n'est davantage. Elles auraient donc théoriquement le droit de déclencher la grève dès maintenant.

Voir page 2 : Grèves

4,300 élèves en congé forcé

Tandis que le gouvernement, les commissions scolaires et même la Corporation des enseignants conservent un silence prudent, la grève tournante des enseignants entre aujourd'hui dans sa troisième journée.

Hier, les débrayages ont touché environ 4,300 élèves dans les régions du Nord-

Ouest, de Joliette et de Valleyfield.

Par contre, les 6,300 élèves privés de cours lundi ont réintégré leurs écoles hier comme prévu, à l'exception des élèves de la régionale du Golfe (Sept-Îles) où les écoles sont demeurées fermées en raison d'une tempête de neige.

On estime qu'un nombre sensiblement égal d'enfants se présenteront inutilement en classe aujourd'hui, trouvant leur école désertée par les enseignants.

Le débrayage d'hier a paralyisé deux écoles secondaires et une école élémentaire de la régionale Harricana, un nom-

Voir page 2 : Congé forcé

suites de la première page

CONGÉ FORCÉ

bre indéterminé d'écoles de la région du Cuvier, deux écoles secondaires et une école élémentaire de Valleyfield et deux écoles de Saint-Roch-de-Lachigan. En tout, 192 enseignants ont fait leur journée de grève.

A un certain moment de la journée, on a cru qu'il venait de se produire un évènement important dans le conflit, la Presse canadienne laissant entendre que la Fédération des commissions scolaires acceptait "d'étudier sérieusement" toute demande qui lui serait faite de consentir à l'arbitrage exécutoire pour mettre fin aux grèves tournantes.

Mais il s'agissait d'un malentendu. On sait que la FCSQ, de concert avec le gouvernement, s'oppose catégoriquement depuis plusieurs mois à l'idée d'un arbitrage.

Le président de la Fédération, M. Fernand Lefebvre l'a du reste confirmé en représentant du "Devoir" en soirée.

Plus tôt dans la journée, la Corporation des enseignants

avait diffusé un communiqué rapportant qu'à Sept-Îles, une assemblée de parents et de commissaires d'écoles de la région du Golfe s'était mise d'accord pour réclamer l'arbitrage. Le communiqué ajoutait que les commissaires s'étaient engagés à adopter une résolution des leur prochaine séance en faveur d'un arbitrage.

En tentant d'obtenir un commentaire sur cette information, un journaliste s'est fait répondre à la FCSQ à Québec que la Fédération étudierait une telle demande si elle lui était faite. Ce n'était, semble-t-il, qu'une réponse de routine, qui ne traduisait en aucune façon un changement d'attitude de la Fédération.

"Il n'est pas question de revenir là-dessus. L'affaire est classée pour nous. L'arbitrage est inacceptable", a dit M. Lefebvre hier soir.

Le président de la Fédération a précisé en outre que contrairement aux avancées de la CEQ, la régionale du Golfe n'a aucunement l'intention de réclamer l'arbitrage. Les commissaires se sont tout simplement engagés devant les parents à transmettre à Québec leur vœu en faveur d'un arbitrage.

GRÈVES

Toutefois, il semble que ces associations cherchent d'abord à faire confirmer par scrutin auprès de leurs membres la décision de débrayer. L'Association des enseignants du Lac Saint-Louis, par exem-

ple, tient une assemblée générale de ses membres demain soir à cet effet.

On peut donc prévoir que si la grève tournante devait frapper les écoles de ces municipalités, ce ne serait pas avant quelques jours et probablement pas avant la semaine prochaine.

Enfin, dans la partie est de la métropole, les écoles de la régionale Le Royer ne sont pas menacées à court terme. L'Association des enseignants n'a pas envoyé d'avis de grève au ministère et le conseil de l'association doit convoquer incessamment une assemblée générale. Là encore, donc, parents et élèves disposent d'une semaine ou deux de répit.

NON-INTEGRATION

Suite de la page 3

même des droits à tous les parents de choisir entre l'école française et l'école anglaise, mais alors pour des raisons tout autres que celle de la liberté des parents. L'Etat peut certes établir des situations de privilèges par voie, au besoin, de garanties juridiques, "mais en ayant bien soin de ne pas les asséoir sur la reconnaissance de faux droits."

Le bilinguisme et la LAN

Se prononçant contre la consécration du bilinguisme officiel au Québec, le directeur de la Ligue d'action nationale souhaite une politique linguistique ferme et réaliste de la part du gouvernement.

Si le gouvernement ne croit pas devoir ou pouvoir légiférer en faveur de la priorité du français d'une façon franche, et cela en raison de facteurs résultant des limites imposées à l'action par la situation politique, le moins est qu'on laisse la situation "fluide", "ouverte", qu'on s'abstienne à fortiori de consacrer un principe — celui du bilinguisme officiel — qui tendrait à entraver toute action future.

"Donner à la langue anglaise, par la reconnaissance directe ou indirecte du bilinguisme officiel, l'arme de principe du droit à l'égalité, c'est fournir à l'élément anglophone la grosse artillerie nécessaire à ses luttes de principe contre toute législation qui prétendrait établir la priorité du français dans la vie courante du Québec. C'est lui reconnaître son droit de s'opposer au nom de l'égalité, c'est établir une légitimité de la totale liberté de l'anglais qui rendrait injuste toute loi prétendant régir les règles du jeu concurrentiel et démocratique dans la situation linguistique."

Le bilinguisme officiel ferait en sorte que l'ethnie ne serait chez elle nulle part, devant accepter la prédominance anglaise dans le Canada en dehors du Québec et la concurrence — sur base de chances égales — entre les deux ethnies dans le Québec. "Il n'y aura pas de foyer canadien-français au Québec, dit M. Angers, si nous acceptons qu'il soit le double foyer de deux ethnies parallèles ayant des droits égaux. N'allons pas fermer les yeux sur cette évidence, dont les conséquences anglicisantes sont fatales dans le cadre historique où nous vivons."

En recommandant le retrait du "bill" 85 et le renvoi de la question linguistique à la Commission d'enquête Gendron, la Ligue d'action nationale insiste donc sur:

● L'exigence de ne pas élargir la reconnaissance des "droits acquis" au-delà de

ceux qui peuvent vraiment en invoquer, c'est-à-dire à la communauté anglophone;

● L'urgence d'intégrer progressivement et systématiquement à la communauté francophone tous les immigrants et descendants d'immigrants, au moins tous ceux qui ne sont pas d'origine britannique;

● L'urgence d'affirmer les droits de la communauté francophone à sa sauvegarde, en n'autorisant pas l'accès des écoles anglaises ou bilingues, aux niveaux primaire et secondaire, aux enfants de parents canadiens-français ou d'ascendance non-britannique.

AVERTISSEMENT

Suite de la page 3

Le secrétaire de la province, M. Rémi Paul, rétorqua qu'au contraire, de telles prises de position rigides pouvaient contribuer à envenimer davantage le climat. A quoi M. Bataille répondit: "Ce n'est pas en cachant les problèmes qu'on va les résoudre."

Quant au chef de l'opposition, M. Lesage, il laisse entendre que les vues du mouvement ressemblaient à du "chantage". Le mémoire dit que le refus des anglophones à s'intégrer au milieu francophone constitue une attitude "raciste".

"Par-delà ses nuances, le "bill" 85, d'inspiration anglaise est une réaction typiquement raciste de ceux qui veulent légitimer l'injustice et donner bonne conscience aux racistes anglais. Pour comble d'arrogance, ils veulent faire voter par les députés, représentants de la masse canadienne-française, la condamnation de leur propre peuple. N'érigerait pas fait mieux."

Le MUFQ considère que la politique du MIS — qu'il considère comme une forme d'éducation d'intégration, lente et ni non douloureuse — devrait être étendue à tout le Québec "et ne constitue en fait qu'une petite étape vers la dignité de notre peuple".

Le mouvement s'oppose au "bill" 85, "qui aura pour effet de creuser le fossé entre les groupes et perpétuera l'infériorisation du groupe canadien-français". Le projet, selon lui est "l'officialisation du racisme anglais, la ségrégation des ultra-racistes anglais avec des vues impérialistes sur le Québec".

Dans une déclaration en faveur de l'unilinguisme — que 10.000 personnes auraient déjà signée à la demande du mouvement, — on lit que "l'instauration de l'unilinguisme est la seule mesure digne d'un gouvernement qui prétend représenter les droits de la population francophone du Québec, et que tout attermolement est un acte coupable dont les conséquences seraient incalculables".

CULTURE

Suite de la page 4

habitants du continent nord-américain. La langue, ai-je besoin de le répéter, est l'instrument par excellence de l'expression d'une culture. C'est elle qui lui donne sa forme définitive et la traduit dans ce qu'elle a à la fois d'essentiel et dans ses particularismes. La communauté nationale qui possède une langue propre à un moyen de défense qui fixe sa culture, la protège et la préserve de l'évolution brusquée et de l'altération.

Malgré la rupture avec la France, malgré l'absence de la mère-patrie et la distance

qui nous en séparait, nous avons vécu en français, nous avons étudié en français, nous avons conservé et développé l'héritage français.

Aujourd'hui, nous nous retrouvons la source de notre langue et de notre culture. Nous avons établi avec la mère-patrie des relations vitales. Bien plus, grâce à la France, on sait qu'il y a ici, en Amérique du Nord, un peuple français qui affirme sa personnalité et son identité. Cela nous vaut, d'autre part, d'entrer dans le monde de la francophonie internationale et de retrouver des frères auxquels nous lient une origine culturelle commune et des affinités profondes.

On ne peut nous faire grief de vouloir étendre notre rayonnement, d'accroître nos relations avec les pays francophones et de participer à la vie de plus de deux cents millions de congénères intellectuels.

Nos relations avec Paris, la présence du Québec aux conférences sur l'éducation, la culture et la coopération technique, même notre volonté d'amener ici des immigrants qui s'intègrent à la communauté française du Québec et notre désir de diversifier la source des investissements étrangers chez nous ne sont que les manifestations naturelles de la vitalité du Québec français et l'extension normale de nos droits constitutionnels.

On ne se scandalise pas de voir l'Ontario ou le Nouveau-Brunswick agir de la même façon? Pourquoi ces cris, ces accusations de fanatisme et cette manie d'évoquer à tout moment la catastrophe imminente de l'éclatement du Canada parce que, usant des droits que nous avons, nous nous rapprochons des sources de notre langue et de notre culture?

Il faut tenir pour acquis que le gouvernement du Québec, comme d'ailleurs tous ceux des autres États membres de la fédération canadienne, est souverain en matière de culture et d'éducation, pour ne parler que de ces deux domaines particuliers. Il n'y a donc rien qui l'empêche d'exploiter au maximum cette souveraineté et d'en vouloir le prolongement sur la scène internationale.

M'adressant, l'an dernier, au Collège de France, j'ai déclaré que les Québécois étaient des Nord-Américains, qu'ils n'étaient pas des Français de France, que l'histoire et la géographie les obligeaient toujours à vivre ensemble et à côté de leurs voisins canadiens et américains; j'ajoutai qu'ils avaient toutefois le devoir de conserver ici un héritage culturel et linguistique. C'est peut-être là une mission, mais sachez que je ne donne pas à ce mot un sens mystique ou mystère. Il s'agit d'une question de fait que le réalisme le plus élémentaire m'oblige à considérer.

Notre insertion dans la francophonie fera-t-elle éclater le Canada? Il ne m'appartient pas de vous répondre. C'est tout le Canada qui répondra. Vous nous avez souvent demandé: "What does Quebec want?" — Je vous le dis ce soir: Nous voulons vivre en français, conformément à notre histoire et à nos aspirations. Nous voulons qu'on reconnaisse qu'il existe une nation canadienne-française, que le Québec est différent du reste du Canada et qu'il nous faut, pour notre épanouissement une nouvelle constitution qui reconnaisse en droit et en fait notre volonté d'affirmation de la personnalité qui nous caractérise.

L'OCDE n'empêchera pas Gérin-Lajoie de vaquer à ses occupations

M. Paul Gérin-Lajoie, nommé membre d'une commission internationale de l'Organisation de coopération et de développement économique, a déclaré au "Devoir" que cette mission auprès de l'OCDE ne le détournera pas de ses occupations régulières comme

parlementaire et député de Vaudreuil-Soulangue.

Interrogé hier soir, l'ancien ministre de l'éducation a précisé que sa participation aux travaux d'une commission d'étude sur le régime de l'enseignement et des recherches aux États-Unis l'occupera du

rant quelques semaines au début, puis par intermittence, notamment l'automne prochain. Mais il n'est pas question, comme on l'indiquait dans d'autres milieux, que M. Gérin-Lajoie se rende régulièrement à Paris pour assurer le mandat que vient de lui confier l'OCDE. Il n'ira dans la capitale française qu'une ou deux fois, en novembre prochain.

"Cette mission, a dit M. Gérin-Lajoie, ne m'empêchera pas de vaquer aux travaux parlementaires et aux occupations qui découlent de ma charge de député. En outre, je conserve mon poste à l'Exécutif de la Fédération libérale et j'entends participer activement à l'action du parti."

En fin de semaine prochaine, M. Gérin-Lajoie prononcera deux conférences à Windsor, en Ontario. A la fin de février, il fera des discours à l'université de la Saskatchewan.

On sait que M. Gérin-Lajoie avait officiellement été pressé par des représentants du gouvernement pour occuper le poste de président de l'université du Québec. Mais le conseil des Ministres a fait obstacle à ce projet.

Avis légaux - Avis publics - Appels

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 19 décembre 1968 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à PUBLICATIONS COMMERCIALES FRANÇAISES LIMITÉE a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le vingt-neuvième jour de janvier 1969, sous le numéro 2115489. Ce vingt-neuvième jour de janvier 1969, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que CHATEAU BONAVISTA LTD., une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant son siège social dans la Cité de Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, pour obtenir l'abandon de sa Charte et sa cancellation et ce à partir de la date fixée par lui.

CHATEAU BONAVISTA LTD
Kenny Wolofsky
Président



VILLE DE MONTRÉAL

Re: Expropriation des immeubles requis pour fins de parc, situés au sud de la rivière des Prairies, entre l'avenue de St-Castin et la rue Tanguay C.S.M. 866 - 12ième rapport

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le 27 novembre 1968, conformément à la loi, le Bureau des Expropriations de Montréal a déposé au bureau du greffier de la ville son 12ième rapport, en date du 21 novembre 1968, concernant l'expropriation ci-dessus et que ce rapport sera présenté pour confirmation et homologation, à la Cour Supérieure ou à l'un de ses honorables juges, division de pratique, chambre no 31, palais de justice à Montréal, le 4ième jour de mars 1969, à 10.30 heures du matin ou aussitôt que Conseil pourra être entendu.

Le greffier de la ville
ROBERT BOUCHARD, c.r.
HOTEL DE VILLE,
Montréal, le 5 février 1969



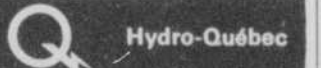
VILLE DE MONTRÉAL

Re: Expropriation et possession préalable d'une servitude temporaire devant grever certaines parties de terrain situées au sud de la rue Ambroise, dans le prolongement de la voie ouest du Square Sir-Georges-Etienne-Cartier, et permettant d'y faire tous travaux et toute excavation requis par la construction d'un égout tributaire.

Plan A-68 St-Henri - C.S.M. 752.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le 20 décembre 1968, conformément à la loi, le Bureau des Expropriations de Montréal a déposé au bureau du greffier de la ville son — rapport, en date du 20 décembre 1968, concernant l'expropriation ci-dessus et que ce rapport sera présenté pour confirmation et homologation, à la Cour Supérieure ou à l'un de ses honorables juges, division de pratique, chambre no 31, palais de justice à Montréal, le 4ième jour de mars 1969, à 10.30 heures du matin ou aussitôt que Conseil pourra être entendu.

Le greffier de la ville
ROBERT BOUCHARD, c.r.
HOTEL DE VILLE,
Montréal, le 5 février 1969



Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
GPE-69-10023

pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 25 février 1969

Centrale Manicouagan 5
(Comté de Saguenay)

FOURNITURE DE QUATRE (4) TRANSFORMATEURS DE SERVICES AUXILIAIRES 2000 kVA

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chaque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de HUIT MILLE DOLLARS (\$8,000) cheque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admissibles à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 31 janvier 1969

AVIS AUX ENTREPRENEURS

Des soumissions cachetées, adressées au Secrétaire de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent dans des enveloppes fournies par l'Administration et portant la mention "SOUMISSION POUR CONTRAT NO. 12-922"

LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'ENTRETIEN DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT VILLE BROSSARD, QUÉBEC, seront reçues au bureau de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, Place de Ville, 112, rue Kent, Ottawa 4e, ou à l'immeuble de la Voie maritime, 4790, Place de la Savane, boîte postale 97, Saint-Laurent (Qué.), jusqu'à 15 heures, heure normale de l'est, le mercredi 19 février 1969.

On pourra obtenir les plans, devis, formules de soumission, conditions de travail et formule de contrat, en Français ou en Anglais, en s'adressant au bureau de l'ingénieur en chef, 5250, rue Ferrier, Montréal 9e (Qué.), ou au Secrétaire, Place de Ville, 112, rue Kent, Ottawa 4e (Ont.), ou au directeur régional, immeuble de la Voie maritime, boîte postale 97, Saint-Laurent (Qué.), contre le versement de cent dollars (\$100), pour chaque jeu de documents, montant qui sera remboursé sur remise en bon état des documents susmentionnés dans les trente jours des dates fixes ci-dessus pour la réception des soumissions. Le dépôt sera confisqué si les documents ne sont pas renvoyés dans le délai susmentionné.

Le soumissionnaire doit fournir son dépôt offert à la soumission, représenté au moins dix pour cent (10 p. 100) du montant de la soumission, en conformité des conditions de la formule de soumission, soit une garantie de soumission, représentant dix pour cent (10 p. 100) de la soumission, par laquelle il s'engage à passer un contrat en bon et due forme selon le modèle qui fait partie des documents relatifs à la soumission, et à satisfaire l'Administration quant au cautionnement exigé.

Les soumissionnaires dont la liste suit, devront remettre leur soumission scellée avec le bon de garantie nécessaire, au Bureau des soumissions des entrepreneurs de Montréal, 4790, Place de la Savane à Montréal, avant 14 heures heure normale de l'est, le lundi 17 février 1969.

Ben de garantie

Plomberie (Div. 15a) \$ 2,000.00
Chauffage, Ventilation, Refroidissement d'air (Div. 15b) \$ 5,000.00
Electricité (Div. 16a) \$ 5,000.00

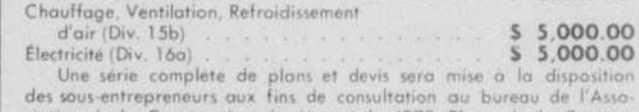
Une série complète de plans et devis sera mise à la disposition des entrepreneurs après fins de consultation au bureau de l'Association de la Construction de Montréal, 4790 Place de la Savane, Montréal.

Il ne sera tenu compte que des soumissions présentées conformément à nos indications.

L'Administration ne s'engage à accepter aucune soumission, même la plus basse.

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT, OTTAWA, le 3 février 1969.

Le Secrétaire,
L.E. Beland.



LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE CHAMBLY

EXTRAIT DU LIVRE DES DELIBERATIONS

A une session ordinaire des Commissaires d'écoles pour la Commission Scolaire régionale de Chambly, tenue au lieu habituel des séances, 2000 rue LaSalle, Cité de Jacques-Cartier, mardi le 28 janvier 1969 à 20.00 heures (heure normale) et à laquelle session sont présents:

Messieurs: Chs.-E. Plamondon, Jules-E. Moulin, Bernard-E. Laplante, Jean-M. Poissant, Jules Lesage, Antonio Lebrun, Gaston Bussières et André Gamarraie, tous Commissaires et formant le quorum exigé par la loi de l'Instruction publique.

Sous la présidence de Monsieur Chs.-E. Plamondon, Le secrétaire-trésorier, Monsieur André Chartier, est aussi présent.

Avait motivé son absence, Monsieur le Commissaire Jacques Rochelleau.

Sujet: Acquisition d'immeuble dans la Cité de Laflèche — Partie du lot numéro 210 appartenant à Monsieur Omer Baillargeon — Plan et livre de renvoi officiel de la Paroisse St-Antoine de Longueuil, Comté de Chambly.

RESOLUTION NO 128-69

ATTENDU que cette Commission Scolaire régionale a choisi pour fins scolaires et d'utilité publique l'immeuble portant le numéro de cadastre P. 210 au plan et livre de renvoi officiel de la Paroisse St-Antoine de Longueuil, Comté de Chambly;

ATTENDU que cet immeuble est nécessaire aux fins de cette Commission Scolaire régionale et que celle-ci a le droit de l'acquiescer;

ATTENDU qu'il est nécessaire et urgent de posséder le terrain susdit;

ATTENDU que le propriétaire est Monsieur Omer Baillargeon;

ATTENDU que cette Commission Scolaire désire acquiescer ledit immeuble de gré à gré au prix de \$2,000.00 et qu'elle s'approprie les deniers requis à cette fin;

EN CONSEQUENCE Monsieur le Commissaire Jules-E. Moulin propose:

1 — QUE cette Commission Scolaire régionale achète de Monsieur Omer Baillargeon, 1740 rue Réjean, Cité de Laflèche, un morceau de terre situé en la Cité de Laflèche étant une partie non subdivisée du lot originaire numéro DEUX CENT DIX (P. 210) aux plans et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse St-Antoine de Longueuil, division d'enregistrement de Chambly.

De figure irrégulière, bornée.

En front vers le Sud-Ouest: par la rue Grande-Allée sur une distance de 61.4 pieds;

Vers le Nord-Ouest: par une autre partie du lot originaire numéro 210, propriété de la Commission Scolaire de Laflèche, sur une profondeur de 223.80 pieds;

Vers le Nord-Est: par une partie du lot originaire numéro 210, expropriée par la Commission Scolaire régionale de Chambly, sur une distance de 64.9 pieds;

Vers le Sud-Est: par une partie du lot originaire numéro 211 sur une distance de 25.00 pieds, expropriée par la Commission Scolaire régionale de Chambly, d'une part, et par une autre partie du lot originaire numéro 211, propriété du gouvernement fédéral, sur une distance de 200.00 pieds d'autre part.

Contenant en superficie quarante mille quatre-vingt-pieds carrés et deux dixièmes de pied carré, mesure douze (14,092.2 p.c.).

Le tout tel que montré par un liseré rouge sur le plan préparé par Monsieur W. P. Laroché, arpenteur-géomètre, et daté du 29 janvier 1969, et pour un prix de \$2,000.00.

2 — QUE l'on approuve immédiatement ladite somme de \$2,000, pour ces fins à même les deniers en caisse ou à même un emprunt temporaire jusqu'à ce que, un emprunt à long terme ait été négocié, si besoin est.

3 — AU CAS où il y aurait entente entre les deux parties, que les services de Me Charles DeGuire, notaire, soient retenus pour faire tous les actes requis et que le Président et le secrétaire-trésorier de cette Commission Scolaire régionale soient et sont autorisés pour et au nom de cette Commission Scolaire régionale à signer tous les documents requis pour les fins de cet achat.

ET QUE le tout soit sujet à l'approbation des autorités compétentes.

ADOPTÉE

Vraie copie certifiée du Livre des Délibérations, (folio 11, Livre 1).

Jacques Cartier, ce 29ième jour de janvier 1969.

ANDRÉ CHARTIER
Le secrétaire-trésorier

AVANT D'ACHETER CETTE AUTO...

donnez-vous avec humour une injection de succès. Assistez gratuitement à une mini-session de cours de culture humaine de l'Institut de Personnalité au Palais du Commerce à Montréal. Informez-vous en composant 845-8186. Téléphonez aujourd'hui.

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR" 844-3361

Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots (.05 mot additionnel). L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

APPARTEMENT A LOUER

SHERBROOKE ET MONTAGNE, appartement fonctionnel et central. 3 chambres, 1 cuisine, salle à manger, grand salon, avec foyer. Cuisine équipée et moderne. Appartement et toilettes pour femme. 2 salles de bain. Tel. 288-6904. 10-2-69

A VENDRE

Mobilier de haut style: tapis, draperies, au prix du gros, service complet à domicile sur rendez-vous M. Édouard 388-4548. 36-2-69

CHALET A VENDRE

Nouveau prolongement de l'autoroute, près Ste-Adèle. Châli suisse, 3 chambres à coucher. Complètement rénovée, foyer en pierre des champs. Plage privée, près de la mer. Terrain compris. Occupation 3 semaines. \$15,350 — \$91.06 par mois. Tel. 731-3501. 19-2-69

COURS PRIVES

Cours de piano, harmonie, contrepoint, solfège et diction musicale. Tel. 767-1315. 12-2-69

PROFESSEUR DIPLOMÉ

Professeur diplômé donnerait cours particulier de mathématiques, français et dessin industriel. Métro-Beaubien. Tel. 277-4316. 7-2-69

DEMANDE D'EMPLOI

Jeune homme, ponctuel, soigné, travailleur, désire situation stable dans une compagnie où s'offrent des possibilités d'avancement. Préférerait travail d'été, mais considérerait toutes offres sérieusement. Excellentes références. S.V.P. Guy 331-1023. 8-2-69

DIVERS

TOP MART INC. 15 est rue Ste-Catherine. Tel. 845-0401. Métro St-Laurent. Vente de liquidation de manufacturiers. Habits complets 100% pure laine \$10 — Habits complets en ténelle et ténelle \$20. — Mantoux d'hiver \$10 \$15 — Pull-over toutes sortes \$5. Vestons sport \$6 — Pantalons \$3, \$5, \$6, \$6.50 etc. etc. J.N.O. 8-2-69

HOMME DEMANDE

Notre compagnie cherche un homme dynamique, dynamique et ambitieux, entre 25-45 ans, POUVANT faire \$39,600 première année. Pas d'âge si non qualifié. 871-1376. 8-2-69

LOGEMENT DEMANDE

6 — 6½, séparé, chauffé, thermostat, garage. Rosemont. Adultes. Références. Tel. 331-9800. 10-2-69

LOGEMENT A LOUER

910 CHEROKEE, bas, 8 pièces chauffées, eau chaude, 220, réfrigérateur, stationnement. \$175, libre 1er mai. Tel. 861-5195. 12-2-69

Devant le comité sur l'éducation

La non-intégration des immigrants menace l'avenir des Canadiens français

par Gilles Lesage

QUEBEC — Des voix en faveur du français comme seule langue officielle du Québec et de l'intégration scolaire se sont fait entendre hier au comité parlementaire de l'éducation, qui poursuit l'étude du projet de loi (bill 85) sur les droits linguistiques dans l'enseignement.

Tout à l'heure, au cours de l'avant-midi, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, la

Ligue d'action nationale et le Mouvement pour l'unilinguisme français au Québec se sont prononcés catégoriquement contre le "bill" et on recommande plutôt des mesures plus ou moins radicales de "francisation".

Au nom de la SSJB de Montréal, Me André Paquette, le secrétaire, a fait ressortir qu'environ 12 à 13 pour cent environ des enfants néo-québécois fréquentent l'école française au Québec, et qu'il

est urgent de remédier à cet état de fait qui met en cause le destin du groupe franco-québécois.

L'organisme admet que puissent être considérés comme ceux qui descendent des conquérants de 1760, mais aussi ceux qui, jusqu'à ce jour, se sont assimilés à eux. Il requiert toutefois des mesures correctives afin que les anglophones aient non seulement un "working knowledge"

du français, mais possèdent le français d'une façon parfaite.

Pour la SSJB, le système public d'enseignement doit être un système français où la langue anglaise sera enseignée adéquatement à titre de langue seconde, à compter du niveau secondaire.

Pour les anglophones, des classes ou écoles dépendant du système public devraient être organisées en remplacement des systèmes actuels. Dans ces écoles, le français et l'anglais devraient être utilisés dans la même proportion.

Selon la SSJB de Montréal, ces mesures protégeraient adéquatement ce qu'on appelle les "droits acquis". Quant aux personnes qui viendront s'établir au Québec, elles sauront que l'école publique, ainsi que l'école privée subventionnée, sont de langue française, "la liberté de choix pouvant dès lors s'exercer au départ du pays d'origine".

Considérant le bill 85 "inadmissible", la SSJB souhaite l'intégration, par l'école, des nouveaux arrivants au groupe francophone.

Ligue d'action nationale

Par la voix de son directeur, M. François-Albert Angers, la Ligue d'action nationale se rallie aux points de vue exprimés par l'Association des professeurs de français, la SSJB de Montréal et le MIS.

Le droit des parents en matière d'éducation, estime M. Angers, ne comporte pas le droit de vie et de mort sur les biens que la collectivité et ses membres veulent faire prévaloir pour établir la vie nationale.

"Le droit des parents à imposer à l'école la langue de leur choix n'a aucun sens, dit-il dans son mémoire aux députés. Il n'a aucun sens dans les collectivités normales, parce que la langue est tellement un bien collectif dont l'unité est nécessaire que personne ne songerait à le revendiquer. Et il n'a aucun sens dans les collectivités anormales, c'est-à-dire dont l'unité linguistique s'est trouvée compliquée de situations historiques contraires — parce que son application vraie conduirait à la plus invraisemblable cacophonie."

Un tel droit, poursuit M. Angers, est inacceptable en vertu des grands principes de droit et de liberté qui régissent le fonctionnement des collectivités. "Il est inacceptable parce qu'il est impraticable, et s'il est impraticable, c'est que la langue nationale, donc la langue de l'école, est un bien collectif dont la responsabilité et la garde relèvent de l'Etat, gardien du bien commun de la nation, non pas de parents qui se montreraient insoucieux de ce bien commun national."

M. Angers ne nie pas que l'Etat du Québec puisse accorder des "droits spéciaux" aux parents anglophones, ni

Suite à la page 2

L'avenir de Terre des hommes

Saulnier a rencontré Trudeau et conversé avec Bertrand

par Jean-Claude Leclerc

Hier en fin d'après-midi, le président du comité exécutif de Montréal, M. Lucien Saulnier, a confirmé qu'il avait eu un entretien plus tôt dans la journée, à Ottawa, avec M. Pierre Elliott Trudeau. Il a également eu à son retour dans la métropole une conversation téléphonique avec M. Jean-Jacques Bertrand. Ces entretiens ont porté sur Terre des hommes, mais M. Saulnier a refusé d'en préciser la teneur.

"J'ai déjeuné avec le premier ministre du Canada, a-t-il déclaré, et à mon retour à Montréal j'ai appelé le premier ministre du Québec, M. Bertrand, et je n'ai malheureusement aucun commentaire à faire au sujet de ces conversations."

M. Saulnier a cependant précisé que le déjeuner avec M. Trudeau avait duré une heure environ et que la conversation avait porté sur

Terre des hommes. D'autres questions ont également été abordées au cours de cet entretien.

M. Saulnier, qui était seul pour ce voyage à Ottawa, a également rencontré des membres du conseil du trésor. Ici les entretiens n'ont pas porté sur TDH, mais sur l'Expo 67, à dit rapidement M. Saulnier sans préciser davantage. (On sait que Montréal doit à Ottawa quelque \$36 millions à titre de quote-part du déficit de \$288 millions pour l'exploitation de l'Exposition internationale).

Trudeau

D'après une dépêche de la Canadian Press, M. Trudeau aurait fait savoir à la Chambre que sa rencontre avec M. Saulnier avait davantage porté sur l'Expo 67 que sur l'avenir de Terre des hommes.

La veille, le premier ministre avait déclaré, en réponse à une question du député Henri Latulippe, que si le gouvernement du Québec prenait l'initiative d'aider TDH, le gouvernement fédéral envisagerait certainement de faire sa part.

A Québec, cette dernière déclaration de M. Trudeau aurait fait dire au ministre du tourisme, M. Gabriel Loubier, d'après un quotidien montréalais de langue anglaise, que cela changeait complètement la situation.

C'est dans ce contexte qu'est survenu le voyage de M. Saulnier à Ottawa.

Celui-ci n'a rien dévoilé de ses démarches. Mais il est permis de croire que l'annonce de la fermeture de Terre des hommes et la réaction qui a suivi ont réussi à rouvrir le dossier TDH à Ottawa et à Québec.

Toutefois, Montréal devant déjà près de \$30 millions à

Ottawa, on peut se demander si le gouvernement fédéral pourra y aller d'un autre crédit, voire d'un don de l'ordre de plusieurs millions de dollars.

A Québec, d'autre part, il ne fait pas de doute, à la lumière des discours du ministre des finances, M. Paul Dozois, lors de la présentation du projet de loi 295 de Montréal, que le gouvernement du Québec ne pourra trouver facilement une subvention qui, elle aussi, serait de l'ordre de plusieurs millions de dollars.

Aussi certains observateurs estiment-ils qu'une fois passés les remous créés par l'annonce dramatique de la fermeture de TDH, les conversations entre les trois paliers de gouvernement s'éteindront lentement, sans donner de résultats plus spectaculaires que dans l'affaire de la fermeture du chantier naval de Lauzon.

Un avertissement

Si les parlementaires ne veillent pas à l'intérêt national, le peuple devra s'en charger...

QUEBEC (DNC) — Un mouvement pour l'unilinguisme averti hier les parlementaires québécois que s'ils ne veillent pas à l'"intérêt national", le peuple s'en chargera et ne se contentera pas de bons vœux ou même de l'unilinguisme.

Le ton du mémoire présenté par le Mouvement pour l'unilinguisme français au Québec — le plus radical jusqu'ici — a été qualifié d'inquietant et même d'extrémiste par des députés des deux côtés.

Au nom des 600 membres qu'il dit représenter, le mémoire était présenté par Mme Monique Lantôt, tandis que M. René Bataille — d'origine belge — répondait aux questions des députés.

Le ministre des affaires culturelles, M. Tremblay, dit du mémoire qu'il allait à la limite de l'extrémisme et faisait peser une très sérieuse menace sur la société québécoise.

S'inscrivant en faux contre des revendications qui, dit-il,

sont des droits et portent atteinte à la liberté, le ministre s'est demandé si ce serait servir la langue française que d'instaurer l'anarchie en confisquant les biens des anglophones ou en leur faisant perdre leurs emplois.

M. Bataille répondit que son groupe préconisait l'unilinguisme par étapes. Quant aux moyens, ça viendra, dit-il. Il ajouta: on est en danger, les choses s'enveniment et on veut prévenir l'anarchie.

Suite à la page 2

Diverses organisations l'affirment

Ottawa veut "démoraliser" les déserteurs américains

par Jean-Pierre Proulx

Des Américains qui ont déserté l'armée ou qui ont fui la conscription obligatoire sont et ont été victimes de discrimination de la part de certains officiers de l'immigration canadienne.

C'est ce qu'affirment diverses organisations canadiennes dont le but est de venir en aide à ces immigrants. Hier après-midi, des membres du "comité d'aide aux objectifs de conscience" de Montréal ont tenu une conférence de presse pour annoncer que des plaintes seront déposées à ce sujet auprès du ministère de l'immigration au cours du mois.

Le porte-parole du comité, M. Vance Gardner, a expliqué que l'on avait colligé un certain nombre d'"affidavits" signés par des déserteurs victimes d'une telle discrimination.

C'est d'autre part, une organisation d'Ottawa, "Ottawa Assistance with Immigration and the Draft", qui a été chargée de la préparation du dossier que l'on remettra le 17

février prochain au ministre de l'immigration, M. MacEachen.

M. Gardner, a expliqué qu'il n'était pas question de discrimination envers les déserteurs dans la politique officielle du ministère de l'immigration. Il a cité à cet effet un certain nombre de déclarations émanant de ce ministère et qui vont dans ce sens.

Toutefois, M. Gardner a fait état d'une directive interne du ministère publiée en juillet 68 et qui bloquait effectivement l'admission des déserteurs. L'existence de cette directive a, selon lui, été admise par un porte-parole du ministère.

Quoi qu'il en soit, a-t-il poursuivi, la politique réelle du ministère ne concorde pas avec les déclarations officielles. Il y a et il y a eu discrimination et les responsables, toujours selon M. Gardner, sont certains officiers de différents bureaux d'immigration tant aux frontières qu'à l'intérieur du pays.

Certains officiers canadiens par exemple, se rendant compte ou soupçonnant, à la frontière, qu'ils se trouvent en face d'un déserteur téléphonique à leurs confrères américains situés en face.

Mais le harcèlement contre les immigrants déserteurs a eu lieu dans toutes les régions du pays. En Ontario, où la plupart des déserteurs ont fait leur demande d'immigration à la frontière, les directives de juillet 68, ont selon M. Gardner, permis aux officiers d'arrêter ceux qui désiraient entrer au Canada.

Au Québec, la plupart des déserteurs ont fait leur demande à l'intérieur du pays et particulièrement à Montréal. Ceux-ci seraient victimes de tracasseries administratives, en particulier en ce qui concerne l'obtention de permis de travail que certains ont attendu pendant plus de six mois.

M. Gardner n'a pas su préciser s'il s'agissait là d'une situation régulière pour toute catégorie d'immigrants. Il a simplement noté que, généralement, les immigrants obtiennent ces permis de travail avant même de venir au pays, ce qui est impossible pour un déserteur qui n'a pas le loisir d'attendre aux Etats-Unis de recevoir ces permis.

"Quoi qu'il en soit, a conclu M. Gardner, nous croyons que ces délais sont le résultat d'une politique délibérée, destinée à démoraliser les déserteurs pour les forcer à retourner aux Etats-Unis."

Suite à la page 2

Selon Robert Bourassa

Dozois présentera en avril un nouveau budget d'austérité

par Michel Roy

Au cours d'une rencontre avec la presse hier au Club de Réforme, M. Robert Bourassa, député de Mercier à l'Assemblée législative, président de la commission politique de son parti et critique financier de l'Opposition, a été amené à déclarer:

● que M. Dozois présentera un nouveau budget d'austérité en avril, le troisième depuis l'accession de l'Union nationale au pouvoir;

● qu'il ne prévoit donc pas d'élections générales au Québec au printemps ou à l'été, contrairement aux rumeurs persistantes qui prêtent au gouvernement l'intention de consulter le peuple en juin;

● qu'on ne doit pas envisager avec pessimisme la conférence constitutionnelle qui s'ouvrira lundi à Ottawa malgré l'intransigence de certaines prises de position.

M. Bourassa se dit convaincu qu'en raison de "l'état de crise des finances publiques au Québec", le ministre des finances n'a guère le choix; il devra faire preuve d'une gran-

de rigueur dans son prochain budget, prévu pour avril. M. Dozois l'a du reste annoncé indirectement dans l'intervention qu'il a faite en décembre à la Chambre. Le ministre avait dit qu'il devra se résoudre à pratiquer des coupures, dont quelques-unes seront douloureuses.

Sans doute M. Dozois est-il contraint d'imposer l'austérité à l'Etat et aux contribuables. Mais le gouvernement, dans ces conditions, estime M. Bourassa, n'osera pas ordonner des élections générales. Celles-ci seraient donc reportées à 1970.

Au sujet de la conférence constitutionnelle, M. Bourassa ne partage pas le sentiment de pessimisme qui semble s'être emparé du pays depuis que sont connues les vives réactions de M. Pierre Trudeau aux positions du "front commun" des trois provinces de l'Ouest à l'égard du bilinguisme dans les cours de justice et dans la fonction publique.

Cette position, estime le dé-

puté de Mercier, n'est peut-être, après tout, qu'une attitude tactique de la part des trois premiers ministres de l'Ouest qui, s'ils obtiennent des avantages d'ordre fiscal, seront ensuite beaucoup mieux disposés envers l'extension du français dans leurs provinces.

On doit se garder, pense M. Bourassa, de considérer seulement les aspects théoriques et abstraits. Des accords sont possibles et probables sur des questions concrètes au premier rang desquelles il faut situer le partage des ressources fiscales. Il est évident, dit encore M. Bourassa, qu'Ottawa devra faire preuve d'une plus grande souplesse dans ce domaine. Il importe surtout que les hommes du pouvoir central cessent de croire qu'ils possèdent la vérité absolue en matière de fédéralisme. Ainsi, quand M. Munro (ministre de la santé) refuse d'envisager la possibilité de céder les allocations familiales au Québec, il adopte une attitude "injustifiée" et

ne se montre pas, pour cela, meilleur fédéraliste.

Il est temps, déclare M. Bourassa, qu'Ottawa cesse d'accuser ceux qui demandent des pouvoirs accrus de mettre la fédération en danger. C'est cela, dit-il, que M. Bryce Mackasey n'a pas su comprendre.

A propos du mémoire que le Québec a soumis l'été dernier au comité permanent de la conférence constitutionnelle, le mémoire rendu public l'automne dernier et qui portait notamment sur l'opportunité d'un régime républicain, M. Bourassa regrette que les hauts fonctionnaires du Québec n'aient pas souligné l'importance du rôle que pourrait jouer la Banque du Canada pour aider les provinces au même titre que le gouvernement central.

En conclusion, M. Bourassa a bon espoir que les provinces et le gouvernement central parviendront à se mettre d'accord sur des questions particulières et concrètes la semaine prochaine.

Bourassa dénonce Mackasey

La commission politique du parti libéral du Québec exprime son désaccord à l'égard de la récente déclaration du ministre fédéral du travail, M. Bryce Mackasey, qui tient MM. Bertrand et Lesage également responsables du climat d'instabilité au Québec.

Au cours d'une conférence

de presse, M. Robert Bourassa, président de la commission, a déclaré que les membres de cette commission considèrent que la déclaration du ministre est "injustifiée, inopportune et maladroite" envers le parti libéral du Québec. Il serait surprenant, a-t-il dit, que M. Trudeau partage le point de vue de M. Mackasey.

(Voir Le Devoir du 31 janvier).

Le président de la commission politique a d'autre part annoncé la formation de six comités de travail en prévision du prochain congrès du parti. Ce sont le comité de l'administration de la justice, qui sera présidé par M. Claude Wagner; le comité de l'Etat et de l'information, présidé par M. Yves Michaud; le comité du statut de la femme mariée dans la société québécoise, présidé par Mme Claire Kirkland-Casgrain; le comité du financement des municipalités et des gouvernements régionaux, présidé par M. Pierre Laporte; le comité du développement économique, présidé par M. Bourassa; le comité de la réforme administrative, présidé par M. Jérôme Choquette.

La commission politique, a dit M. Bourassa, sans limiter son intérêt à ces seules questions, croit nécessaire d'accorder une attention particulière à des problèmes d'efficacité administrative et d'utilisation maximale des ressources.

M. Bourassa a en outre an-

noncé la création d'un comité d'éducation politique.

"Les membres réalisent l'importance, a dit M. Bourassa, pour un parti politique de pouvoir éclairer la population sur les questions qui se posent actuellement sans pour cela se limiter aux façons traditionnelles utilisées jusqu'à maintenant par les partis politiques."

Enfin, M. Bourassa s'est félicité de la participation d'un grand nombre de jeunes aux travaux de la commission qu'il préside.

Ecole Thérèse Gauthier inc.

Cours individuel

- couture
- dessin et théorie de patrons
- croquis
- haute couture
- mannequin
- charme féminin
- art deconvaincre
- jour-soir • correspondance

Tél. 527-1387
4510 de la Roche (Mont-Royal)

YOU CAN SPEAK ENGLISH BY APRIL 18

Berlitz peut vous enseigner une langue plus rapidement, le savez-vous? Le secret réside dans notre façon d'enseigner. Chez Berlitz, vous apprendrez l'anglais comme vous avez appris le français — EN LE PARLANT. Ce qui est beaucoup plus rapide que de l'étudier dans un livre.

Le 10 février, à votre première leçon, vous employerez des mots simples comme money argent. Ensuite, vous commencerez à parler à l'aide de phrases faciles et utiles comme When will I be promoted? Quand serai-je promu?

P.S. Suivez notre cours de 20 semaines mais ne nous reprochez rien si par la suite on vous prend pour un Américain.

Le 18 avril vous saurez assez d'anglais pour vous tirer d'affaires et faire de bonnes affaires. Do you want me to attend the sales meeting in Florida? Voulez-vous que l'assistante à la conférence des agents de vente en Floride?

Souignons en passant que nos groupes se composent d'un maximum de 8 élèves et que le cours ne coûte que \$170. Les mêmes cours existent en français, espagnol, allemand et italien. N'hésitez pas à nous téléphoner right now, ou autrement dit, immédiatement.

Berlitz Langues vivantes

2055, rue Peel MONTREAL

Veuillez m'inscrire à vos cours collectifs

Anglais ☐ autre langue

Veuillez me faire savoir quand doit commencer votre prochain cours.

en Anglais ☐ autre langue

Nom

Adresse

Ville

Prov.

L.D. 3-2-69

Téléphone

CUISINE FRANÇAISE • LICENCE COMPLETE RESTAURANT

Chez Son Père

M. François Bouyeux, prop.

DINERS D'HOMMES D'AFFAIRES A PARTIR DE 11 H 30 OUVERT JUSQU'A 2 H DU MATIN

FERME LE DIMANCHE

TOUJOURS A LA MEME ADRESSE: 907, boul. St-Laurent TEL.: 861-5861

AVOCAT - JURISTE - HISTORIEN BIBLIOTHÉCAIRE

HISTOIRE DE LA MAGISTRATURE FRANÇAISE

DES ORIGINES À NOS JOURS

DEUX SOMPTUEUX VOLUMES RELIÉS SOUS ÉTUI

Pour renseignement ou pour commander écrire à

LE LIVRE FRANÇAIS C.P. 815 MONTRÉAL

Deux questions majeures, liées l'une à l'autre

A la veille de la conférence constitutionnelle qui aura lieu à Ottawa la semaine prochaine, le Comité permanent des fonctionnaires chargé de poursuivre le travail amorcé en février dernier, vient de rendre public un document d'information résumant ses travaux des derniers mois.

Ce document d'information est mal nommé. On aurait dû le présenter comme un "bréviaire des contradictions canadiennes". Jamais on n'aura vu, à la veille d'une conférence aussi importante, document mettant en relief autant de divergences de vues et aussi peu de traits communs entre les interlocuteurs.

Prudents à l'extrême, les auteurs du document n'ont pas osé identifier les auteurs des opinions contradictoires évoquées dans leur rapport. A propos de chaque sujet, ils déclarent, dans le plus pur style impersonnel: "Une opinion veut que..."; "Certains sont d'avis que..."; "D'autres soutiennent que..."; "D'autres encore pensent..."

Ce style serait de nature à laisser croire qu'il y a autant d'opinions que de membres au sein du Comité permanent. Ce n'est toutefois là qu'une apparence.

Il existe, si l'on veut être minutieux, des différences certaines d'opinions entre disons MM. Bennett, Thatcher et Roberts. Il existe également des divergences sérieuses de vues entre disons MM. Roberts et Trudeau. Mais aucune de ces divergences n'aurait nécessité à elle seule, une révision constitutionnelle. Aucune ne suffirait, non plus, à justifier les inquiétudes qui sont soudain venues alourdir l'atmosphère à la veille de la prochaine conférence. Toutes ces divergences auraient pu soit se régler par des conversations ordinaires, soit durer sans mettre en péril la fédération canadienne.

S'il y a un problème, c'est ailleurs qu'il faut chercher. Et il suffit de lire avec un crayon bien aiguisé le document du comité des fonctionnaires pour trouver la réponse. Celle-ci tient dans deux questions qui courent en filigrane d'un bout à l'autre du texte:

1. Le Canada de demain est-il prêt à faire place à deux communautés linguistiques dotées de droits égaux?

2. Le Canada de demain est-il prêt à reconnaître, dans sa future constitution, que le Québec, en tant que société-mère de la communauté francophone, doit pouvoir exercer, dans des conditions de liberté satisfaisantes, un rôle particulier?

Sur la première question, on croyait avoir accompli un pas majeur à l'issue de la conférence de février dernier. Un accord de dernière heure laissait croire que tous les premiers ministres canadiens adhéraient

à l'objectif de l'égalité juridique des citoyens des deux communautés. On croyait avoir accompli un autre pas majeur avec l'élection qui porta M. Trudeau au pouvoir le 25 janvier dernier. Ce dernier ne cessa de proclamer pendant sa campagne que l'égalité linguistique serait une pierre d'assise de sa politique.

Quelques mois plus tard, on constata que non seulement la question, dans les termes où elle fut formulée il y a un an, a déjà vieilli, mais que, même dans ces termes, elle ne semble plus faire l'objet du même accord qu'en février dernier.

La résolution approuvée par la conférence de février préconisait, pour les francophones des autres provinces, les mêmes droits que ceux dont ont toujours joui les anglophones du Québec. Mais depuis les événements de Saint-Léonard et l'avortement au moins temporaire du bill 85, cette comparaison a perdu beaucoup de sa validité. La volonté du Québec paraissait, jusqu'à il y a un an, constante, unanime et ferme. Elle est désormais soumise à un processus périlleux de remise en question à l'intérieur du Québec. Il serait exagéré d'affirmer que M. Bertrand a perdu la bataille qu'il a engagée. Il serait déplacé, en retour, d'exiger de lui qu'il vienne répéter à Ottawa la profession de foi qu'il fit un certain soir à CFCF, avant que son propre gouvernement et son propre Parlement n'aient arrêté leur décision.

Quant au reste du pays, on le sentait dès février dernier, du moins quant à certaines de ses parties, très hésitant en face du rapport Laurendeau-Dunton. Celui-ci exige plus que des déclarations d'intention. Il exige des lois, des garanties juridiques. Or, de cela, une partie importante de l'opinion anglophone ne veut point pour l'instant. On veut bien parler d'améliorations graduelles, de concessions limitées. On ne veut pas d'un engagement juridique global.

La tâche de la conférence, à ce sujet, sera double. Elle devra décider si l'objectif défini l'an dernier demeure. Elle devra préciser par quelles voies cet objectif doit être atteint. Toute solution globale reposant sur un consentement incertain ou forcé risquera d'être vaine. Toute solution impliquant le moindre recul par rapport à ce qui fut accepté l'an dernier sera un aveu d'échec monumental.

Liée à la première question, mais beaucoup plus grave aux yeux du Canada anglais, dans ses applications lointaines, il y a la question du statut et du rôle du Québec dans le futur ensemble canadien.

On voudrait partager le stoïcisme bureaucratique des fonctionnaires qui ont présidé à la classification des sujets de divergence entre les divers gouvernements. On

voudrait, comme eux, pouvoir ranger froidement, dans un ordre satisfaisant pour l'esprit, les thèmes autour desquels des divisions se sont manifestées. Mais ce serait là se livrer à un jeu de blocs assez futile qui n'a aucune commune mesure avec la réalité politique d'aujourd'hui.

Nonobstant tous les "certains pensent...", "d'autres disent...", etc. de M. Gallant et de ses collègues, on sent, en lisant le document des fonctionnaires, que, dans neuf cas sur dix, un compte rendu réaliste des délibérations eût plutôt dû noter: "Le Québec dit", "Les autres croient". Les conventions veulent qu'il y ait, autour de la table, dix ou onze interlocuteurs. Sur les questions fondamentales, il y a, au fait, deux interlocuteurs principaux: le Québec et les autres gouvernements provinciaux, entre lesquels, penchant nettement vers "les autres", se situe le gouvernement fédéral.

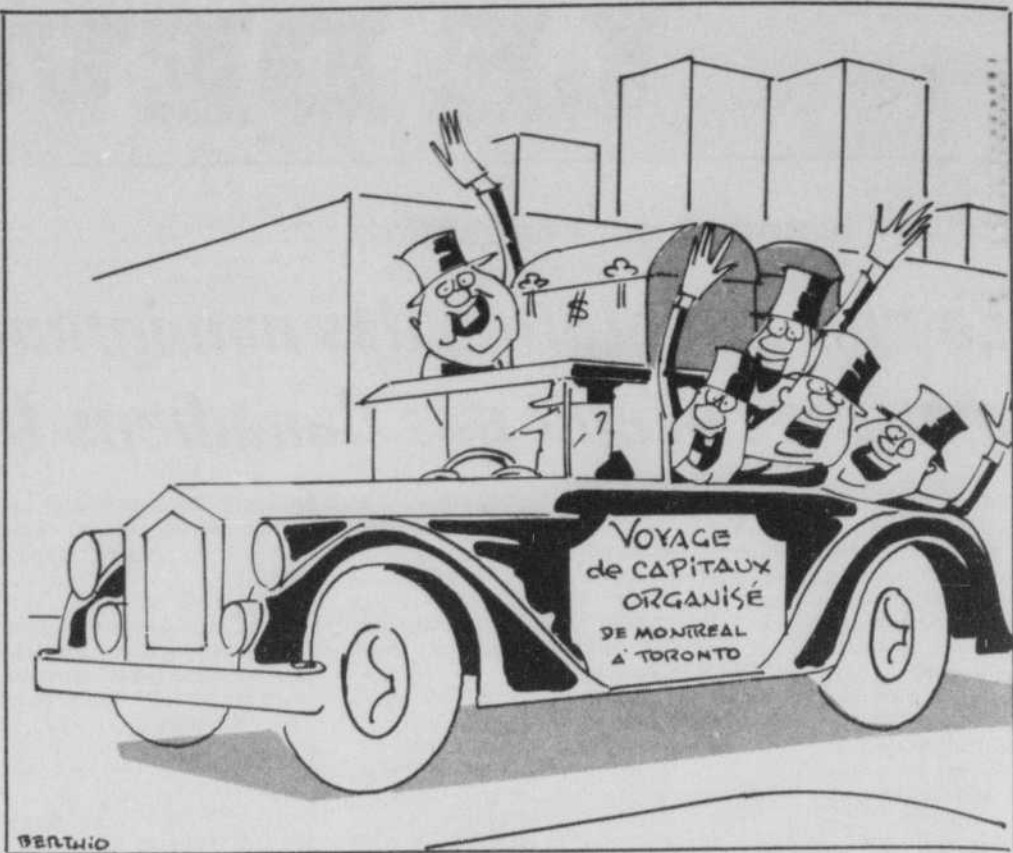
Une tâche majeure attend, à ce sujet, la conférence de la semaine prochaine. Persistera-t-elle à s'enliser dans un juridisme qui l'empêche de regarder en face le problème véritable qui se pose à elle? Les délégués du reste du Canada feront-ils bloc contre l'aspiration du Québec à une existence distincte? Ou, au contraire, la conférence vaudra-t-elle enfin reconnaître le fait fondamental qui fut la principale cause de sa convocation?

Voilà la deuxième question à laquelle est lié le sort de la conférence. A supposer que le reste du pays continue de se boucher les yeux devant cette question, il sera trop tôt pour conclure que le Québec ne doit pas faire montre d'une réserve additionnelle de patience. Il sera évident, par contre, qu'on aura fait un pas dangereux vers la rupture.

Les deux questions sont, de plus, étroitement liées entre elles. Le Québec d'il y a cinq ans eût répondu oui à la première question sans trop se soucier de ce que le reste du Canada eût répondu à la seconde. Le Québec de 1969 est différent. A moins qu'on ne l'assure d'un accueil favorable à la seconde question, il se sentira incapable d'apporter sans hésitation une réponse affirmative à la première question.

Si ces deux questions sont abordées de manière positive la semaine prochaine, tous les espoirs seront permis pour l'avenir. Si, au contraire, l'une de ces questions, et à plus forte raison les deux questions, reçoivent une réponse négative, ce sera le signe que l'esprit fédéral n'a jamais véritablement existé dans ce pays et que l'on s'achemine vers l'effritement, à plus ou moins brève échéance, du Canada.

Claude RYAN



Pour tout renseignement s'adresser au "Montreal Star"

Culture et francophonie: les exigences du Québec

par Jean-Noël Tremblay, ministre des affaires culturelles

● Conférencier invité au Collège Scarborough, à l'Université de Toronto le 2 février, M. Jean-Noël Tremblay a traité devant son auditoire de "culture et francophonie". Après avoir consacré une première partie de son exposé à définir les concepts de culture et de civilisation, puis de culture particulière et de culture générale, M. Tremblay a précisé que la culture nationale, en tant que culture vécue, est le "monde naturel d'accès de l'homme à l'humain". Il a ensuite rappelé que parmi les éléments de la culture nationale, on doit considérer le territoire, l'histoire, les institutions sociales, économiques et juridiques, la tradition, les modes de vie, souvent aussi la religion et enfin, à titre tout à fait privilégié, la langue. Dans une deuxième partie, M. Tremblay a défini, à la lumière des notions fondamentales qu'il avait posées, les aspirations du Québec en matière de culture et de francophonie. Voici cette deuxième partie du texte de M. Tremblay.

qui est une. Il y a, en effet, entre culture et éducation une relation de moyen à fin, car la culture suppose une base d'éducation et qu'il n'est pas possible d'éduquer quelqu'un sans utiliser pour cela les instruments de la culture. Ainsi, les arts, les sciences et les lettres dont on dit dans le Rapport Massey qu'ils constituent le "perfectionnement de l'esprit", "la partie intellectuelle et artistique de l'éducation" sont à la vérité les instruments essentiels de l'éducation. Cela est si vrai que ceux qui les pratiquent atteignent ce degré de perfection intellectuelle - produit fini de l'éducation - qui est nécessairement la culture.

Or, la constitution de 1867 donne aux gouvernements des Etats membres de la fédération canadienne le pouvoir exclusif de légiférer en matière d'éducation, donc en tous domaines qui touchent à ce qui sert à l'éducation et, partant, à la culture.

Autonomie éducationnelle et culturelle

Je crois donc nécessaire de rappeler que le Québec n'accepte pas que le gouvernement central s'arroge des droits et des privilèges en un domaine qui a des répercussions directes sur sa culture nationale. Il lui appartient, comme aux autres gouvernements des Etats membres de la fédération canadienne, de sauvegarder ses prérogatives constitutionnelles et d'interdire au gouvernement central d'envahir le champ interdit de l'éducation et de la culture.

Et qu'on me comprenne bien: il ne s'agit pas pour le Québec d'une affaire sentimentale, d'une querelle de mot ou d'une affirmation claironnante de principes. Dans le concret, cela signifie que nous considérons comme inconstitutionnelles les initiatives d'Ottawa dans les domaines de l'enseignement à tous les niveaux, de la radio et de la télévision éducatives, du cinéma et des arts en général.

Peut-être cela vous paraît-il excessif? C'est que vous ne comprenez peut-être pas les raisons profondes qui justifient notre attitude. Nous croyons que le gouvernement central qui est en fait dominé par une majorité anglophone est incapable, avec la meilleure volonté du monde, de concevoir des politiques qui répondent aux besoins d'une communauté nationale en majorité française, que les mesures qu'il adopte portent fatalement la marque de la majorité qui les inspire, que toute solution à des problèmes canadiens ne peut être que des solutions de compromis. Pourquoi irions-nous confier le destin de notre famille nationale à une majorité qui a mis bien du temps à reconnaître que nous avons des droits, que nos aspirations diffèrent et qui n'est pas encore tout à fait convaincue malgré les apparences et certains gestes positifs, de notre volonté de survivance?

C'est tout cela que nous voulons dire quand nous répétons que le Québec n'est pas comme les autres parties du Canada;

Or, nous avons un gouvernement; la constitution de 1867 l'a nanti de pouvoirs exclusifs en matière d'éducation et de culture. Il y a de la survie et de l'épanouissement de notre personnalité nationale, de notre culture nationale que nous exerçons la totalité de nos droits.

Culture et fiscalité

Il nous faut pour cela des moyens financiers. C'est pour cette raison, qu'avec les gouvernements des autres Etats membres de la fédération canadienne, nous réclamons un partage équitable des sources de revenu et que nous avons demandé qu'on change la constitution du Canada.

Après la guerre de 1939-45, le gouvernement d'Ottawa a envahi les domaines de l'éducation et de la culture en prétendant que nous n'avions pas les moyens de nous acquitter de certaines responsabilités. C'est que le gouvernement central s'était emparé de la plus grande partie des sources de taxation. Il a reculé depuis, mais il n'a pas encore accepté de ne percevoir que les sommes d'argent dont il a besoin pour remplir les fonctions - de coordination économique surtout - que lui avait confiées la constitution de 1867.

Il en résulte, en ce qui nous concerne, une gêne, un déséquilibre, une duplication, une surcharge qui se fait particulièrement sentir dans le domaine de la culture. Je sais, quant à moi, que s'il m'était possible de récupérer l'argent qu'Ottawa consacre à la culture au Québec, il me serait aisé d'appliquer une politique culturelle cohérente et planifiée dont tous les citoyens canadiens pourraient bénéficier par le truchement d'ententes, d'échanges et de relations avec les gouvernements des autres Etats membres de la fédération.

Il n'est pas question d'élever autour du Québec une muraille de Chine, d'isoler le Québec, d'en faire une citadelle impénétrable. Tout au contraire! Nous voulons construire un Québec culturellement fort afin de faire jouer pleinement le phénomène de l'interaction des cultures. Mais, il nous faut renforcer notre culture, enrichir et diversifier ses moyens d'expressions, animer une vie culturelle intense, stimuler la création afin d'offrir aux autres, à vous, à tous les Nord-Américains un bien culturel qui soit un apport de qualité.

Et la francophonie dans tout cela? Je sais que vous vous posez cette question. Je termine là-dessus.

Je vous ai parlé de la culture en général pour en venir au sujet de la culture nationale, la culture canadienne-française en l'espèce. J'en arrive aux sources qui alimentent la culture du Québec et des Canadiens français.

La francophonie

Notre culture est française d'origine. C'est un héritage que nous avons conservé vous savez au prix de quels efforts. Cette culture est véhiculée par une langue qui n'est pas la vôtre ni celle de la majorité des

Suite à la page 2

bloc-notes

La hausse des loyers

La Régie des loyers a reçu en janvier 38.000 plaintes de locataires qui contestent les augmentations de loyers réclamées par les propriétaires à la suite de l'augmentation de la taxe foncière à Montréal. C'est une nouvelle indication de l'acuité de la crise du logement qui sévit dans la métropole depuis plusieurs décennies.

Selon une étude qui date de la fin de 1967, la région métropolitaine de Montréal aurait besoin d'ici une vingtaine d'années de 37.000 nouvelles unités de logement chaque année. Les plus récentes statistiques de la Société centrale d'hypothèques et de logement, pour le district métropolitain, indiquent que 26.668 logements de toutes catégories ont été commencés de janvier à novembre 1968 inclusivement; il est évident que lorsqu'on y ajoutera le chiffre de décembre, le total de 1968 de-

meurera bien au-dessous des besoins, et les chiffres de 1967 étaient encore plus faibles. On peut donc dire que la situation continue de s'aggraver.

Les locataires protégés

Sur le total annuel de 37.000 logements nouveaux dont Montréal aurait besoin, il faudrait que 7.400 soient des logements à loyer modique puisqu'il y a 20 pour cent des ménages de la région métropolitaine ont des revenus faibles. Nous sommes bien loin de cet objectif, de sorte que les économiquement faibles sont refoulés vers un stock de logements à prix modique que les propriétaires n'entretiennent guère, et dont le nombre n'a cessé de diminuer parce que la plupart de ceux qui sont démolis, à la suite d'expropriation ou autrement, ne sont pas remplacés.

Une proportion importante des locataires sont protégés par la Régie des loyers, dont l'autorité s'étend aux logements datant d'avant 1951, et à ceux dont le loyer mensuel avant décembre 1962, était inférieur à \$125, (pour le reste de la province hors de Montréal, le plafond de 1962 est de \$100.)

Il est assez normal que les loyers montent en même temps que les taxes, car ce sont les occupants des logements, propriétaires ou locataires, qui doivent payer les taxes foncières, municipales et scolaires, comme les autres éléments du coût de l'habitation. Mais certains propriétaires tentent de profiter des hausses de taxes pour arrondir les augmentations de loyer. Avec une augmentation de 23 pour cent, l'occasion était belle; les appels à la Régie permettront de corriger de tels abus, pour les logements qui relèvent de son autorité.

Le marché libre

Le coût élevé de la construction et des terrains, ainsi que les taux d'intérêt prohibitifs sur les prêts hypothécaires empêchent la grande majorité des gens de devenir propriétaires, et ce ne sont pas les recommandations du rapport Hellyer qui peuvent corriger vraiment cette situation. La rareté relative des logements permet donc aux propriétaires qui ne sont pas soumis au contrôle de la Régie d'imposer aux locataires des augmentations de loyer qui ne sont qu'en partie justifiées par les hausses de taxes. Il faut dire que les frais d'entretien et de réparation des logements suivent la même courbe ascendante que le coût de la construction.

En 1967, à cause de l'Exposition universelle, tous les locataires de ce marché libre du logement ont été menacés de hausses de loyer excessives, et la Législature provinciale a dû adopter une loi spéciale pour parer à ce danger. L'an dernier, même si la situation était moins aiguë qu'en 1967, une autre loi a été adoptée pour protéger les locataires de la région montréalaise; mais comme cette mesure était jugée nécessaire surtout pour Montréal et qu'elle pouvait être inutile pour d'autres municipalités de la région, la loi ne s'appliquait que dans les villes qui en faisaient la demande.

Tout le monde s'attendait à ce que Montréal se prévale de cette loi, mais le 20 mars 1968, le Conseil municipal approuvait un rapport du Comité exécutif où l'on disait que l'adoption de la loi provinciale avait déjà eu un effet salutaire, qu'elle avait suscité des ententes entre propriétaires et locataires, de sorte que l'urgence avait disparu et qu'il n'y avait plus de nécessité pour la

ville de demander l'application de la nouvelle loi.

Cette décision des autorités montréalaises n'a été prise que le 20 mars; même si elle paraissait contestable à ce moment-là, le délai avait permis à la loi spéciale de jouer un rôle efficace. Mais on peut se demander quelle est la situation cette année. Les augmentations de loyer ont été freinées depuis deux ans, et voici que les propriétaires ont eu le champ libre, et disposent en plus d'un motif additionnel et légitime d'augmentation: la hausse de la taxe foncière.

Les 38.000 plaintes que la Régie a reçues sont une indication assez évidente d'un mouvement général d'augmentation des loyers. La Régie pourra intervenir dans la majorité des cas qui relèvent de sa compétence. L'on peut croire que devant les difficultés économiques qui s'annoncent, beaucoup de propriétaires se seront montrés prudents et raisonnables. Mais si les abus s'avéraient nombreux pour les logements du marché libre, les autorités provinciales devraient intervenir.

L'Assemblée nationale

Les cérémonies d'ouverture de la prochaine session provinciale, qui débutera le 25 février, seront simplifiées. C'est une décision qui renforcera l'approbation générale des Québécois. Tout le cérémonial de Westminster, qu'on avait conservé jusqu'ici comme s'il était essentiel au fonctionnement du régime parlementaire, paraît profondément ridicule à Ottawa, et l'était encore un peu plus à Québec.

L'occasion était excellente pour mettre au rancart ces usages qui n'avaient chez nous aucune signification; la disparition du Conseil législatif imposait des changements, et il est heureux qu'on en ait profité pour adopter des méthodes qui conviennent à un parlement moderne. La Constitution canadienne empêche les provinces de toucher à la fonction du lieutenant-gouverneur, qui reste le symbole du régime monarchique au plan provincial. Mais en simplifiant la procédure, on remplace dans un cadre plus réaliste le rôle modeste de ce fonctionnaire royal nommé par Ottawa.

P. S.

propos d'actualité

"Nous plaçons dans la jeunesse d'aujourd'hui nos espoirs de demain. Je connais les jeunes Américains. Je crois en eux. Nous pouvons proclamer avec fierté qu'ils ont reçu une meilleure instruction que les générations précédentes, qu'ils acceptent plus volontiers de s'engager, qu'ils sont plus passionnément poussés par leur conscience.

Aucun peuple n'a jamais été aussi près de créer une société où règnent la justice et l'abondance. Aucun peuple n'a été aussi animé de la volonté d'y parvenir".

Président Richard Nixon, discours prononcé lors de son entrée en fonctions, le 20 janvier 1969.

"Nous sommes riches en biens matériels, mais pauvres en lumières spirituelles, nous avons atteint la Lune avec une précision magnétique, mais nous sommes sur terre dans la discorde et le tumulte.

Nous sommes pris dans une guerre, alors que nous voulons la paix. Nous sommes déchirés par les divisions, alors que nous recherchons l'unité. Nous voyons autour de nous des existences vides alors que nous avons besoin de plénitude. Nous apercevons des tâches qui exigent l'action et qui attendent les bras nécessaires.

A une crise spirituelle, il faut que l'esprit trouve une solution. Et pour la trouver, il nous suffit de regarder en nous-mêmes. Quand nous écoutons parler "les meilleurs anges de notre être" - nous les entendons célébrer les choses les plus simples, les plus fondamentales - tels la bonté, l'honnêteté, l'amour et la charité. La grandeur porte un vêtement modeste."

Président Richard Nixon, discours prononcé lors de son entrée en fonctions, le 20 janvier 1969.

"Nous ne pouvons prêter l'oreille aux autres si nous ne cessons de les invectiver; si chacun ne parle avec assez de calme pour que l'on entende le sens de ses paroles et non pas seulement le son de sa voix. Pour sa part, le gouvernement écouter. Nous nous efforçons d'écouter, avec des moyens nouveaux, les voix qui murmurent leur angoisse, les voix qui s'expriment sans paroles, les voix du cœur, les voix blessées, les voix inquiètes, les voix qui ont désespéré d'être jamais entendues. Ceux qui ont été laissés à l'écart, nous nous efforçons de les ramener à nous. Ceux qui sont demeurés en arrière, nous les aidons à reprendre leur rang".

Président Richard Nixon, discours prononcé lors de son entrée en fonctions, le 20 janvier 1969.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan
Directeur de l'information: Jean Francoeur
Trésorier: Arthur Lefebvre
TELEPHONE: 844 3361

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au no 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Inc., à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et banlieues: 12 mois: \$28.00; 6 mois: \$15.00; 3 mois: \$8.00. Ailleurs au Canada, par la poste: 12 mois: \$25.00; 6 mois: \$13.00; 3 mois: \$8.00. A l'étranger: 12 mois: \$40.00; 6 mois: \$25.00. Edition du samedi: 12 mois: \$9.00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi de la présente publication comme objet postal de deuxième classe.

des idées

des événements

des hommes

Trudeau, le bilinguisme et la fin d'une illusion

par Pierre-C. O'Neill

Les événements des derniers jours et l'inquiétude qui règne au sujet des résultats de la conférence constitutionnelle de la semaine prochaine nous reportent quelques mois en arrière, à la grande ambiguïté des résultats des élections générales de juin.

Au cours de cette campagne électorale des milliers de Canadiens avaient acquis la conviction que M. Pierre Elliott Trudeau allait sauver le pays en faisant la vie dure au Québec.

On oubliait volontiers que le premier ministre avait fait de la politique du bilinguisme un élément essentiel de la politique de son parti et une condition de la solution de la crise de l'unité nationale. Certains diront que le premier ministre lui-même a contribué à mettre en sourdine ce thème de sa campagne, et l'accuseront d'avoir été plus prompt à profiter du rصاص que se manifestait à l'ouest contre le Québec.

Mais quoi qu'il en soit le bilinguisme constituait une partie importante de la politique libérale.

Il semble que beaucoup de Canadiens l'ont oublié en allant aux urnes. Ils se rendent compte aujourd'hui qu'ils doivent eux aussi payer un prix, et c'est vraiment un prix minimum, pour assurer la survie du Canada.

La fin de leurs illusions vient un peu tard. On eut souhaité qu'elle se produise plus tôt. Car comme le mention-

nait un collègue hier cela aurait permis d'éviter cette fluctuation soudaine sur la bourse des valeurs nationales qui compromet, à court terme, la conférence constitutionnelle la semaine prochaine, et qui risque de rendre beaucoup plus cahotiques les progrès qu'on pourrait accomplir dans les mois qui viennent.

Bien qu'on ne prenne pas trop au tragique, à Ottawa, la situation actuelle, on s'en inquiète, même si on trouve de bonnes raisons de la croire un peu artificielle.

On mentionne volontiers, parmi ces raisons, le fait que parmi les premiers ministres qui se prépareraient à faire des difficultés au gouvernement central au sujet de sa politique de bilinguisme, deux, au moins, parlent fort sans avoir encore un mandat clair des populations qu'ils gouvernent. Ce sont MM. Weir et Strom. Le premier a été élu par le parti ministériel à la tête du gouvernement manitobain, mais ceux qui le connaissent prétendent qu'il ne va pas à la cheville de M. Duff Roblin, et qu'il est loin de jouir de son prestige au Manitoba.

Quant à M. Strom son mandat est encore plus récent, et il ne lui vient que du congrès du parti créditiste de l'Alberta qui l'a choisi pour remplacer M. Manning. Il est connu que même si ce dernier tenait des positions semblables elles étaient d'habitude sinon atténuées, du moins sé-

rieusement nuancées au cours des conférences constitutionnelles publiques de l'an dernier. M. Strom ayant beaucoup moins de prestige que M. Manning, on ne serait pas surpris qu'il adopte un ton encore plus conciliant, lorsqu'il se trouvera devant le feu des caméras à la conférence.

Il faut savoir en effet que la télévision joue parfois de mauvais tours à ces messieurs. On n'a qu'à se souvenir à cet égard, du discrédit jeté sur M. Bennett dans sa province l'an dernier, à son retour de la conférence de février au cours de laquelle, de l'avis même de ses concitoyens, il s'était conduit avec quelque peu de légèreté.

C'est en voyant le sort fait à certains de ces messieurs par la télévision, que dans les cercles du gouvernement fédéral, on a émis l'hypothèse qu'il existe un sérieux décalage entre ce que pensent les populations de certaines provinces et ce que pensent ceux qui les dirigent.

Et c'est une hypothèse qui sera intéressante de tenter de vérifier la semaine prochaine.

Et s'il fallait parler de l'assise politique de chacun des personnages qui se présenteront à la conférence constitutionnelle la semaine prochaine, force est de noter que celle de M. Trudeau reste encore la plus solide. Ni en Nouvelle-Ecosse, ni en Alberta ni au Manitoba n'a-t-on vraiment remplacé les premiers ministres qui sont partis. M. Bennett n'a plus l'autorité qu'il avait. Et même si MM.

Roberts et Robichaud paraissent très à l'aise, l'un et l'autre ne jouissent pas, pour des raisons différentes, de la popularité qu'ils ont connue il y a quelques années.

Quant à M. Bertrand, l'appel à l'aide que lui a lancé le premier ministre le projette — s'il n'avait dû y être quand même — à l'avant-scène des grands événements de la semaine prochaine. Cet appel n'est évidemment pas totalement désintéressé; il cherche à la fois à compromettre Québec et à faire en sorte que la province serve de gros bâton pour faire avancer les autres provinces.

Il sera intéressant de voir comment M. Jean-Jacques Bertrand accueillera cet appel, et s'il n'accusera pas le gouvernement central lui-même d'avoir contribué à créer une certaine psychose au cours des dernières élections générales.

Mais si M. Bertrand choisissait une autre voie, s'il décidait vraiment de faire pression sur ses collègues des autres provinces, peut-être M. Trudeau regretterait-il d'avoir appelé Québec à son aide. Car le Québec pourrait défendre sa cause avec tellement d'ardeur que M. Trudeau pourrait se retrouver avec un Québec qu'il jugerait encore plus exigeant que ce n'est le cas à l'heure actuelle. M. Trudeau serait ainsi une sorte d'apprenti-sorcier devenu incapable de contrôler l'évolution de la discussion constitutionnelle.

■ lettres au Devoir

Jean Drapeau et la fermeture de Terre des hommes

Un départ qui serait regrettable

M. Lucien Saulnier, avant de partir pour vacances, je veux souligner que sous l'administration Drapeau — Saulnier, Montréal a grandi majestueusement depuis 1960.

Il est regrettable d'apprendre que Monsieur Drapeau songe à se retirer, à moins que sa santé soit minée par toute l'énergie qu'il a employée à mettre Montréal sur la carte, il me semble qu'il devrait continuer avec sa clairvoyance et

son jugement à demeurer notre premier magistrat pendant la période troublée que traverse le monde.

Si chaque subalterne avait œuvre dans son domaine respect avec autant de zèle que vous et Monsieur Drapeau, la situation financière de notre ville serait meilleure. Montréal aurait besoin d'un contrôleur pour vous aider à obtenir un meilleur rendement de vos commis, de vos ingénieurs, etc.?

Attendre l'automne 1969

Une cause du nombre peu élevé de visiteurs à Terre des Hommes en 1968, est le qualificatif de "permanente" donné à l'exposition. Combien de gens se sont dit: "Pourquoi nous presser, nous avons toute la vie pour y aller ou y retourner?"

Admettons qu'au début, on aurait décidé de fermer définitivement Terre des Hommes à la fin de 1968, le public aurait saisi toutes les chances possibles, l'an dernier, pour la visiter et les compteurs des tourniquets auraient en-

registré deux fois plus d'admissions.

Dans les conditions économiques actuelles, il faut évidemment songer à la fin de Terre des Hommes une bonne journée. Mais pourquoi pas à l'automne 1969, moment où la grande Exposition d'Osaka au Japon, à la veille de prendre la relève, se rattacherait à la persévérance qu'aurait eue Montréal d'assurer l'intérêt et à la délicatesse qu'elle aurait de lui laisser la vedette?

Une fermeture définitive de Terre des Hommes prévue pour l'au-

tomne 1969 inciterait de grandes foules à s'y rendre plusieurs fois l'été prochain afin de revoir une dernière fois une partie des merveilles de 1967 enrichies des nouveautés de l'année et inviterait les exposants à y participer en plus grand nombre et à y fournir un effort plus poussé.

Terre des Hommes doit nous quitter avec éclat lors d'une cérémonie de fermeture grandiose et non pas s'écrouler bêtement une nuit d'hiver.

Michel BELANGER, ing. for. Cowansville, 31-1-69.

Une greffe de coeur de première urgence

Terre des hommes... c'était le bout du monde, le jour de la nuit, un autre univers, un lieu d'émerveillement où l'homme était roi sans auto de l'année, sans "no parking", sans "private property", un chemin de ciel où il était maître, un lieu d'agrandissement humain à sa portée. C'était... comment avoir le déshonneur d'en parler à l'imparfait. Terre des hommes en pleine déconfiture, une réalité qui faisait déjà partie de notre être, un lieu d'amitié, un chemin qui s'achève en queue de poisson. Et nous ne dirons rien, nous en prendrions bêtement notre parti sans élever la voix?...

Il n'y a pas d'argument qui tienne ici. Ce n'est pas le moment de se renvoyer la balle de Pilate à Judas. L'heure n'est pas choisie de discourir sur l'impossibilité de mener à bien quoi que ce soit sans moyens financiers. Nous payons nos taxes jusqu'à la dernière cent et de grosses taxes à nos gouver-

nements, c'est à eux d'agir en notre nom. Il faut sauver Terre des hommes à tout prix. Il s'agit d'une greffe de coeur de première urgence. Ce n'est pas le moment d'argumenter.

Comme si nous ne pouvions pas créer des lieux exemplaires, comme s'il n'était pas du ressort de l'homme de rêver pour faire passer la sueur du pain. "A thing of beauty is a joy for ever"... et n'est jamais définitive; les sous que nous y perdons sont doublement compensés par des valeurs immatérielles, incalculables.

Vous dites, monsieur Ryan: "Est-il prêt à oublier pendant un temps les grandes routes aériennes qui mènent dans les capitales du monde et à reprendre le chemin plus modeste qui le conduirait plus souvent dans les quartiers de laids et dans les districts populaires?" Qu'un homme s'envole par "les grandes routes aériennes" pour nous réinventer un monde qui

nous donne de nous recréer... nous devons honorer à ce grand voyageur le plus utile qui soit. Celui-là ne voyage pas pour lui-même, ne tourne pas en rond, ne recule pas mais nous entraîne à le suivre, à le suivre où nous avons tout à apprendre, à gagner. Ce n'est pas vouloir la misère que d'apprendre la beauté à l'homme, que de lui indiquer des grandeurs, des temples qu'il peut habiter avec un peu de bonne volonté. Car celui-là qui découvre la beauté sera le premier à vouloir que la misère ne soit plus autour de lui et c'est à celui-là qu'il faut demander de s'occuper du pauvre qui marche, qui pète dans son ombre, de se départir de l'une de ses deux autos, de quelques cigarettes, de quelques verres, de quelques bons repas pour qu'il y ait moins ou si possible pas du tout de pauvres dans son horizon. Ce n'est pas au maire qu'il faut demander de s'occuper des pauvres mais c'est à chacun de nous de prendre en charge son pauvre. Les idées de grandeur de ceux qui mènent à terme leur œuvre ne font que nous indiquer davantage nos voies. A moins que nous préférions la bassesse à la grandeur et que nous soyons moins que l'arbre, que l'oiseau qui ne font que s'agrandir de toutes leurs feuilles, de toutes leurs ailes, non pour cacher la misère mais la défier, la rendre impossible.

"Les contribuables de Montréal ne peuvent plus soutenir seuls, l'activité économique du pays et de la province. Terre des Hommes est victime de l'austérité et cette austérité durera tant que dureront les discussions d'ordre fiscal et constitutionnel". Jean Drapeau, maire de Montréal.

"A cause d'un climat de partialité qui prévaut actuellement dans les partis politiques fédéraux, le Québec doit se contenter de miettes au profit des provinces voisines. La fermeture de Terre des Hommes est la conséquence de l'indifférence redoutable d'Ottawa à l'égard du Québec." Marcel Laurin, maire de Ville St-Laurent.

M. Jean Marchand, ministre de la Main-d'Oeuvre, est prêt à ac-

Le scandale de TDH

corder une subvention allant jusqu'à \$10 millions à la Golden Eagle qui emploiera environ 300 travailleurs. D'accord.

M. Jean Marchand, Jean-Luc Pélipin et leurs complices fédéraux ne sont pas prêts à la moindre subvention pour Terre des Hommes qui emploie 1.000 travailleurs permanents et 4.000 travailleurs à temps partiel (5 mois par année).

Quelle sorte de raisonnement (ou de déraisonnement) font donc nos pseudo-représentants à Ottawa? Un raisonnement nettement anti-Québec et anti-Montréal?...

JULES LEBEAU

NDLR — Le Devoir a reçu une autre lettre dans le même sens d'un fonctionnaire provincial.

Deux souhaits pressants

M. Jean Drapeau,

J'apprends à l'instant que la ville de Montréal doit renoncer à son projet d'exposition permanente, et que vous songez même, à la suite de cette mesure, à quitter vos fonctions avant la fin de votre mandat.

Je ne vous écris pas seulement pour vous dire ma profonde déception en apprenant ces nouvelles. Je voudrais surtout formuler deux souhaits pressants: Aidez-nous à sauver l'Expo et ne quittez pas vos fonctions. C'est vrai que vous avez déjà tenté une opération de renflouage du budget municipal sans pouvoir combler le déficit prévu pour l'année 1968. Mais qui croirait alors sérieusement à la disparition de l'Expo? Aujourd'hui, les Montréalais, les Québécois craignent de voir s'envoler tout d'un coup ce lieu privilégié de dialogue universel que vous avez fait surgir en face de Montréal. En ce moment, est-il utopique de vouloir lancer une opération de sauvetage? Si nous y participions tous? La radio et la télévision pourraient orchestrer les sollicitations. En décembre dernier, donc, en pleine crise monétaire, la France organisait une campagne afin de recueillir les

fonds nécessaires pour la recherche sur le cancer. En quelques jours, des millions et des millions de francs ont été ramassés et l'objectif fut atteint. Ne pourrions-nous pas tenter l'impossible pour éviter que "Terre des Hommes" ne disparaisse?

De toutes les villes de l'Amérique du nord, ai-je lu quelque part, Montréal est peut-être la ville qui s'est le plus transformée dans les dix dernières années. Vous êtes, pour ainsi dire, l'architecte des travaux de restauration, de rénovation et de modernisation de la métropole. Grâce à vos ressources d'énergie et d'enthousiasme, grâce aux compétences dont vous avez su vous entourer, vous avez fait de Montréal le lieu d'une exposition universelle, dont on a écrit qu'elle plaçait notre ville au rang des grandes capitales du monde. Nous avons besoin de Jean Drapeau pour nous aider à sauver l'Expo d'une disparition définitive, pour que Montréal obtienne les prochains jeux olympiques de 1976 et pour que les plans du grand Montréal de l'an 2000 deviennent une réalité.

Un étudiant montréalais à Munich, JACQUES LALONDE, 31-1-69

On ne doit pas démolir l'Expo

Non vraiment, vous ne devez pas démolir Terre des Hommes! Ce serait une tragédie, et les générations futures ne vous le pardonneraient pas.

Je ne suis pas financier ni administrateur, mais je sais qu'il y a de l'argent au Canada. A mon humble avis, le mal est à Ottawa: le gouvernement fédéral prélève une très grosse part des impôts et dépense souvent follement dans

des projets sans consistance (par exemple, le Centre national des Arts, à Ottawa...), tout en empiétant sans cesse sur les responsabilités des provinces.

Au moins, si vous ne pouvez faire fonctionner Terre des Hommes cette année, conservez-la pour des temps meilleurs, quand les gouvernants auront compris!

O.M. PERRIER

Montréal, 31-1-69

Montréalais abasourdis

Nous sommes abasourdis, mon époux et moi-même, de l'annonce de la fermeture de Terre des Hommes. Nous avons peine à y croire...

Il y a deux ans, alors que nous demeurions à 400 milles de Montréal, au nord du Québec, notre seule semaine de vacances fut passée à l'Expo. Nous en étions tout simplement fascinés.

Au printemps dernier, nous avons dû venir nous installer à Montréal. Une des premières choses que nous avons faites en arrivant fut d'acheter notre passeport de saison. Et nos moments libres de l'été ont été vécus à Terre des Hommes. Avec une bonne moyenne de un soir sur deux, plus une journée par fin de semaine.

Et chaque fois, c'était l'émerveillement complet, total à notre arrivée sur ces îles appartenant à un autre monde. La beauté fantastique des pavillons, l'agencement total si harmonieux, les canaux sillonnant partout et le miraillet du soir ou le jour qui nous offrait ce spectacle si éblouissant. Les gens qui y circulaient étaient souriants et détendus (si rares de nos jours!). Et la verdure et les arbres. Tout l'aspect global si grandiose auquel il leur a jamais cette joie.

Nous ne pouvons nous rendre à l'évidence que cette année il nous sera impossible de jouir de ce spectacle.

La nécessité de Terre des Hommes varie avec les individus. Plus

sieurs y voient le prestige international de Montréal. D'autres sont heureux de l'apport touristique certain de Terre des Hommes. Beaucoup y voient la plus grande manifestation culturelle de tous les temps. Plusieurs jeunes en ont fait leur point de rencontre et de découverte. Pour près de 4.500 personnes, Terre des Hommes représente cet emploi si précieux. Pour les réalisateurs des "îles", c'est sans doute le projet le plus grandiose auquel, il leur a jamais été donné de participer. Et je pourrais continuer ainsi longtemps...

Pour nous qui sommes un couple d'étudiants, mariés depuis 2 ans, installés à Montréal depuis 1 an seulement, sans auto et sans chalet d'été, eh bien Terre des Hommes c'est notre refuge d'été. C'est notre raison de vivre, c'est le coin des grands espaces que l'on retrouve après l'étouffement insupportable de la grande ville. Sa visite nous procure un bain de santé et pour le corps et pour l'esprit. On respire, on vit, on se détend, on découvre! Et ce sentiment profond de bonheur et de joie de vivre c'est Terre des Hommes qui nous le procure...

Il faut trouver une solution. Nous gardons, mon époux et moi-même, une confiance totale dans votre équipe.

MICHELLE D. LEVESQUE

Montréal, 29-1-69

Réponse à MM. Desmarais et Patenaude

En lisant la déclaration de Messieurs Pierre Desmarais et J.-Z. Patenaude dans Le Devoir du 31 janvier 1969, je n'ai pu m'empêcher d'avoir de la pitié pour ces deux hommes d'affaires. Comme toujours, entre Canadiens français, alors qu'un homme éprouve de grandes difficultés, il se trouve sur son chemin un autre ou deux autres, dans ce cas-ci, Canadiens français, pour lui donner un dernier coup de massue pour l'aplatisser comme il le faut. Vous dites que le Maire Drapeau a des idées de grandeur! Mais, Messieurs, avez-vous déjà vu des chefs d'œuvre

émaner de petites idées? N'avez-vous jamais eu d'ambition?

A Monsieur le Maire Drapeau, je veux dire toute mon admiration pour le prestige mondial qu'il a su apporter à Montréal. Dans 10 ans d'ici on révoquera les effets de tous vos efforts et Montréal a été marqué par votre passage et deviendra une grande ville à cause du grand homme qui aura passé. Un homme intègre, sincère, plein d'ambition pour une ville qu'il a aimée.

Monsieur le Maire, on vous salue, on vous aime, et on vous remercie. Montréal compte, j'en suis sûr, que vous ne l'abandon-

nez pas pendant les heures difficiles. Car voyez-vous, nous croyons que vos grandes idées seules peuvent sortir votre Montréal de l'impasse dans laquelle elle se trouve.

Nous savons aussi que la fermeture de la Terre des Hommes est le résultat d'un Canada désuni, du manque de compréhension entre les gouvernements fédéral, provincial et municipal. Ouvrons-nous les yeux avant qu'il soit trop tard.

Mme LISE MASSON KEY, Québec, 1-2-69

Montréal n'avait pas les fonds nécessaires

M. Lucien Saulnier,

Pourquoi vous et votre orchestre tentez-vous de faire pleurer la population de Montréal, sur la perte de "Terre des Hommes"?

Si vous aviez été un véritable administrateur, au lieu de dire que la ville perdrait tant de millions de dollars en taxes, la province per-

drerait tant de millions de dollars en revenus, les citoyens de Montréal seraient privés de tant de millions de dollars en salaires, de millions de dollars en vente, vous auriez pu dire, surtout, si vous vouliez obtenir du crédit, "Terre des Hommes 1969" aurait coûté tant de millions de dollars et aurait rapporté tant de millions de dollars, laissant un bénéfice de tant de millions de dollars. Mais qui vous aurait cru? Vos prédictions de l'an dernier que votre "Terre des Hommes" rapporterait un profit minimum de 4 millions de dollars, alors que vous avez admis après la fermeture, une perte de 5 1/2 millions de dollars, faisant une erreur de 9 1/2 millions de dollars dans vos prévisions.

Il aurait été plus simple d'expliquer que "Terre des Hommes" n'ouvrirait pas en 1969, parce que le directeur des finances ne pouvait vous donner un certificat à l'effet

qu'il avait les fonds nécessaires pour payer les crédits que vous et vos conseillers silencieux devaient voter pour le démarrage de "Terre des Hommes 1969". La caisse de la ville de Montréal semble être à sec.

De plus, il semble que la dette de la ville de Montréal ne devrait pas, d'après les normes admises, dépasser actuellement 650 millions de dollars, alors qu'elle est de 872 millions de dollars.

Comment auriez-vous pu réussir à trouver des prêteurs en présentant le bilan actuel?

Pourriez-vous emprunter actuellement s'il se présentait une situation urgente?

Est-il vrai que vous auriez dit dimanche dernier, à la radio, qu'il

n'en coûterait rien pour garder inactive "Terre des Hommes" en 1969? Qui paiera les frais de surveillance, de l'emplacement et des bâtiments?

La démission prochaine de votre acolyte Drapeau devrait vous réjouir. Cet homme, qui admet ne pouvoir administrer durant une période d'austérité et dont la seule qualité serait de dépenser sans compter l'argent des autres et particulièrement celui des citoyens de Montréal, nous a déjà coûté trop cher.

Espérant que vous pourriez nous sortir du pétrin dans lequel vous nous avez mis.

Le Réveil de Montréal par ANDRÉ DESMARAIS Montréal 3-2-69

AVANT DE CHANGER D'EMPLOI...

...demandez-vous avec humour une injection de succès. Assurez-vous gratuitement à une session du cours de culture humaine de l'Institut de Personnalité au Palais du Commerce à Montréal. Téléphonez le 842-8188. Téléphonez, appuyez!

UNE PLUS GRANDE ASSURANCE

Les Cours Dale Carnegie peuvent signifier un meilleur emploi, une promotion, un revenu élevé, une facilité sociale et commerciale. Plus de 1.000.000 de gradués déclarent "C'est formidable".

Pour renseignements: Appelez 845-5264



Dale Carnegie

LUC PERRIER

Saint-Bruno (co. Chambly) 31-1-69

**GARDIENS
GARDES**

**RÉCEPTIONNISTES
MESSAGERS**

Tous les "commissionnaires" sont d'anciens militaires dont les dossiers dans les forces armées et la vie civile ont été scrupuleusement examinés avant de les admettre dans notre corps.

ATTENTION IMMÉDIATE AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PAR TÉLÉPHONE

Colonel R. M. E. Bourgeois, C.D., commandant

Corps Canadien des Commissionnaires
Division Montréal
3433, rue PEEL, Montréal 2

Pour service téléphonique à **842-1801**

NOUVEAU TAUX

5.3%

SUR LES ÉPARGNES

COMPAGNIE GUARANTY TRUST

DU CANADA

DANS NOS 44 BUREAUX AU CANADA

07-08-18

informations

Réhabilitation militaire de Joseph Staline

MOSCOU (AFP) — Treize ans après avoir été mis au ban du parti par Khrouchtchev, Staline est cette semaine entièrement réhabilité et qualifié, dans la revue Kommounist, de "chef militaire éminent". Quant à la partie du réquisitoire concernant les répressions prononcées par Khrouchtchev devant le 20ème congrès, en 1956, elle est aujourd'hui officiellement passée sous silence.

La réhabilitation militaire de Staline, déjà amorcée depuis la chute de Khrouchtchev, en octobre 1964, dans une série de "mémoires" signées par les grands maréchaux de la Deuxième Guerre mondiale, est aujourd'hui officiellement chose faite, après la publication dans l'organe central du parti d'une étude où le généralissime se voit à nouveau qualifié de "chef militaire éminent" comme il l'avait été au cours des hostilités.

"Il ne reste pas pierre sur pierre des affirmations irresponsables sur l'absence de compétence militaire de Staline, sur sa conduite lointaine de la guerre, sur sa prétendue intolérance absolue aux opinions des autres. Il ne reste rien de toutes les autres inventions du même genre dont se sont emparés et qu'ont répandus les falsificateurs de l'histoire à l'étranger," écrit en effet l'historien E. Boline dans la revue Kommounist, organe théorique et politique du comité central.

Après avoir cité l'avis des généraux du front et de l'état-major selon lesquels "le généralissime suprême écoutait les avis de ses subordonnés et en tenait compte lorsque ces avis étaient exprimés avec conviction et fondement, était largement ouvert aux choses stratégiques, savait saisir l'essentiel et définir minutieusement le but et la direction principale des mouvements des troupes," E. Boline conclut:

"En un mot, I.V. Staline, si l'on tient compte de toute la complexité et des contradictions de son caractère, se présente comme un chef militaire éminent."

Cette réhabilitation avait été préparée par un livre de souvenirs publié l'an dernier par le général Sergueï Chtemenko et intitulé: "L'état-major pendant les années de guerre." Membre de cet état-major, et aujourd'hui chef de l'état-major des forces armées du Pacte de Varsovie, après avoir été disgracié par Khrouchtchev, le général Chtemenko avait, le premier, fait largement sortir de l'oubli celui qu'il appelait dans son livre "le suprême."

Des combats d'arrière-garde avaient été cependant livrés depuis l'éviction de Khrouchtchev pour tenter de cerner les responsabilités de Staline dans l'impréparation du pays à l'invasion, tout en lui rendant sa place à la tête de la résistance soviétique et de l'armée rouge.

Délégation tchèque au Kremlin

MOSCOU (AFP) — M. Jan Marko, ministre tchécoslovaque des affaires étrangères, arrive cet après-midi à Moscou, pour sa première visite à l'étranger depuis sa nomination le 1er janvier 1969.

M. Marko, qui regagnera Prague le 10, viendra prendre contact avec le ministère soviétique des affaires étrangères, où il aura plusieurs entretiens de travail, apprend-on de bonne source.

M. Andreï Gromyko, son homologue soviétique ne sera cependant pas à l'aéroport pour l'accueillir. Le ministre soviétique s'est en effet cassé un bras en tombant, et il est actuellement hospitalisé à la clinique du Kremlin à Moscou. Relié directement par un fil à son ministère, il continue cependant de son lit à diriger la diplomatie soviétique.

Les affaires courantes sont toutefois assurées par son premier adjoint, M. Vassili Kouznetsov, rentré récemment de Prague.

On ignore l'état de gravité de la blessure du ministre, mais on croit savoir qu'il quitterait assez prochainement l'hôpital. Cependant, le programme établi pour la visite de M. Marko prévoit qu'il se sera reçu pour son premier contact avec M. Gromyko à l'hôpital même, jeudi matin, ajoutent-on de même source.

La visite du ministre tchécoslovaque des affaires étrangères s'ajoute à une série d'autres visites effectuées ces jours-ci à Moscou par un grand nombre de missions et de délégations tchécoslovaques.

Les plus importantes parmi ces délégations paraissent être celle qu'effectue depuis trois jours une délégation militaire conduite par le général commandant la région de Prague, et celle que dirige M. E. Erban, président du "Front national" tchécoslovaque. Cette dernière délégation a quitté Moscou hier soir pour regagner Prague.

Au Japon:

Une manifestation anti-américaine fait 84 blessés

TOKYO (AFP) — Quarante et un policiers et quarante-trois étudiants ont été blessés hier au cours de la manifestation organisée devant la base aérienne américaine de Kadena, près d'Okinawa, et à laquelle participaient cinquante-cinq mille personnes, en majorité des étudiants.

Les manifestants, qui demandent le retrait des bombardiers stratégiques "B52" et le retour d'Okinawa au Japon, se sont dirigés vers la base, qui était protégée par un millier de policiers.

Près de 1.700 manifestants se sont d'abord assis devant la porte. Ils ont ensuite tenté de pénétrer de force dans la base en arrachant la porte, à l'aide de cocktails molotov et de pierres. Les forces de l'ordre, armées de matraques ont alors riposté.

Incident sanglant en Inde

MADRAS (PA) — Cinq personnes ont été écrasées à mort et une a été tuée par le tir de la police, lundi soir, devant le Rajaji Hall où était exposée la dépouille mortelle du premier ministre de l'Etat de Madras, C.N. Annadurai. Il y a eu plus de 300 blessés.

Selon les estimations de la police, plus de 15 millions d'Indiens ont afflué à Madras pour assister hier aux funérailles du premier ministre.

Dans la nuit de lundi à mardi, les foules ont défilé à Rajaji Hall pour rendre un dernier hommage à celui qui, le 6 mars 1967, prêtait en ce même lieu le serment qui faisait de lui le premier ministre, à l'issue d'une écrasante victoire électorale sur le parti du Congrès qui avait gouverné l'Etat de Madras pendant 20 ans.

L'affluence dans le hall devenant de plus en plus dense, la police décida de ne plus en autoriser l'accès. C'est alors que la foule se fit violente. Les forces de l'ordre durent tirer et lancer des grenades lacrymogènes pour disperser la masse.

Le transfuge chinois se réfugie aux Etats-Unis

WASHINGTON (AFP) — Le département d'Etat a officiellement annoncé, hier, que l'ancien diplomate communiste chinois Liao Hu Shu, qui était en poste à La Haye, est arrivé aux Etats-Unis où il a demandé le droit d'asile.

Le porte-parole du département d'Etat, M. Robert McCloskey, a précisé que la demande d'asile de l'ancien diplomate est actuellement à l'étude. Le porte-parole s'est refusé à fournir la moindre précision sur le lieu où se trouve actuellement Liao Hu Shu, lieu qui est tenu secret. Il a toutefois déclaré que le transfuge chinois se trouve sous bonne protection fournie par divers organismes gouvernementaux.

Liao est le plus élevé en grade hiérarchique de tous les transfuges chinois jusqu'à ce jour.

M. McCloskey a lu la déclaration suivante:

"Ainsi qu'annoncé par le gouvernement néerlandais, le chargé d'affaires de la Chine communiste, Liao Hu Shu, a demandé le 24 janvier dernier le droit d'asile temporaire au gouvernement néerlandais, qui le lui a accordé. Il avait également fait savoir aux autorités des Pays-Bas qu'il souhaitait obtenir le droit d'asile aux Etats-Unis. Il se trouve actuellement aux Etats-Unis et sa requête est à l'étude."

Liao est né le 20 décembre 1922, dans la province du Hunan. Il était arrivé en poste à La Haye au mois d'avril 1963. M. McCloskey a déclaré avoir lu des informations de presse selon lesquelles la famille de l'ancien diplomate se trouverait actuellement à Hong Kong mais, a-t-il dit, "je ne veux pas faire de déclaration à ce sujet au nom du département d'Etat".

C'est dans un bref communiqué remis à la presse en fin d'après-midi hier que le porte-parole du ministère néerlandais de la justice a annoncé que M. Liao Hu Shu, ancien chargé d'affaire de la République de Chine populaire à La Haye, avait quitté le territoire néerlandais pour se rendre aux Etats-Unis.

Le communiqué précisait que c'est à sa demande que

l'ancien diplomate a été conduit discrètement à l'aéroport international d'Amsterdam Schiphol pour prendre place à bord d'un long-courrier qui devait l'emmener aux Etats-Unis.

Jusqu'à lundi soir, les autorités compétentes néerlandaises tout en observant un mutisme complet au sujet de cette affaire déclarait que M. Liao Hu Shu se trouvait "quelque part en Hollande dans un lieu sûr" sans toutefois en préciser l'endroit.

Hier matin, harcelé par les coups de téléphone des journalistes demandant où se trouvait M. Liao Hu Shu, le porte-parole avait refusé de répondre.

M. Liao Hu Shu s'était présenté le 24 janvier dernier au commissariat central de la police à La Haye demandant la protection des autorités néerlandaises. Il déclarait en outre qu'il renonçait à ses fonctions de chef de la mission diplomatique chinoise aux Pays-Bas.

Il fut alors conduit en un endroit sûr, quelque part aux Pays-Bas.

M. Liao Hu Shu a été vraisemblablement entendu par les autorités judiciaires néerlandaises au sujet d'une autre affaire chinoise dont il fut en 1966 l'un des principaux personnages. C'est lui, en effet, qui, après avoir été nommé par Pékin chargé d'affaire par intérim à la suite de l'expulsion de l'ambassadeur, avait organisé un audacieux enlèvement de son compatriote l'ingénieur Hu Tzu Tsai trouvé mourant dans la rue.

Pendant les onze jours qu'il a passé sous la protection des autorités néerlandaises, celles-ci ont observé le mutisme le plus strict. Cela vraisemblablement afin d'éviter des suites "fâcheuses" au chargé d'affaire hollandais à Pékin. En 1966, lorsqu'éclata le premier différend diplomatique sino-néerlandais, le gouvernement de Pékin avait littéralement séquestré le chargé d'affaire hollandais qui ne fut libéré qu'après le départ des Pays-Bas des huit collègues de l'ingénieur Hu Tzu Tsai, seuls témoins de la mort de ce dernier.

Optimisme devant la situation monétaire

PARIS (AFP) — L'évolution de la situation monétaire internationale est considérée avec assez d'optimisme par la société financière européenne. Cette société financière européenne est une société multinationale réunissant la première banque américaine Bank of America, la première banque anglaise, la Barclay Bank, la première banque française, la Banque Nationale de Paris, la banque allemande Dresdner Bank, la banque hollandaise Algemene Bank Nederland N.V. et la banque italienne Banca Nazionale del Lavoro. Dans une revue mensuelle publiée par cette société, l'optimisme raisonné de ces six grandes banques s'appuie sur les raisons suivantes:

● Une révision des parités des plus importantes monnaies n'interviendra qu'avec l'accord des principaux pays.

● Des efforts seront faits en commun pour contrebalancer les effets du mouvement spéculatif des capitaux.

● Des solutions devront être trouvées pour concilier le maintien du plein emploi et une stabilité raisonnable des prix, tout en maintenant l'ordre monétaire international.

La société financière internationale estime également que les problèmes des balances de paiements des différents pays s'orienteront vers un équilibre supportable: réduction des excédents massifs en Allemagne et en Italie, diminution et peut-être annulation des déficits anglais et américains.

Les six grandes banques estiment que les taux d'intérêt resteront élevés en Europe et en Amérique.

Faisant une analyse de la situation des principales monnaies, la société financière internationale, en ce qui concerne le franc, estime:

● La France doit développer ses investissements; mais les taux du marché financier resteront élevés à long terme; 8% environ. Les capitaux intérieurs disponibles à long terme en France pourraient être complétés par les ressources en Euro-devises et notamment en Euro-dollars. Toujours en ce qui concerne le franc, les pressions inflationnistes excessives et récentes ont

obligé les autorités à restreindre le crédit. Seul le rétablissement rapide de l'équilibre de la balance des paiements permettrait une détente durable sur le marché de l'argent. Il faut également surveiller de près l'évolution générale de l'économie qui pourrait provoquer une modification de la situation au 2e semestre de 1969.

● Le dollar: la perspective à court terme est favorable en ce qui concerne la balance des paiements. ... Il est probable que l'expansion s'accélérera après le premier semestre. Le déficit de la balance des paiements pourrait donc s'aggraver à la fin de l'année 1969, mais on ne s'attend pas à une crise de confiance dans le dollar.

● La livre: on peut prévoir que la balance des paiements commencera à devenir excédentaire au cours de 1969, probablement d'environ 250 millions de dollars, mais la situation dépendra pour une large part de l'évolution des politiques commerciales dans le monde.

● Le mark enfin: le marché allemand des capitaux pourrait dans un avenir proche être considéré comme une source de financement offrant de larges possibilités et des taux d'intérêt relativement intéressants. Ceux-ci pour les crédits commerciaux ordinaires varient entre 6.5 et 7.5% par an.

La major Bunting en liberté provisoire

BELFAST (AFP) — Le major Ronald Bunting, adjoint du pasteur Ian Paisley, chef des extrémistes protestants de l'Ulster, a été mis en liberté provisoire, apprend-on mardi. Le major Bunting, qui était incarcéré à la prison de Belfast depuis une semaine, avait été condamné pour organisation de manifestations illégales.

Le pasteur Paisley, qui avait fait l'objet d'une condamnation identique à celle du major Bunting, était déjà en liberté provisoire depuis quelques jours. Les deux hommes ont fait appel du jugement les condamnant à des peines de prison.

Proposition d'un front des nationalistes au Sud-Vietnam

SAIGON (AFP) — L'avocat Tran Ngoc Lieng, ancien colonel du général Duong Van Minh, a proposé hier de former un front des nationalistes en vue d'obtenir la paix.

"Les nationalistes accusent le FNL d'être un instrument, une girouette du Nord-Vietnam, et les Nord-Vietnamiens accusent la République du Vietnam de travailler pour les Etats-Unis", a-t-il déclaré. "On ne sait qui a raison, a-t-il poursuivi, mais il est certain que c'est le peuple qui en supporte les conséquences".

Me Lieng avait pris la parole au cours d'une réunion à la pagode An Quang des bouddhistes militants placée sous la présidence du vénérable Thien Hoa et en présence de nombreuses personnalités.

D'autre part, dans un récent éditorial, "Radio Liberation", l'émetteur clandestin du FNL, s'était félicité de la position prise par M. Tran Ngoc Lieng. Cet avocat et trois autres professeurs, avait déclaré le commentateur, sont opposés à la politique du gouvernement comme l'est la presque totalité de la population de Saïgon.

Analysant les dernières manifestations à Saïgon, la radio clandestine du FNL avait constaté qu'en dépit de la loi fasciste interdisant toute manifestation, les bouddhistes avaient quand même pu défilé

dans la ville et les employés de l'hôpital Grall faire grève.

Cette situation, concluait le commentateur, montre combien est faible le gouvernement du Sud-Vietnam puisqu'il est incapable de lutter contre les désirs du peuple. Bientôt ce sera notre tour de nous soulever, ajoutait-il.

Fin de trois opérations

Entre-temps, le commandement américain a annoncé hier qu'il venait de mettre fin à trois opérations de grande envergure.

L'opération "McArthur" lancée sur les Hauts Plateaux, autour de la capitale provinciale de Pleiku, le 12 octobre 1967, s'est terminée le 31 janvier 1969.

Après plus d'un an d'opérations, les Américains appuyés par plus de 18.000 sorties de l'aviation tactique et trois cents raids de "B-52" ont tué près de six mille Vietcong et Nord-Vietnamiens et arrêté plus de mille sept cents suspects. Les "GI's" quant à eux ont eu près de mille tués et cinq mille blessés.

D'autre part, la 173e brigade de parachutistes américains qui opère près de Dalat a mis fin aux opérations "Bolling" commencées le 19 septembre 1967 et "McLain", le 20 janvier 1968.

Le bilan de ces deux opéra-

tions s'élève à environ mille huit cents tués du côté vietcong et nord-vietnamien et près de trois mille personnes arrêtées. Les Américains ont eu cent quarante et un tués et près de mille blessés, malgré l'appui de plus de quatre mille sorties de chasseurs bombardiers, mille cent bombardements navals et quatre raids de B-52.

Le commandement américain a également annoncé qu'un hélicoptère léger avait été abattu dimanche près de la ville deltaïque de Vinh Long. L'appareil est détruit, a-t-il précisé, mais l'équipage est indemne.

Entrevue américano-sud-vietnamienne

A Paris, l'ambassadeur Cyrus Vance, chef adjoint de la délégation des Etats-Unis aux négociations de Paris sur le Vietnam, accompagné de son successeur l'ambassadeur Lawrence Walsh se sont entretenus hier après-midi avec l'ambassadeur Pham Dang Lam, chef de la délégation de la République du Vietnam (sud), au siège de cette délégation.

Cette rencontre que l'on qualifie à la délégation sud-vietnamienne de "réunion de travail" s'inscrit dans le cadre des contacts quotidiens entre les deux délégations. Elle a duré 45 minutes.

Aucune date n'est encore fixée pour le voyage de M. Nixon en Europe

PARIS (AFP) — Le séjour du président Nixon à Paris aurait lieu les 28 février et 1er mars, selon certaines indications. Il terminerait le voyage en Europe, le président des Etats-Unis a l'intention d'effectuer prochainement.

Contrairement aux premières indications, M. Nixon ne commencera pas sa tournée par Paris, mais sans doute par Londres. Toutefois il réserve

Von Hassel sera élu président du Bundestag

BONN (AFP) — Un protestant du nord de l'Allemagne, né en terre africaine au hasard d'une garnison, sera le deuxième personnage de l'Etat fédéral, après le président Heinrich Lübke.

M. Kai-Uwe von Hassel, 56 ans, actuel ministre aux réfugiés et ancien ministre de la défense, vient d'être en effet désigné par le groupe parlementaire chrétien-démocrate (CDU-CSU) comme candidat au poste de président du parlement (Bundestag) rendu vacant par la démission de M. Eugen Gerstenmaier, intervenue sous la pression de l'opinion publique à la suite d'un scandale dans une affaire d'indemnisation.

M. Kai-Uwe von Hassel a été élu au second tour par 116 voix contre 94 voix à son adversaire catholique, M. Heinrich Koeppler, secrétaire d'Etat parlementaire au ministère de l'Intérieur. Le parti libéral (FDP-opposition) a fait savoir qu'il soutiendrait la candidature de M. von Hassel. Celui-ci est donc assuré d'être élu par le Bundestag.

Cette élection, précise-t-on à Bonn, pourrait intervenir aujourd'hui. Le parti social démocrate (SPD) membre de la grande coalition, ne présentera pas de candidat.

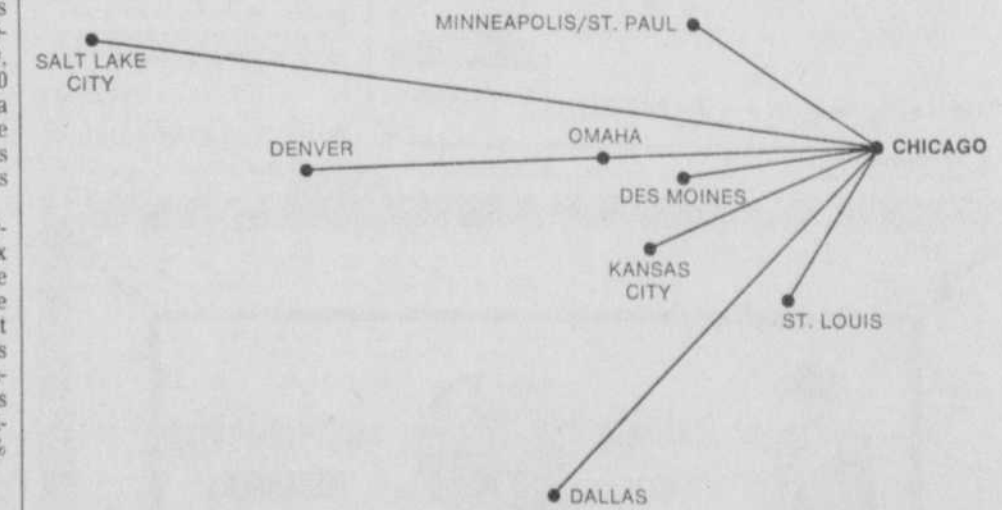
Maurice adhère à l'OCAM

LONDRES (AFP) — L'île Maurice a adhéré à l'OCAM (Organisation commune africaine et malgache), a déclaré, hier à Londres, Sir Seewoosagar Ramgoolam, premier ministre de l'île.

Cette décision n'a pris un caractère officiel qu'après la publication du communiqué final de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OCAM qui vient de se tenir à Kinshasa, ce qui explique que ce communiqué n'en ait pas fait état, a précisé le premier ministre.

Le plus court chemin entre 2 points... Montréal

Chicago sans escale par Air Canada. (2 vols par jour!)



En effet, nous vous offrons 2 vols sans escale, tous les jours, à destination de Chicago. Nos jets DC-9 partent le matin à 10 heures et le soir à 6 heures. L'homme d'affaires apprécie la commodité, la vitesse et le confort de ces 2 vols. Air Canada vous offre aussi d'autres vols quotidiens Montréal-Chicago via Toronto.

De Chicago, correspondances faciles et rapides vers Dallas, Kansas City, St. Louis, Salt Lake City, Omaha,

Minneapolis/St. Paul, Denver, Des Moines et autres localités du Midwest américain. Tarif classe économique, DC-9, aller seulement, Montréal-Chicago: \$56.

Voyez votre agent de voyage; il vous parlera du tarif excursion de 30 jours et des avantages offerts par le Swing-Air Club aux moins de 22 ans. Ou appelez Air Canada à 931-4411.

Il vous suffit de partir!

AIR CANADA

regards sur le monde

Casablanca

Madrid remettra l'enclave d'Ifni à Rabat, au printemps

par Etienne Rod

CASABLANCA — Il y a près de deux ans, on exprimait l'opinion que l'enclave d'Ifni sise à l'extrême pointe sud-ouest du royaume chérifien, restée "province espagnole", ne tarderait sans doute plus à être restituée au Maroc, pays dont elle fait partie intégrante. On se hasardait aussi à pronostiquer que, le moment venu, cette rétrocession pourrait bien faire l'objet d'un marchandage entre les gouvernements de Rabat et de Madrid, celui-ci obtenant de celui-là, en échange d'un geste de bon voisinage, la reconnaissance irrécusable de son droit à conserver les "presides" de Ceuta et Melilla sur la Méditerranée.(1)

En réalité, la négociation a porté sur un autre aspect du problème. Elle avait débouché, semble-t-il, sur un accord virtuel dès fin septembre 1967. A l'époque, une information officielle rapportait que les deux gouvernements étaient convenus d'appliquer la résolution du "Comité des vingt-quatre" de l'ONU prévoyant la décolonisation de Sidi-Ifni. En effet, seule cette minuscule localité demeurait sous souveraineté espagnole, la plus grande partie de la zone étant tombée aux mains de l'armée marocaine de libération en 1956/1957.

Pourquoi a-t-il fallu attendre jusqu'au 4 janvier 1969 pour que se concrétise, par la signature à Fès d'un contrat entre le ministre des affaires étrangères du Maroc et l'ambassadeur de l'Espagne à Rabat, une décision dont le principe paraissait acquis depuis 15 mois et qui, au surplus, ne deviendra effective qu'au printemps prochain? Très probablement parce que l'Espagne a exigé, pour prix de son abandon, la conclusion d'une convention relative au droit de pêche dans les eaux marocaines. Ce droit, les autorités de Rabat auraient certainement préféré ne pas le lui concéder, même assorti de la réciprocité autorisant les Marocains à s'en aller pêcher dans les eaux territoriales espagnoles.

Pour le surplus, il s'est trouvé, à fin décembre 1968, qu'à Rabat comme à Madrid, on avait besoin d'un succès diplomatique. Cette convergence

d'intérêts reposait pourant sur des bases fondamentalement différentes. Selon toute vraisemblance, pour le roi Hassan II et dans la perspective de son imminente rencontre avec le président algérien H. Boumedienne (du 10 au 16 janvier), il s'agissait d'un symbole éloquent: le retour à la "mère-patrie" d'un lambeau du territoire national est propre à rappeler que le Maroc ne saurait oublier qu'il n'a pas encore recouvré ses "frontières authentiques" (2). Pour le Caudillo, l'objectif visé est de montrer, face à la Grande-Bretagne et à propos de Gibraltar (3) que l'Espagne respecte les vœux de l'ONU.

Réactions divergentes

Tels sont apparemment les motifs qui ont déterminé les deux parties à fixer le rendez-vous assez hâtif du 4 janvier à Fès, alors que leurs pourparlers traînaient depuis plusieurs années. Certes, deux autres facteurs ont exercé une influence. Une délibération à New York à la mi-décembre du comité de l'ONU chargé des "territoires non autonomes" enjoignit à l'Espagne d'accélérer le processus de restitution d'Ifni et d'organiser rapidement un référendum permettant à la population du Sahara espagnol de s'autodéterminer. L'audition du chef de la diplomatie du gouvernement de Madrid par la commission des affaires étrangères des Cortes, le 19 décembre, aboutit à la conclusion qu'il devenait urgent de prendre un arrangement avec le Maroc.

Aussitôt signés les documents relatifs à Ifni et à la pêche dans les eaux territoriales réciproques des deux partenaires, le roi Hassan II recevait les félicitations des chefs d'Etat algérien et tunisien, l'un et l'autre affirmant leur joie et leur satisfaction d'un accord qui a le caractère d'une victoire de la raison sur l'injustice.

Cependant, de leur côté, les nationalistes, marocains et espagnols, se livraient à une offensive de grand style, en sens contradictoire. Pour le parti de l'Istiqlal dont l'organe en langue française est l'Opi-

nion, le Maroc a consenti à un marché de dupes: jamais ses négociateurs n'eussent dû accepter que la flottille de pêche espagnole puisse poursuivre son activité dans les eaux territoriales marocaines. Comme le traité de Fès, avant d'entrer en vigueur, doit être ratifié par Hassan II et les Cortes, ce journal a exprimé l'espoir que le souverain chérifien refuserait de l'entériner et émis l'avis que mieux vaudrait, s'il le faut, avoir recours aux armes pour expulser les Espagnols d'Ifni plutôt que de transiger avec eux. Quant à certains grands organes de la presse ibérique, ils ont exposé à leurs lecteurs que la convention de Fès du 4 janvier 1969, non seulement assurait la sauvegarde des droits de l'Espagne, mais place celle-ci dans l'avantageuse position de pouvoir exiger désormais de l'Angleterre qu'elle se soumette, à son tour, aux injonctions de l'ONU et abdique sa souveraineté sur Gibraltar.

On sait qu'est assez floue la notion de "mer territoriale" zone sur laquelle l'Etat riverain étend son autorité, variable entre trois et six milles. En tolérant, pendant une durée sauf erreur limitée à dix ans, que les pêcheurs espagnols poursuivent leur activité au large d'Ifni (étant entendu que les pêcheurs marocains pourront en faire autant sur les côtes espagnoles), le Maroc satisfait sans nul doute la préoccupation primordiale de son partenaire pour qui le nom d'Ifni se confond avec celui d'une pêcherie exploitée par lui depuis plus d'un siècle, dans une baie qu'il appelle Santa Cruz de Mar Pequeña.

Rapprochement contestable

En échange, le gouvernement royal obtient une concession fondamentale au plan des principes. En récupérant une enclave, si exigüe soit-elle, qui lui avait été enlevée au XVme siècle, le Maroc moderne franchit une étape sur le long chemin qui doit le conduire, espère-t-il, à la reconquête pacifique de toutes les parcelles de l'Empire chérifien aliénées au cours des siècles. Dans un tel contexte juridique,

on admettra qu'il a remporté un succès.

A première vue, il semble qu'on n'en puisse pas dire autant de l'Espagne. Les arguments qu'elle tente de tirer de la négociation ne sont pas d'un poids décisif. Si elle rétrocede Ifni, elle ne manifeste, en revanche, aucune intention de renoncer aux deux presides de Ceuta et Melilla sur la rive Sud de la Méditerranée. Or, à bien des égards, ces localités de souveraineté espagnole se trouvent dans une situation très comparable à celle de Gibraltar, de statut britannique.

En affirmant que l'exemple d'Ifni montre la voie où l'Angleterre doit s'engager, l'Espagne commet une maladresse diplomatique: elle excite tout à la fois la colère des nationalistes marocains et l'ironie du gouvernement de Londres. En effet, ils ont beau jeu de répliquer qu'on la prendra au sérieux lorsqu'elle décidera d'abandonner Ceuta et Melilla.

Pour s'en tenir à une stricte objectivité, on observera qu'en dépit de leur analogie, les cas mis en parallèle ne sont pas rigoureusement identiques. Sauf erreur, le "Comité des vingt-quatre" de l'ONU n'a encore jamais invité l'Espagne à libérer Ceuta et Melilla. Au contraire, il est déjà intervenu souvent, à tort ou à raison, pour exiger "la décolonisation" de Gibraltar. Par une résolution du 19 décembre 1967, il "demande à la puissance administratrice qu'elle mette fin à la situation coloniale à Gibraltar avant le 1er octobre 1969". Cette requête, si impérative soit-elle, ne sera sans doute pas exécutée dans le délai prescrit puisque la population de Gibraltar ne souhaite nullement être "décolonisée".

En ce qui concerne le Sahara espagnol, on rapporte que le gouvernement de Madrid se prépare sans trop se presser à organiser le référendum populaire qui décidera, sous le contrôle de l'ONU, du sort de ce territoire désertique au sous-sol réputé assez riche.

- (1) Voir Le Devoir du 3 mars 1967
- (2) Voir Le Devoir du 4 février 1967
- (3) Voir Le Devoir des 21 mars, 5 et 6 septembre 1967

désir qu'elles en aient: il leur faudra encore persuader l'Etat d'Israël et les Etats arabes de la validité de leur proposition, les amener à accepter ce qui sera forcément un très laborieux compromis. Dans le climat actuel et compte tenu des intentions avouées ou connues des diverses parties, une entente sur le fond paraît improbable. Chaque nouveau drame comme les sinistres exécutions de Bagdad, chaque nouvel incident de frontière, chaque mesure répressive dans les territoires occupés (comme ce qui vient de se passer à Gaza) éloignent les chances déjà fort minces d'un dialogue, fut-ce par médiateur interposé.

On a d'ailleurs l'impression que les grandes puissances devront disjoindre le problème intérieur palestinien des autres aspects de la crise, ce qui peut faire remettre en cause toute la résolution de 1967. Israël pourrait exiger, comme prix de son acceptation d'un éventuel règlement, l'abandon par les Palestiniens de leurs prétentions et le renoncement former par les gouvernements arabes à accorder un soutien quelconque aux mouvements palestiniens de libération.

La première condition est irréalisable; quant à la seconde, à supposer que les gouvernements arabes acceptent

Le problème des détournements d'avions examiné à Genève

GENEVE (AFP) — Une trentaine de compagnies aériennes, exploitant le réseau méditerranéen, se sont réunies dans la plus grande discrétion à Genève pour étudier les mesures à prendre afin de faire échec aux détournements d'appareils et, d'une manière générale, à tous les actes de piraterie commis au sol ou en vol.

L'IATA (association internationale des transports aériens), qui parraine cette réu-

nion, a déjà émis une série de recommandations à ce sujet, tendant à agir sur les législations nationales afin que ces actes soient considérés comme un "crime international". Parallèlement, il s'agit d'ajouter directement les compagnies aériennes, dont les représentants, réunis depuis lundi "ont procédé à un échange de vues et d'expériences" et tenté de mettre au point une série de mesures de protection.

Madrid

Les espoirs de libéralisation se trouvent placés en veilleuse

par Edouard de Blaye

MADRID — A quelques mois seulement de la célébration du 30e anniversaire de la fin de la guerre civile, l'Espagne vit désormais sous le régime de l'état d'exception pour la première fois depuis 1839. Cette mesure, décidée le 24 janvier en conseil des ministres a surpris tous les observateurs à l'étranger comme en Espagne, tant par sa rigueur que par sa soudaineté. Certes, au cours des dernières semaines, on n'avait pas manqué de relever une nette détérioration du climat politique et social. Les mineurs asturiens en grève durant plus d'un mois avaient donné le signal de départ d'une vague de contestation à laquelle se joignirent très vite les étudiants. Puis les femmes de prisonniers politiques entreprirent de s'enfermer périodiquement dans les églises pour protester contre les conditions de détention de leurs maris. Enfin, la semaine dernière, 1.300 intellectuels, parmi lesquels certains artistes et des hommes de science espagnols les plus célèbres, apportèrent leur caution morale à ce mouvement de contestation généralisé, en réclamant l'ouverture d'une enquête officielle sur les sévices dont seraient victimes certains détenus politiques. Pour accroître encore la confusion deux événements majeurs — l'expulsion récente de la famille de Bourbon-Parme du territoire espagnol et l'acte de candidature au trône posé dans une interview fracassante par le jeune prince Juan Carlos de Bourbon — avaient fini de semer le désarroi dans les esprits des milieux monarchistes. Inquiets de l'ampleur revêtue par cette vague d'agitation politique, inhabituelle en Espagne, le haut état-major de l'armée et les chefs de file des mouvements franquistes traditionnels auraient à plusieurs reprises

Les étudiants sur la sellette

Sur le plan administratif, la mise en application de l'état d'exception, qui équivaut pratiquement à l'instauration de la loi martiale sur toute l'étendue du territoire, suspend les articles 12, 14, 15, 16 et 18 de la constitution. Ces articles garantissent la liberté d'expression et de réunion, le droit de fixer librement sa résidence à l'intérieur de l'Espagne et l'inviolabilité du domicile privé. Enfin, les autorités pourront désormais maintenir indéfiniment en état d'arrestation des suspects, sans avoir à respecter le délai des 72 heures maximum de garde à vue légale. Quant aux raisons de cette grave décision, il s'agit officiellement de mettre un terme aux violences estudiantines télécommandées depuis l'étranger par des meneurs communistes, dit-on à Madrid. Depuis trois mois en effet, les incidents se succédaient sans discontinuer dans l'enceinte des 13 universités espagnoles, avec un caractère de violence particulier à Barcelone et à Madrid. Ces deux dernières universités avaient dû être fermées sine die la semaine dernière à la suite d'incidents particulièrement graves, allant par exemple jusqu'à la tentative faite par quelques manifestants de détenir le rec-

teur de l'université de Barcelone. L'application de l'état d'exception s'accompagne aussi d'un retour à la censure rigoureuse de la presse et de la radio espagnole, mesure qui ne s'applique pas néanmoins, actuellement, aux correspondants étrangers. En dépit de ce contrôle de l'information, il apparaît qu'un certain nombre d'arrestations ont été opérées dans tout le pays durant ce week end. C'est ainsi que l'on a appris notamment l'arrestation à Barcelone de l'écrivain Alfonso Gomis. Sept étudiants et quatre prêtres ont été d'autre part également arrêtés à Barcelone. A Bilbao, ce sont une dizaine de responsables ouvriers et trois prêtres qui ont été détenus. Quant au chiffre global des personnes incarcérées à la suite de la proclamation de l'état d'exception, il varie de 200 à 900 selon les sources privées. De source proche des milieux officiels, il semblerait que ces arrestations ne dépasseraient pas une centaine.

Deux enseignements à tirer

Dans la pratique, l'instauration de l'état d'urgence a

Echec imputable aux nations industrialisées

NATIONS UNIES (Genève) (AFP) — L'échec de la première décennie du développement des Nations unies est principalement imputable aux nations industrialisées, qui n'ont rien fait pour faciliter le commerce des pays en voie de développement, a affirmé mardi M. Paul Prebisch, secrétaire général de la CNUCED (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développe-

ment) démissionnaire, au cours d'un déjeuner d'adieu offert en son honneur par l'association des correspondants auprès de l'ONU.

Mais M. Prebisch a parallèlement mis en garde les pays du tiers monde, qui, de leur côté, "n'en ont pas fait assez." Sans une réforme fondamentale de leurs structures, a-t-il dit, la deuxième décennie risque de connaître le même sort.

NALACO



North American Life ...une autre année de progrès

Le succès qu'a connu la Compagnie en 1968, dans tous les domaines, est dû en majeure partie aux conceptions nouvelles qu'elle a développées en matière de services et produits d'assurance-vie. Des augmentations assez substantielles se sont fait sentir dans les ventes de nouvelles assurances et rentes, l'actif et le taux net d'intérêt. Unique en son genre, la police "Accroissement de protection" a fait l'objet de nombreuses demandes contribuant ainsi près de 44% au total des nouvelles ventes individuelles. En créant la police "Protection indexée" en 1968, la Compagnie a une fois de plus été la toute première à lancer un produit de conception entièrement nouvelle, destiné à protéger les valeurs contre les futurs dangers de l'inflation. Tous ces nouveaux concepts fondés sur une "Planification financière d'ensemble" sont une preuve tangible que la Compagnie est parfaitement en mesure de faire face aux besoins toujours changeants du public, grâce à des idées d'assurance-vie toujours nouvelles en matière de protection et services connexes.

Au début de cette nouvelle année, les titulaires de plus de 265,000 polices individuelles et 299,000 certificats collectifs, contribuent à former un montant de 85.2 milliards d'assurance et rentes, qui leur permettra de se tourner vers un avenir plein de sécurité pour eux-mêmes et ceux qu'ils ont nommé leur bénéficiaire.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE NORTH AMERICAN LIFE Depuis 1881, la compagnie des gens à la page

Gérants

J. André Carbonneau
Suite 400, 6 boul. Desmarines, Saint-Lambert

David B. Carlyle, C.I.U.
1350 ouest, rue Sherbrooke, Montréal

D. Castonguay
Suite 400, 1 Place Laval, Cité de Laval

G. Côté, C.I.U.
Suite 527, 110 ouest, boul. Crémazie, Montréal

A. Fortin, C.I.U.
Suite 704, 612 ouest, rue St-Jacques, Montréal

H.G.W. Richards, C.I.U.
Suite 502, 5450, Côte-des-Neiges, Montréal

C.B. Cyr, Assurances Collectives
1100 ouest, rue Sherbrooke, Montréal

AVANT DE FAIRE CE VOYAGE...

... donnez-vous avec humour une injection de succès. Assistez gratuitement à une mini-session du cours de culture humaine de l'Institut de Personnalité au Palais du Commerce à Montréal. Informez-vous en composant 842-8186. Téléphonez aujourd'hui!

L'opération "Montréal" est lancée

Comment intégrer les futurs prêtres à la vie diocésaine?

par Jean-Pierre Proulx

Un nouveau pas, timide il est vrai, a été franchi lundi soir en vue de mener à bien l'opération "Montréal", opération lancée conjointement en décembre dernier par les grands séminaristes du diocèse de Montréal, le conseil du grand séminaire et l'Office diocésain du clergé. L'opération "Montréal" a pour objectif de "trouver les modes d'appartenance, de préparation et d'intégration des séminaristes dans le presbytère de Montréal".

Concrètement, on se propose d'atteindre cet objectif par la mise sur pied d'une série d'ateliers d'études qui regrouperont, selon les cas, des laïcs, des religieux, des membres des corps intermédiaires ecclésiaux (comme l'Action catholique ou telle association de prêtres, et, bien sûr, des séminaristes et tous ceux qui sont responsables de la formation des prêtres. Il s'agit donc d'une opération d'envergure et dont les résultats concrets pourraient modifier considérablement le type

actuel de formation des prêtres. Mais on n'en est qu'au début du travail et personne ne préjuge actuellement des résultats.

Lundi soir donc, on a tenu au grand séminaire une réunion dans le but de déterminer concrètement les thèmes à étudier dans les différents ateliers. Participaient à cette réunion la plupart des séminaristes du diocèse de Montréal, le directeur de l'Office du clergé, M. Ivanhoé Poirier, le supérieur du grand séminaire, M. Roland Dorris, le vicaire général du diocèse, M. Jean-Marie Lafontaine et un certain nombre d'observateurs.

Malheureusement, le consensus escompté par les membres du comité directeur de l'opération, n'a pas été atteint. On n'a pas réussi à s'entendre d'une façon définitive sur le choix et l'agencement des thèmes proposés.

L'assemblée a éprouvé de la difficulté, à la suite d'une objection lancée par le vicaire général M. Lafontaine, à voir comment finalement les thèmes proposés permettraient d'atteindre l'objectif de l'opération.

Cet objectif s'articule en fait autour de trois axes principaux: la promotion des liens d'appartenance des séminaristes au diocèse, l'intégration à la vie du diocèse et l'épanouissement humain et sacerdotal dans le milieu même du séminaire.

Or, 6 des thèmes proposés suggéraient l'étude en autant d'ateliers de la participation éventuelle des communautés chrétiennes, du clergé séculier, des responsables immédiats du grand séminaire, de l'évêque, de la faculté de théologie et des séminaristes à la formation des futurs prêtres.

Le septième thème suggérait que l'on étudie ce que devait être la participation des séminaristes à la vie du diocèse. Le dernier posait le problème de l'utilisation des mois de vacances dans la formation des prêtres.

Face à cette proposition, plusieurs émettent l'avis qu'ils ne voyaient pas comment on atteindrait par là l'objectif de l'opération. D'autres soulignent que les thèmes étaient finalement beaucoup trop notionnels et pas assez concrets.

Il fut finalement décidé que le comité directeur reprendrait et agencerait les thèmes d'a-

L'épiscopat péruvien dénonce l'injustice sociale

LIMA (AFP) — La société péruvienne vit en état de péché en raison de l'injustice sociale, économique, culturelle et politique qui sévit dans le pays et qui est le fait de l'impérialisme étranger et de l'oligarchie nationale, affirment les évêques péruviens dans un document publié à l'issue de la conférence annuelle de l'épiscopat.

Les évêques, qui ont analysé la situation sous tous ses aspects, dénoncent, dans le secteur économique, les inégalités de richesse et les exportations de capitaux nationaux à l'étranger qui entraînent "un endettement progressif" du pays.

Ils dénoncent également le système actuel de la propriété des biens de production qui fait que le travailleur n'est pas maître de son travail, et le régime de propriété de la terre, caractérisé par l'existence de "latifundios" et de "minifundios".

Dans le secteur social, les évêques péruviens déplorent la stratification sociale rigide qui enlève toute chance de promotion aux couches populaires.

Dans le domaine politique, ils dénoncent la concentration du pouvoir aux mains d'une minorité qui empêche toute participation de la majorité. "Cette injustice, déclarent-ils, est caractérisée par la concentration du pouvoir économique et politique de l'impérialisme international de l'argent, complice de l'oligarchie péruvienne."

Les évêques péruviens promettent aux paysans et aux ouvriers de les aider dans toute la mesure du possible à faire prévaloir leurs droits et dans la recherche d'une véritable justice.

Ils précisent qu'ils procéderont à une révision immédiate concernant les propriétés de l'Eglise afin de revenir à la pauvreté évangélique et de les mettre au service de la communauté. Ils ont ainsi décidé d'associer les laïcs à l'administration des biens ecclésiastiques.

Les évêques font enfin des recommandations en ce qui concerne l'enseignement.

teliers autour de trois points principaux: ce que le diocèse de Montréal peut apporter aux séminaristes, ce que les sé-

minaristes peuvent apporter au diocèse et les relations des séminaristes entre eux.

Rappelons qu'à l'origine,

c'est un groupe de séminaristes de Montréal qui a eu l'idée de lancer cette opération. On a décidé de la faire après

s'être rendu compte que les séminaristes n'avaient pas partie prenante à la vie de ce diocèse immense qui est Montréal.

On est parti aussi du fait que les relations humaines dans le groupe de séminaristes, qui approche la centaine, étaient difficiles et finalement peu profondes.

C'est sur cette situation

d'ensemble que l'opération "Montréal" veut jeter de la lumière. Concrètement, on s'est donné jusqu'au 17 février pour mettre sur pied les ateliers. Fin mars, on espère avoir terminé l'étude. Le comité directeur que dirige un étudiant, M. Jacques Papineau, préparera son rapport final et les recommandations durant le mois d'avril.

■ l'actualité religieuse

Le catholicisme hollandais

CITE DU VATICAN (AFP) — Près de 90 p.c. des Hollandais pensent que l'on peut être catholique sans jamais aller à l'église, bien que 63 p.c. des fidèles aillent à la messe le dimanche. C'est ce que révèle un sondage d'opinion, effectué par l'Institut de pastorale de Rotterdam. Le rapport fait apparaître que seule "une petite minorité" des fidèles approuve l'encyclique Humanae Vitae et se demande, dans sa dernière partie, si les initiatives telles que "le nouveau catéchisme" et "le concile pastoral" pourront contribuer réellement au développement de l'Eglise. Après avoir insisté sur la nécessité de la rénovation et de "la redistribution des tâches entre les prêtres et les religieux", le rapport conclut que "le chemin sera hérissé de difficultés."

Le cardinal Koenig a quitté Budapest

BUDAPEST (AFP) — "Je ne vois aucun changement pour le proche avenir", a déclaré le cardinal Koenig, archevêque de Vienne, à l'issue de la visite qu'il a faite hier au cardinal Mindszenty. L'entretien des deux prélats, qui s'est déroulé à l'Ambassade des Etats-Unis, où le cardinal hongrois est réfugié depuis douze ans, a duré plus de trois heures. L'archevêque de Vienne a affirmé que sa visite n'était motivée par "aucun fait nouveau". Il a également pris contact avec Mgr Paul Breznanec, archevêque d'Eger, et certains des évêques récemment nommés par le Pape. Dans la matinée d'hier, le cardinal Koenig avait rendu visite aux prélats hongrois qui ont dû démissionner pour raisons de santé. L'archevêque de Vienne, arrivé lundi à Budapest, a pris hier après-midi le train pour regagner l'Autriche.

Fonctions sacerdotales et mariage

UTRECHT (AFP) — Les aumôniers catholiques des universités des Pays-Bas estiment que les projets de mariage de leurs collègues Jos Vrijburg d'Amsterdam et Jeroen Goossens d'Utrecht ne constituent pas un empêchement à la réalisation de leurs fonctions sacerdotales. Dans une lettre adressée à l'épiscopat néerlandais, ces aumôniers demandent que soit à nouveau accordée aux deux prêtres l'autorisation de prêcher l'Evangile à partir du 1er mars prochain. Cette lettre est signée par dix-sept aumôniers. Seuls les cinq aumôniers catholiques d'Amsterdam n'ont pas signé cette lettre. Ils étaient absents de la réunion au cours de laquelle la lettre fut rédigée.

Psychanalyse et vie religieuse

CITE DU VATICAN (AFP) — "Le recours à la psychanalyse dans la formation des novices est exclu," a déclaré un responsable de la congrégation des religieux à propos des informations de presse laissant croire que cette méthode, interdite à la suite de l'expérience de Cuernavaca au Mexique, était admise par l'instruction "Renovacion Causa" sur les religieux, publiée samedi. Il est en effet question dans l'instruction du recours au médecin psychologue mais non au psychanalyste.

La Bible en chinois

CITE DU VATICAN (AFP) — Une édition populaire en un volume de la bible, traduite en chinois d'après les textes hébraïques et grecs originaux, a été publiée par le centre biblique des franciscains de Hong Kong, rapporte l'agence missionnaire "fides". C'est la première fois qu'une telle édition voit le jour, précise l'agence. En effet, si les protestants ont été les premiers à avoir traduit la bible en chinois, ils l'avaient fait non sur les textes originaux, mais sur la "King James version" ou sur la "Bible Revised Version".

AVIS

RÉGIE DES ALCOOLS DU QUÉBEC

Les personnes ci-après mentionnées ont demandé le permis suivant:

Nom	Adresse	Catégorie
SPATOUAS, Apostolos "Chubby's Delicatessen Inc."	1974 et 1980 ouest, rue Ste-Catherine Montréal	Restaurant
KAJZER, Israel Matek "Miss Snowdon Pumpnick's Ltd."	5131, boul. Decarie Montréal	S.A.M.
WONG, Yit Hen	741 est, Fleury Montréal	S.A.M.
ZOTOU, Kasem	168 est, Prince-Arthur Montréal	S.A.M.
DAOUSSIS, Gerald "Lido Sweets Restaurant Ltd."	6694, St-Hubert Montréal	Restaurant
HAMEL, Jean-Guy	1240, Crescent Montréal	S.A.M.
DUCHARME, Jean	7811 est, Notre-Dame Montréal	S.A.M.-Bar
PROULX, Mlle Marie-Marthe	1481 est, Laurier Montréal	Taverne
ROQUES, Maurice	328 est, Ste-Catherine Montréal	S.A.M.-Bar Restaurant
PFISTER, Mlle Elfride "Far East Restaurant Inc."	5171, Côte-des-Neiges Montréal	S.A.M.-Bar Cabaret
SMITH, Norman George "Army, Navy & Air Force Veterans in Canada Loyal Unit no 71"	382, Laflour LaSalle	Club
ROSS, Earl Maitland Morris "Army, Navy & Air Force Veterans in Canada Unit 340"	5733 ouest, Sherbrooke Montréal	Club
DESROSIER, René	9035, De Grosbois Montréal	Épicerie
BASILE, Michel et Ubaldo Basile	14195, Dorchester Pointe-aux-Trembles	Bar
RACETTE, Mme Pauline	1445, Bishop Montréal	Bar
PAYETTE, Denis "La Porte Ste-Catherine Inc."	3767 est, Ste-Catherine Montréal	S.A.M.-Bar

Toute objection à ces demandes doit être faite par écrit, dûment motivée, dans les 15 jours du présent avis au

GREFFIER DE LA RÉGIE

CASE POSTALE 1058, PLACE D'ARMES
MONTREAL, P.Q.

Carrières et Professions

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires.

Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 28¢ la ligne agate (14 lignes agates au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de copies postales et du retour du courrier est gratuit et strictement confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi, la veille de la parution.

Téléphones ou écrivez à:

LE DEVOIR

434 est, rue Notre-Dame,
Montréal - Tel. 844-3361

Compétence:

Bernard Lutz

Opticien demandé

Qualifications: Licence du Québec. Bilingue de préférence. Expérience avec vit. désir de s'améliorer. Salaire maximum et avenir assuré. Plus bénéfices marginaux comprenant plan médical et assurance maladie, plan de retraite, bonus, etc.

Case 1042.

Le Devoir, Montréal, P.Q.

COMMISSION SCOLAIRE
RÉGIONALE DES LAURENTIDES2 Conseillers d'orientation
demandés

Faire parvenir sa candidature et son curriculum vitae à:

M. Roger Pinsonneault,
Directeur des Services Personnels aux Étudiants,
99, rue Ste-Agathe,
Ste-Agathe-des-Monts, Qué.

MÉDECIN

Direction
générale
des aliments
et drogues

Ministère de la
Santé nationale
et du Bien-être
social

OTTAWA

Fonction
publique
du
Canada

Traitement jusqu'à \$20,800

La Direction générale des aliments et drogues est chargée de la mise en application de la Loi et du Règlement sur les aliments et drogues et de la législation connexe. Pour s'acquitter de ses responsabilités, elle a besoin d'un médecin qui possède une grande expérience de l'évaluation pharmacologique, toxicologique et clinique des drogues, ainsi que des aptitudes manifestes pour la gestion, aux fins de planification et de diriger le programme de la direction générale quant à l'examen des présentations de nouveaux produits pharmaceutiques, à la surveillance des drogues mises sur le marché et à la prestation de services consultatifs.

Les candidats doivent être admissibles à la pratique de la médecine dans une des provinces canadiennes.

Sans être essentielle, la connaissance des deux langues officielles sera à l'avantage des candidats.

Les intéressés adresseront leur curriculum vitae aux Cadres des sciences bio-physiques, Commission de la Fonction publique, Ottawa 4.
Prière de mentionner le numéro de concours 69-1018.



INVITE des cadres dynamiques et enthousiastes à poser leur candidature pour le poste de:

DIRECTEUR DU PERSONNEL

pour prendre la direction du service du personnel dans un organisme d'envergure provinciale dont le siège social est à Montréal.

Il sera responsable au directeur général pour la planification, l'orientation et la gestion de toutes les activités du service à savoir: le recrutement et la sélection, les relations de travail, les relations publiques, la formation, l'organisation, la rémunération du personnel et autres activités connexes.

SOULHAITE recevoir des résumés de carrière de diplômés en relations industrielles possédant plusieurs années d'expérience en administration du personnel dont une partie à un niveau de direction.

Le poste intéressera les candidats dont le salaire actuel excède \$15,000.

ADRESSER VOS RÉPONSES À:



RAYMOND DUCHARME & ASSOCIÉS

CONSEILLERS EN GESTION DES ENTREPRISES

1155 OUEST BOUL. DORCHESTER, MONTRÉAL 2, QUÉ.

IMPORTANT PROGRAMME DE
DÉVELOPPEMENT EN PERSPECTIVE

I.O.S. Canada fait partie de la plus grande organisation financière au monde et entreprend couramment des programmes gigantesques de développement.

OCCASION

I.O.S. Canada présente des occasions de carrière dans les ventes en offrant des placements à des milliers de personnes et d'organisations à travers le pays.

ENTRAÎNEMENT

Il n'est pas nécessaire d'avoir de l'expérience dans la finance, car I.O.S. fournit l'entraînement financier nécessaire à tous les niveaux au Canada et à Genève. Cependant, une solide formation scolaire, les caractéristiques d'un chef de file, responsabilité et volonté de travailler sont les qualités requises.

AVANCEMENT

Les chances d'avancement sont virtuellement illimitées. L'accroissement du milieu environnant de I.O.S. peut mettre en valeur le meilleur de vos capacités et aidera grandement à vos revenus.

Appeler Henri Jay au 878-9651

CHEF DE DÉPARTEMENT DE COMPTABILITÉ

Requis par organisme d'envergure dans l'industrie de la construction de Montréal.

Qualifications requises

Bachelier en commerce et/ou appartenance à une association de comptables.

Au moins cinq ans d'expérience dans un travail comptable dont une partie au niveau des cadres.

Doit être familier avec toutes les formes d'états financiers, budgets, prix de revient, etc.; ainsi qu'avec le traitement des données de l'informatique, particulièrement systèmes 360 et D.O.S.

Doit pouvoir assumer la responsabilité de la préparation des états financiers complets; contribuer étroitement à la préparation et à l'exécution d'un budget d'opérations et de caisse, assister au développement d'un système de prix de revient.

Ce poste intéressera les candidats dont le salaire actuel est environ de \$9,000.00.

Prière de soumettre Curriculum Vitae au:

Directeur du Personnel,
Comité Conjoint de l'Industrie de la
Construction de la Région de Montréal,
3530 ouest, rue Jean-Talon,
Montréal 301,
739-4781

Contremaître

Poste:

Assumer la responsabilité de l'opération et de l'administration du service de buanderie, Hôpital général de 200 lits.

Le candidat doit avoir:

Entre 25 à 40 ans

Un diplôme ou certificat de 11e année

Une expérience valable comme buandier et en gestion de personnel.

Rémunération:

Salaire jusqu'à \$5,668.00 ou selon qualifications. Plus excellents avantages marginaux.

Faire parvenir attestation d'études et d'expérience au:

Service du Personnel,
Hôpital Ste-Croix,
570 Hériot,
Drummondville, P.Q.

Secrétaire privée?
Devenez
secrétaire comblée!

AVANTAGES:

Poste intéressant et prometteur d'adjointe à l'un des premiers courtiers, dans l'une des maisons de courtage en valeurs mobilières les plus importantes du monde. Possibilité de devenir adjointe aux ventes nominatives.

QUALITÉS REQUISES:

Posséder les deux langues officielles. Être à l'aise avec le public, pouvoir assumer des responsabilités et avoir de l'initiative. Être au moins diplômée d'une école secondaire ou, de préférence, d'une université. Sténographie et dactylographie essentielles.

SALAIRE:

Selon les qualités possédées.

Postuler en écrivant à: Case 1041, Le Devoir, Montréal, P.Q.

GÉRANT DE L'USINE

Domaine des produits de beauté. Société canadienne en plein essor, dont la société-mère est un des grands noms dans ce domaine sur le plan international. Usine moderne employant 25 à 30 personnes, située à Montréal. Fabrication et conditionnement de plusieurs catégories de produits de grande qualité.

Le poste: gérant de l'usine. Responsable pour toutes les opérations de fabrication. Ligne directe d'autorité avec le Directeur général de la société canadienne.

La personne aura complété des études universitaires et possèdera une expérience pratique de la fabrication, dans un genre semblable, soit un grand volume de produits variés, dans plusieurs catégories. Ses qualités personnelles de caractère et ses compétences lui permettront de diriger la fabrication avec beaucoup d'autonomie.

Le traitement offert est intéressant et l'entreprise considère ce facteur comme une valeur nette relative dont la valeur du candidat est la première déterminante.

GORDON BRYSON & COMPANY LTD.

Conseils en personnel de gestion
1110 ouest, rue Sherbrooke, Montréal 110
845-1256

Des modifications fiscales pour les artistes

● La mise à l'essai pour une période de cinq ans d'un régime permettant de déduire du revenu, aux fins de l'impôt, une somme correspondant à 150 pour cent des dons en faveur de certaines immobilisations dans le domaine des arts.

**POUR UNE PEE
LIMITEE**

**et l'on nira
beaucoup** — CANDIDE

MICHEL SIMON — ALAIN COHEN

**Le vieil homme
et l'enfant**

UN FILM DE CLAUDE BERRI

20^e

SEMAINE

EN SEMAINE : 8 00 - 10 00
D'ANGREE : 9 00 - 4 30 - 8 00 - 10 00
8 00 - 5 55 - 13 30 - 14 55 - 18 00 - 19 00

**salle
hermes**

arts
et spectacles

Télé-chronique

Un coeur sain dans
un corps sain

Chacun finit, un jour ou l'autre, par s'inquiéter de son coeur. C'est un organe aussi fragile que vital. Et ce qui est intéressant, c'est que tout le monde en a un, quoi qu'on dise. Les enquêtes à son sujet nous apprennent qu'il est souvent malade, ce pauvre coeur, souvent déficient, qu'on peut même mourir de sa trop grande faiblesse. Personne ne peut se désintéresser de son coeur.

On a beau naître avec un coeur sain, notre façon de vivre le bouleverse, l'affaiblit, le gâte. Il est rare que les tranquillisants et les médicaments arrangent les choses. Il vaut encore mieux le ménager. Mais comment? Il semble que les conditions de notre vie s'accroissent mal avec ce souci. Les médecins invités à l'émission "Les temps changent" ont appris à ceux qui l'ignoraient que trop manger et mal manger étaient des façons de maltraiter son coeur. Il y a aussi le manque d'activité physique. L'abus des produits laitiers. Un naturopathe n'aurait pas dit mieux, mais on avait oublié d'inviter un naturopathe. La santé, il n'y a que les médecins allopathes qui sachent en parler. Mais c'est une autre histoire.

A entendre les nombreuses questions des participants, on devinait à quel point les gens connaissent peu les règles d'une vie saine, le fonctionnement de leur organisme, les lois du corps et de la nature. On devinait aussi l'inquiétude des gens en ce qui concerne leur santé. Au Québec, on a le coeur plus malade qu'au Japon, par exemple, même si la vie est la même, mais on mange plus mal ici qu'au Japon. Il faut savoir gré aux médecins d'avoir répondu le plus simplement du monde aux questions d'un public avide de se renseigner. L'émission durait une heure. Le public était invité à téléphoner à Radio-Canada jusqu'à minuit, heureuse initiative.

A.M.

"Pierrot", de M.-F. Gélinas
à "Studio d'essai", ce soir

Jean Brousseau, Gaétane Laniel et Yvon Thiboutot seront en vedette au Studio d'essai que Radio-Canada radiodiffusera ce soir, à 22 heures.

Studio d'essai met à l'affiche une pièce d'un jeune dramaturge québécois, Marc-F. Gélinas. La distribution de cette oeuvre, intitulée Pierrot, comprend encore Andrée Boucher, Sophie Clément, Guy Thauvette, Robert Rivard, Yvan Canuel, Serge l'italien, Michèle Magny et Denis André.

C'est la seconde oeuvre de Marc-F. Gélinas que Studio d'essai propose aux auditeurs de Radio-Canada. En effet, le 18 décembre dernier, le jeune auteur dramatique de Longueuil présentait une pièce en un acte, Partie de dames.

Marc-F. Gélinas, présentement président du Centre d'essai des

auteurs dramatiques de Montréal, est aussi l'auteur d'une suite de six pièces en un acte qu'il a baptisées respectivement On recommence, Qu'on l'écoute, Salut, Mortier, Dimi et Margot. "Même s'il existe un lien entre ces pièces, chacune d'elles raconte une histoire qui a un commencement et une fin", nous dit l'auteur. L'une de ces pièces doit être jouée bientôt à Longueuil. Marc-F. Gélinas est également l'auteur de la traduction anglaise de Hamlet, prince du Québec de Robert Gurik, oeuvre qui a été jouée par le London Little Theatre, à London, en Ontario, en novembre dernier. Actuellement, il travaille à la traduction d'une autre pièce de Gurik: Api. Né à Montréal, le 3 août 1937, Marc-F. Gélinas, est, de plus, ingénieur en mécanique.

Réalisation: Roger Blondin.

Horaires

Le sigle c marque une émission en couleur

CBFT 2

9.25 Aujourd'hui à CBFT
9.30 Chronique de France
10.00 Mathysion
10.30 En mouvement
10.45 Monseigneur Surprise présente
11.00 La soirée verte
11.15 Cinéma
"La rivière des masques", western (E-U, 1940)

12.30 L'agriculture de demain
1.00 Cinéma
"La colline des poteries", western (E-U, 1958)

2.30 Qui ou non
3.30 Femme d'aujourd'hui
4.00 Bohème
4.30 Fantaisie
5.00 L'agent sans secret
5.30 Richard Coeur de Lion
6.00 Tout à tout
6.15 Téléjournal

6.25 Nouvelles du sport
6.30 24 heures
6.45 Aujourd'hui
7.30 "Sébastian parmi les hommes", e
7.50 Casimir, "Le grand restaurant", comédie (France, 1966)

9.30 "La bataille de l'Atlantique", documentaire
10.30 Les Martin
11.00 Téléjournal
11.25 Nouvelles du sport
11.30 Cinéma
"Les enfants du paradis", drame (France, 1944-45)

1.00 Téléjournal

CFTM 10

7.15 Miro et musique
1.30 As the World Turns
7.45 Miro-matin
8.15 36-24-36
9.00 Toot et café
10.00 Voie de femmes
10.30 Leçons de beauté
10.45 L'école du bonheur
11.00 Voie de femmes
11.30 L'éternel amour
"Dis-moi vingt ans" (20)

12.00 Les récits du Capitaine
12.10 Les manchettes
12.15 Cinéma-roman
"L'honorable Stanislas, agent secret" (10)

12.30 Cinéma-mercure
"Sorcerer du ciel" (France)
2.00 Cinéma-mercure
"Le médaillon", drame (E-U)

3.30 Madeline à l'école
4.00 La cabane à Média
4.30 Super bolide
5.00 Le 5 à 6
6.00 Télé-Mémo
6.40 Sports-Images
7.00 Télé-Mémo
7.30 Dernière heure
7.45 Télé-Mémo
7.50 Les grandes productions

"Les brisants humains", guerre (E-U)

9.30 Real Gagner illimité
10.45 Dernière heure et météo
11.00 La ronde des sports
11.15 Cinéma
"Cargaison blanche", drame (France)

12.45 Dernière édition
12.50 Fermeture

CBMT 6

7.45 Test Pattern and Music
8.00 Stand-by Six
8.30 That Morning Show
9.00 Québec School Telecast
9.15 Québec School Telecast
9.30 Québec School Telecast
10.00 Québec School Telecast
10.30 Friendly Giant
10.45 Chez Hélène
11.00 Mr. Dress-Up
11.20 Pick of the Week
11.45 CBC-TV News
12.00 Andy of Mayberry
12.30 Search for tomorrow
1.00 Luncheon Date
2.00 The Weaver (7) Sex
2.30 The Coronation Street
3.00 Take 30
3.30 Edge of Night
4.00 The Galloping Gourmet
4.30 A Place of Your Own
5.00 Huckleberry Finn
5.30 Bugs Bunny
6.00 The Ghost and Mrs. Muir
6.31 Hour - Glass
7.30 The Mothers-in-Law
8.00 Mission impossible
9.00 The Public Eye
10.00 Music Special: Karl Auer with
11.00 CBC National News
11.30 Viewpoint
11.50 Night Overall
12.30 Doctor's Diary
1.00 Cine-Six
"Hot Enough for June"
Final Report

CFCF 10

7.30 Sound of 12
7.45 News and Sign-On
8.00 University of the Air
8.30 Ed Allen Time
9.00 Romper Room
9.30 Magic Tom
10.00 Bewitched
10.30 The Newsworld Game
11.00 The Mike Douglas Show
11.30 T.B.A.
1.00 In Town
1.30 Peyton Place
2.00 Marriage Confidential
2.30 Perry's Probe
3.00 People in Conflict
3.30 Doctor's Diary
4.00 Family Theatre
"The Big Broadcast of 1938", comédie musicale (E-U)

5.30 The Pierre Berton Show
6.00 Polie
7.00 Lassie
7.30 Camera Call
8.00 Hockey
8.30 River Inn
11.00 National News
11.15 Pulse
11.45 Pajama Playhouse
"Step Down to Terror", drame suivi de Newsroom 12

condition féminine

A l'ouverture du Salon culinaire,
le ministre Loubier souhaite la
résurrection de Terre des hommes

par Renée Rowan

Plus de quatre cents pièces, quelque trois cents participants, des exhibits de haute classe, la simplicité qui caractérise la grande et bonne cuisine, telles sont en résumé les caractéristiques du 32e Salon culinaire qui a ouvert officiellement ses portes, hier après-midi, à l'hôtel Windsor, à Montréal.

"La table d'exposition des élèves de l'Institut du tourisme et de l'hôtellerie démontre que le gouvernement a eu raison de créer cet Institut qui a ouvert ses portes en septembre dernier, à Montréal, a déclaré dans son allocution d'ouverture, le ministre du tourisme, M. Gabriel Loubier. On sait que l'Institut a accueilli cette année 210 élèves dont 45 participent au Salon culinaire.

L'Institut poursuivra ses cours l'automne prochain ouvrant ses portes à quatre cents élèves, a annoncé le ministre. On y dispensera en outre des cours de recyclage et de perfectionnement pour les cuisiniers déjà au travail ou pour les mères de famille désirant retourner à la pratique de l'art culinaire, comme métier. Au cours de l'année, l'Institut aura sans doute atteint plus de

3,000 élèves car des cours itinérants se donnent également à travers la province.

S'adressant aux chefs et à leurs aides, aux hôteliers, ainsi qu'aux premiers visiteurs et invités du Salon, M. Loubier a regretté la disparition de Terre des hommes et faisant suite à la déclaration du premier ministre Trudeau, il a déclaré que son gouvernement était prêt à s'asseoir à une table ronde à laquelle participeraient les gouvernements fédéral et provincial ainsi que la ville de Montréal, afin de trouver une solution de dernière heure avant la fermeture définitive de Terre des hommes.

Si les Montréalais et les Québécois se plaignent amèrement de la disparition de Terre des hommes, ils devraient se rappeler, a dit le ministre, qu'ils n'ont pas participé aussi nombreux qu'on l'aurait cru, à l'exposition de 68. Et cela malheureusement ne s'annonçait guère mieux pour 1969. Au moment où le maire Drapeau a annoncé la décision de fermer Terre des hommes, on avait vendu moins de \$100,000 de visas.

Une belle réussite

Pour qui a visité le grand salon culinaire depuis quel-

ques années, il est facile de noter une nette amélioration dans la présentation: au début les couleurs étaient souvent crues, les exhibits lourds et chargés. Maintenant, on note une simplicité de bon aloi qui est fort appréciée en fine cuisine. Et cette année, il y a des pièces absolument exceptionnelles: un vitrail d'église représentant Saint-Yves, entièrement en sucre tiré, aux couleurs magnifiques. Signalons aussi, une sculpture en sucre, "l'enfant à la mouette", ciselée à la main; c'est presque une oeuvre d'art.

Dans la catégorie des poissons, le saumon demeure le roi, suivi de près par le homard, les deux présentés en Bellevue. Si plusieurs, sinon la majorité de ces pièces, demandent des heures de travail, une longue expérience et beaucoup de technique, il n'en demeure pas moins une source d'inspiration pour la ménagère qui en visitant le salon pourra puiser, ici et là, une idée nouvelle pour une prochaine réception. Mais le but du salon reste avant tout de fournir l'occasion, une fois l'an, aux chefs et à leurs apprentis de nous faire voir ce qu'ils peuvent faire. C'est l'occasion pour le public de rendre hommage à ces artisans qui sou-

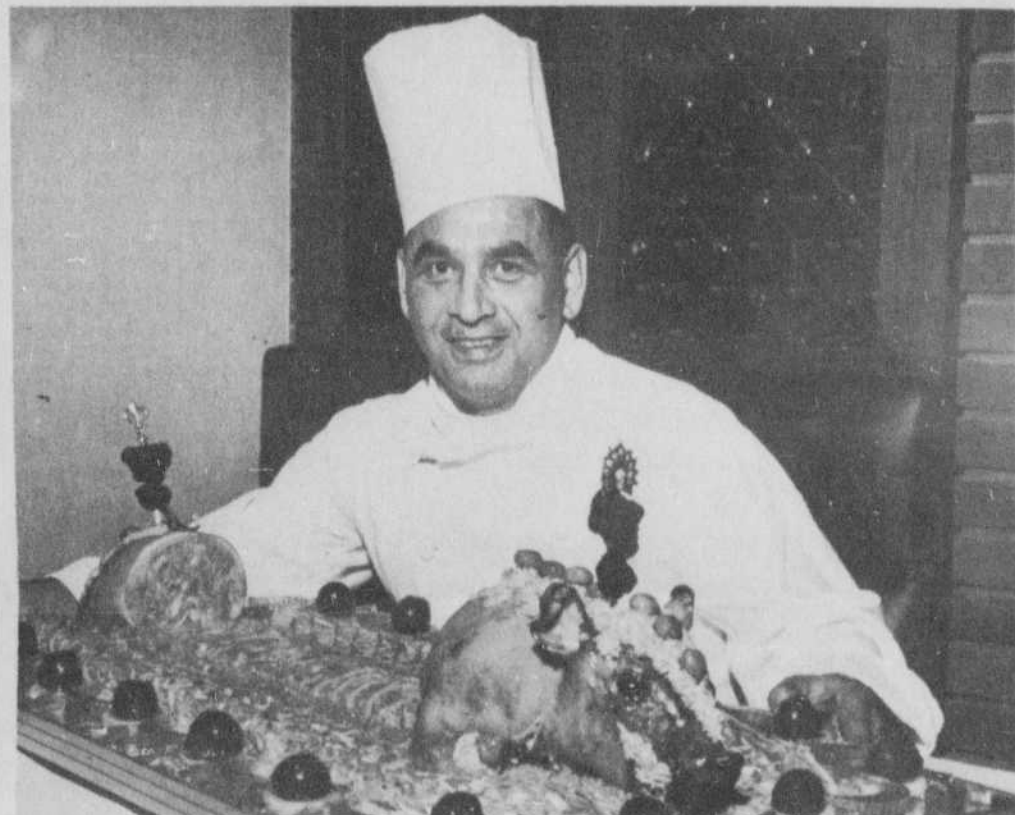


Un gâteau de mariée? Oui, mais en pâte d'amandes et accompagné d'une superbe pièce en chocolat que préside majestueusement un moine qui fera l'envie de bien des enfants.

vent travaillent dans l'ombre. Organisé par le Conseil de l'hôtellerie et de la restaura-

tion, avec la collaboration du ministère du tourisme, de la chasse et de la pêche, le salon

sera ouvert aujourd'hui, de 10h à 22h et demain, de 10h à 15h. L'entrée est gratuite.



Le chef des cuisines du Château Champlain, Christian Hitz, présente ici l'une des quinze pièces qu'il a créées à l'intention du Grand Salon culinaire qui est ouvert au public, aujourd'hui et demain 6 février. La photo montre un petit cothon de lait décoré de grosses truffes et de champignons et farci de viande de porc marinée, de truffes et de pistaches.

Les parents doivent apprendre aux jeunes
les dangers réels et fictifs des drogues

(PC) — Les trafiquants de drogues vendent certains produits impurs qui peuvent avoir des effets extrêmement toxiques, selon un membre éminent du Collège des pharmaciens du Québec. "Les usagers de la marijuana ou du LSD — drogue hallucinogène — croient acheter ces produits à l'état pur ou raffiné, a dit le Dr Auguste Mockle du collège des pharmaciens, mais au lieu de cela, ils absorbent des matières impures, lesquelles mêlées à l'effet réel de la drogue, peuvent être fort nocives à quiconque en fait usage."

Le Dr Mockle, docteur en pharmacologie de Paris, enseigne à l'université de Montréal. Père d'un fils de 16 ans, il a consacré une bonne partie de sa vie à la recherche pharmaceutique et dirigera une campagne provinciale intensive qui sera lancée en avril dans le but "d'apprendre aux adolescents et aux adultes, les dangers réels et fictifs des drogues et narcotiques."

Renseigner les jeunes

"Nous ne dirons pas aux jeunes de s'abstenir de toute drogue", a dit le Dr Mockle, mais nous tâcherons par le truchement de brochures, films, émissions de radio et de télévision, de leur apprendre exactement ce qui se produit lorsqu'on est sous l'influence de telle ou telle drogue. Il leur appartiendra ensuite de décider par eux-mêmes."

Le collège des pharmaciens a exprimé sa crainte, récemment, à la suite d'enquêtes

montrant qu'environ 10 pour cent des jeunes Canadiens de 14 à 25 ans utilisaient une drogue ou l'autre. Au Canada, le nombre d'accusations portées contre ceux qui s'adonnent aux drogues a doublé de 1967 à 68. Durant la même période, les poursuites intentées pour des délits touchant l'usage de la marijuana, ont augmenté de 15 pour cent, tandis que les délits généraux contre la loi sur les narcotiques ont augmenté de 110 pour cent. La gendarmerie fédérale révèle que l'usage illégal de drogues est devenu la cible principale de sa lutte contre le crime. Au cours de l'an dernier, la police a découvert, à Montréal seulement, 16 cas de jeunes de moins de 25 ans qui sont passés peu à peu de l'usage de drogues hallucinogènes à celui de narcotiques véritables.

Comment détecter l'usage de drogues chez les adolescents

"C'est malheureusement très difficile, a dit le Dr Mockle, de détecter l'usage de drogues chez les adolescents, même chez ses propres enfants." La difficulté de communications se dresse souvent entre parents et enfants, et c'est probablement là que le problème a pris source. Si les enfants ne peuvent dire tout à leurs parents, et je dis bien absolument tout, a précisé le spécialiste, leurs craintes, leurs tensions et leur anxiété devant ce monde en perpétuel changement peuvent les amener à expérimenter, à céder à un trafiquant qui est bon vendeur.

Si les parents trouvent un petit sachet de marijuana dans les poches des vêtements de leur fils sans que celui-ci s'en rende compte, ils ne doivent pas le faire disparaître, selon le Dr Mockle. "Les restes de sucre dans les poches de veston ou les tiroirs constituent

également un avertissement aux parents. Au lieu de confondre le fils ou la fille, qu'on se mette à les surveiller de près. Qu'on tente d'établir d'où vient la drogue et où l'adolescent prend l'argent pour se la procurer."

Comment aider les jeunes à abandonner la drogue

"Au lieu d'appeler la police, qu'on appelle le bureau des narcotiques, qui pourra peut-être trouver la source du produit et procéder à une action constructive."

"Les étudiants à qui des trafiquants offrent de la drogue à l'école devraient essayer d'en savoir plus long pour ensuite en informer immédiatement le bureau des narcotiques. Un indice peut parfois mener les enquêteurs au trafiquant et peut-être empêcher ainsi des jeunes d'être encouragés au délit par un boniment trop bien monté."

Le Dr Mockle considère toutes les drogues comme dangereuses.

"J'inclus la marijuana, que certaines gens disent inoffensive. Il faut se souvenir que la drogue change la conduite de l'individu. Lorsque quelqu'un

prend de la marijuana ou du hachisch — autre nom de la marijuana — il modifie son comportement."

La curiosité

"Il devient alors curieux de savoir au juste ce que sa conduite deviendrait sous l'influence d'une dose plus forte de cette drogue ou d'une drogue plus forte. C'est ainsi qu'on commence; on passe du LSD à la morphine ou à l'héroïne..."

"L'usager croit développer ainsi sa personnalité, se débarrasser de ses inhibitions et découvrir son "véritable" ego, alors qu'en fait, il se crée une nouvelle personnalité qui n'existe que lorsqu'il est sous l'effet de la drogue."

"Cette nouvelle personnalité passagère comprend toute une nouvelle gamme d'inhibitions, de sentiments et de complexes."

"Lorsque le drogué reprend sa condition normale, il n'est pas du tout émancipé mentalement. Il est tout simplement revenu au point de départ, mais certains dommages physiques ou mentaux, causés par une dose trop forte peuvent ruiner sa santé mentale ou même le tuer."

Plan d'amaigrissement
Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi, des livres de graisse disgracieuse! Établissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile — et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez quatre onces de Concentré Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le plan Naran. Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrou-

ver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les poudres réduisibles de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaît vite — combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

les MOTS CROISÉS du Devoir

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

Horizontalement

- 1 — Qui produit la coagulation.
- 2 — Terminer. — Marque l'accompagnement.
- 3 — Craintives. — Renforce l'affirmation.
- 4 — Pesai le contenant. l'enveloppe d'une marchandise emballée, et détalai ce poids du poids total pour obtenir le poids net. — Oter l'écale de.
- 5 — Sans inégalités. — Soigné-Adresse.
- 6 — Echantillon.
- 7 — Crochet double. — Petit instrument de musique.
- 8 — Petite rue étroite. — Etre couché.
- 9 — Conscience. — Utilise. — Trois fois.
- 10 — Dit qu'une chose n'existe pas. — Unité d'aire pour les surfaces agraires. — Ne révèle pas.
- 11 — Enrichi d'ornements. — Lieutenant.
- 12 — Mesurer au mètre. — Arrêt de la respiration.

quel on ensevelit les morts

- 3 — Stupéfaction.
- 4 — Administra. — Ote le poil. Erbum.
- 5 — Inflammation de l'uvée. — Conscience.
- 6 — Unité monétaire roumaine. — Dégouter.
- 7 — Corps simple de numéro atomique 33. — Unité monétaire d'Extrême-Orient.
- 8 — Action d'écumer. — A toi.
- 9 — Coupa — ras le poil. — Epoque. — Pied de vigne.
- 10 — Quatre. — Celui qui, à Rome, achetait et dressait les gladiateurs pour le cirque.
- 11 — Laisser abandonner. — Incrustation d'un email noir sur un fond blanc.
- 12 — Distance. — Intervalle. — Empêche d'avancer.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	IMPARTIALITE	TE										
2	NEUVAIN	CRITAI										
3	ALRAIL	SEIDER										
4	ASATIME	SENOIR										
5	NITRE	SNOR										
6	KIRKAL	BOCCAL										
7	BOVE	BOURSE										
8	ESTER	BOURSE										
9	STENOPE	ERRE										

Verticalement

- 1 — S'emparer d'un être vivant. — Mot servant à désigner une personne, un animal ou une chose.
- 2 — Vaste étendue d'un seul tenant que forme l'eau marine recouvrant le globe. — Linceul dans le-

Manger du beurre

MY COUNTRY

fabrique par

Lachance

M. ÉDOUARD

agent-manufacturier

sur rendez-vous

MEUBLES • TAPIS • DRAPERIES

Escompte 25% en gros

388-4548

suites
de la première
page

M. NIXON

ra de voir ce que les représentants de la Chine communiste auront à dire et si de nouveaux changements de son attitude ont pu se produire concernant des problèmes d'importance majeure."

La position que prendra M. Stoessel à Varsovie sera donc avant tout fonction de celle de son interlocuteur chinois.

UNILINGUISME

passage" auxquels le Québec sert de porte d'entrée au continent américain.

La SSJB

Le testament politique de Daniel Johnson sous-tend une partie du mémoire présenté hier par la Fédération des SSJB. "Il faut que le Québec soit aussi français que l'Ontario est anglais", avait proclamé le défunt premier ministre dans une conférence transmise d'un océan à l'autre le 25 septembre 1968. Me Yvon Groulx revient, au nom de son groupement, sur cette nécessité que l'Etat intervienne pour que les francophones du Québec accèdent finalement à l'égalité des chances.

"Au Québec, en matière de langue et d'éducation, c'est le laissez-faire et le libéralisme qui engendrent l'injustice et l'inégalité, tandis que la loi peut ordonner les rapports entre les collectivités linguistiques, rétablir l'équilibre et, finalement, libérer le groupe francophone de l'oppression causée par l'immense disproportion — en nombre et en puissance financière — avec la collectivité nord-américaine qui sert d'appui à la minorité anglo-québécoise". La FSSJB souligne que le groupe franco-

phone est en perte de vitesse principalement en raison de la situation dans le monde du travail, de l'industrie et du commerce.

"Les statistiques prouvent hors de tout doute que le falaciaux prétexte du libre choix de la langue d'enseignement pour tous les Québécois conduit à la minorisation graduelle de la collectivité francophone et au renversement des rapports démographiques dans un avenir plus ou moins rapproché". Une législation linguistique ne serait efficace que si elle est contraignante. Ce qui ne "brime nullement les droits fondamentaux de l'homme québécois". Pour autant que le Québec entende demeurer Etat francophone, la SSJB désire que les "Franco-Québécois se comportent en majorité chez eux et intègrent les nouveaux venus comme le fait toute majorité normale dans le monde".

M. Groulx a noté qu'il admet un régime d'exception qu'il admet pour les anglophones, en raison du contexte nord-américain, ce qui constitue un essai, une étape.

Le bill 85, loin de corriger la situation, selon la FSSJB, ne ferait que l'aggraver. Face à cette version du projet de loi, la SSJB recommande que: tout enfant d'immigrant soit tenu d'aller à l'école française publique et que toute institution d'enseignement donne à ses élèves une connaissance du français écrit et parlé avant la collation des diplômes; de plus, le comité devrait refuser le libre choix de la langue d'enseignement et couper les subsides aux commissions scolaires où les normes linguistiques ne seraient pas respectées (par exemple, si des parents francophones voulaient placer leurs enfants dans des écoles de langue anglaise).

La SSJB s'est inspirée de résolutions remontant à 10 ans, dans certains cas, pour faire son mémoire qui de plus, cite quelques passages de la Commission d'enquête (Parent) sur l'éducation au Québec.

STANFIELD

cours de la prochaine année, \$1.604.000.000, "soit 13 1/2 pour cent du budget total".

M. Caouette a ajouté que le Canada allait visiter d'autres pays, essayait de leur venir en aide et n'était pourtant pas "capable d'augmenter le niveau de vie des Canadiens".

Quant au porte-parole néo-démocrate, M. Max Saltzman, il a déclaré que tout homme d'affaires serait ahuri s'il était à la place du gouvernement. Nous attendons, a-t-il dit, le jour où un gouvernement sera aussi bien dirigé qu'une entreprise privée.

TRUDEAU

le projet de loi va au-delà des pouvoirs qui sont accordés au gouvernement central dans l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du nord britannique. Cet article de la constitution précise que l'anglais et le français peuvent être utilisés au Parlement, à l'Assemblée législative ainsi que dans les cours du Québec et du gouvernement fédéral.

Le projet de loi en question ferait du français et de l'anglais des langues officielles dans toute l'administration fédérale ainsi que dans les districts bilingues, dont la création a été recommandée par la Commission Gagnon-Dunton.

M. Trudeau a indiqué qu'il espère que les provinces apporteront plus de précisions au sujet de leurs objections, durant la conférence constitutionnelle de la semaine prochaine. Le premier ministre se refuse à croire que l'ensemble du projet de loi serait inconstitutionnel.

Plus tard au cours de la période des questions, M. Trudeau a rappelé qu'un amendement constitutionnel de 1949 empêche le gouvernement fédéral de faire unilatéralement un amendement à l'article 133 de la constitution.

M. Trudeau a également indiqué au cours de l'échange d'hier qu'il ne discutera pas isolément d'un nouveau partage des ressources fiscales mais qu'il pourrait le faire à la conférence dans la mesure où on voudrait aborder en même temps la question d'une redistribution des pouvoirs.

Il a dit que toute tentative de se limiter à de nouvelles allocations de ressources fiscales serait jugée hors d'ordre. Il a souligné que déjà, l'Acte de l'Amérique du nord britannique donne aux provinces accès aux taxes directes et indirectes.

Dans l'entourage du gouvernement on répétait hier que, de l'avis de M. Trudeau, son projet de loi est parfaitement conforme au contenu de l'article 133.

On répétait aussi que, dans l'esprit de M. Trudeau, si les Canadiens ne peuvent s'entendre sur la question des langues, il serait surprenant qu'ils y arrivent au sujet de questions beaucoup plus complexes.

Enfin, on prédisait que M. Trudeau serait aussi intransigeant devant les positions des autres provinces qu'il le fut l'an dernier, au cours de la conférence constitutionnelle, devant celles que prenait M. Daniel Johnson.

UN MILLIARD DE PLUS

nationale, \$1.8 milliard, la santé et le bien-être, \$2.1 milliards.

L'augmentation des dépenses au ministère des finances, de \$232 millions, tient à une augmentation de \$130 millions pour le service de la dette publique et de \$101 millions en faveur des transferts fiscaux aux provinces.

Le budget du ministère de la défense augmente de \$102 millions étant ainsi porté à \$1.82 milliard, et cette augmen-

tation prévoit une dépense additionnelle de \$51 millions au poste de la pension de retraite des militaires.

L'augmentation des dépenses au ministère de la santé, de \$444 millions, reflète principalement les montants prévus pour l'assurance-maladie et des dépenses additionnelles de \$65 millions au poste de l'assurance-hospitalisation et de \$48 millions à celui du régime d'assistance publique du Canada.

Un tableau des prévisions budgétaires fédérales depuis 1960-61, qui accompagne le livre bleu, montre que celles-ci ont été généralement stationnaires à \$6 milliards de 1960 à 1964, mais que depuis cette date, elles ont augmenté, sauf pour les années 1965 et 1966 où elles se sont établies à quelque \$7 milliards, de \$1 milliard par année.

Chaque nouveau budget de dépenses présente donc des chiffres records et les citoyens savent que ces dépenses, qui leur assurent des services accrus, s'accompagnent nécessairement d'augmentations des impôts qui sont elles aussi intervenues régulièrement, ces dernières années.

LES POINTS SAILLANTS

Les arts

Le budget d'exploitation du centre national des arts a été établi à \$2.500.000 pour la prochaine année par le gouvernement.

Ce centre, qui doit être inauguré le 31 mai, coûtera, d'après les prévisions, \$4.293.000 de frais d'exploitation et ses revenus se chiffreront par \$1.793.000.

De la contribution du gouvernement aux frais d'exploitation, \$1.229.000 iront aux frais d'administration et aux frais généraux, \$482.000 au Théâtre du Capricorne et à l'Orchestre du Centre et \$839.000 pour le festival d'inauguration et autres spectacles que pourrait donner par exemple le Théâtre national de Stratford.

Au budget du Centre même, \$1.786.000 figurent pour l'exploitation et l'administration générale; \$474.000 pour le Théâtre du Capricorne; \$579.000 pour l'Orchestre; \$547.000 pour le festival d'inauguration; \$392.000 pour la saison du Théâtre de Stratford et \$515.000 pour d'autres attractions.

Sans tenir compte des octrois du gouvernement et des revenus, le fédéral aura versé \$399.000 pour le festival d'inauguration, \$300.000 pour le Théâtre du Capricorne, \$182.000 pour l'Orchestre, \$215.000 pour la saison du Théâtre de Stratford et \$225.000 pour les autres attractions.

Aéroport

Où qu'il sera, le nouvel aéroport international qui doit être construit au Québec coûtera près de \$15.000.000 au gouvernement.

De cette somme, \$6.600.000 seront consacrés à l'achat

d'un terrain propice, \$5.600.000 aux premiers travaux de construction d'une aérogare et \$2.500.000 aux travaux de construction de pistes diverses.

C'est depuis l'été dernier que l'on sait qu'un nouvel aéroport doit être construit dans la région de Montréal, mais rien n'a encore été décidé sur l'emplacement de ce nouvel aéroport international.

L'aéroport de Dorval, pendant que l'on décidera de cette question épineuse, pourra faire effectuer des travaux de \$500.000 à ses pistes et à ses aires de stationnement d'avions et \$221.000 à des travaux d'expansion et de réaménagement de son poste de pompiers.

Les ports

Les installations portuaires de Montréal, Québec, Halifax et Vancouver figurent dans les prévisions budgétaires du gouvernement, au chapitre du conseil des ports nationaux.

A Québec, on prévoit dépenser \$3.000.000 cette année à l'érection de murs de soutènement le long de la rivière Saint-Charles. Ce programme d'embellissement, entrepris à parts égales par la ville de Québec et Ottawa, devrait être complété en 1971, au coût de \$16.000.000.

On a affecté aussi \$2.750.000 pour le développement des batters de Beauport, projet qui devrait être terminé l'an prochain, au coût de \$7.500.000.

Pour Montréal, on a affecté \$7.000.000 à la construction de nouveaux quais, dont un second quai pour containers et \$800.000 pour la construction de salles de toilette et de repos pour les débardeurs.

Radio-Canada

Radio-Canada, qui coûte \$7.55 à chaque Canadien cette année, coûtera \$8.30 l'an prochain, le budget de la société d'Etat ayant été porté de \$151.100.000 à \$166.000.000 pour la prochaine année fiscale.

Cette hausse comprend \$10.000.000 de plus qui seront affectés à la programmation, tandis que le service international voit son budget augmenter de \$242.000 à \$3.695.000.

Les films

La Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, qui a été récemment la cible de critiques de groupements de cinéastes, pourra disposer de \$325.000 durant l'année fiscale commençant le 31 mars 1969.

Dans les prévisions budgétaires déposées hier, cette somme est qualifiée d'octroi. La Société a été mise sur pied par le gouvernement en 1967 pour promouvoir le développement d'une industrie canadienne du long-métrage.

De ce \$325.000, \$200.000 iront aux frais d'administration et le reste aux subventions et aux prix.

Mise au point
de Robarts

Le premier ministre de l'Ontario, M. John Robarts, a déclaré hier qu'il n'appuyait pas les trois premiers ministres des Prairies qui s'opposent au projet de loi fédéral sur les langues officielles.

On a mal interprété mes paroles, a dit M. Robarts. Selon moi, il n'est pas nécessaire de contester l'aspect constitutionnel du projet de loi, mais s'il existe un doute, il faut l'éliminer, s'il existe une différence dans les interprétations légales, il faut la régler.

M. Robarts a admis avoir déclaré, lors d'une conférence de presse, que l'Ontario serait représenté devant la Cour suprême s'il y avait contestation du projet de loi mais, a-t-il conclu, je n'ai pas dit que j'appuyais la position des trois premiers ministres.

tant car elles ne peuvent pas se le permettre.

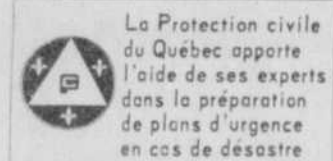
Si on considère le programme fédéral d'assurance-maladie comme un système universel et obligatoire, a poursuivi M. Leach, c'est s'exposer à faire en pure perte de grosses dépenses pour atteindre l'objectif désiré. Ce n'est pas trop demander du gouvernement qu'il examine sérieusement cette législation afin de trouver une solution de rechange plus acceptable et plus réaliste.

L'automne dernier, a dit encore M. Leach, lors de la présentation au cabinet de notre mémoire annuel sur nos principes directeurs, nous avons fait de fermes recommandations sur la lutte contre l'inflation, la compression des dépenses, l'établissement de priorités, l'état des relations du travail et le programme fiscal. Depuis lors, nous avons offert au gouvernement, à la parution du livre blanc sur la stabilité des prix, de faire connaître au grand public les faits relatifs à l'inflation, ses causes profondes, son processus, ses effets et les moyens d'y remédier.

Le conférencier a ensuite lancé un appel au rétablissement de l'équilibre entre le pouvoir de négociation des employeurs et celui des syndicats, tant dans le secteur privé que dans le secteur public.

Les progrès que nous réaliserons au cours de l'année dépendront en grande mesure des relations entre patrons et ouvriers, a-t-il prédit. Les chefs d'entreprise, les syndicats et le gouvernement doivent venir s'asseoir autour de la table de négociation et ils doivent comprendre qu'il nous faut cesser de se regarder les uns les autres comme des ennemis si nous voulons maintenir la prospérité du Canada.

M. Leach a conclu sa cause en prédisant que l'année 1969 sera peut-être une bonne année si la collectivité d'affaires, le gouvernement, les syndicats et le public en général acceptent de leur propre gré de prendre leurs responsabilités et d'agir en conséquence.



La Protection civile du Québec apporte l'aide de ses experts dans la préparation de plans d'urgence en cas de désastre

Le président de la CdeC du Canada

S'il veut remédier à l'inflation,
Ottawa devra établir ses priorités

L'inflation et les dépenses excessives du gouvernement vont de pair, a déclaré hier le président de la Chambre de commerce du Canada, M. Searl Leach, invité à prendre la parole devant ses collègues de la Chambre de commerce du district de Montréal.

Pour remédier à cet état de choses, a-t-il ajouté, il faudrait qu'Ottawa resserre les cordons de sa bourse et établisse des priorités dans les programmes qu'il entreprend.

Parlant de la responsabilité du gouvernement en matière d'inflation, M. Leach a rappelé qu'il n'avait rien fait de plus dans les récents budgets que de s'efforcer de réduire le taux d'accroissement an-

nuel de ses dépenses sans essayer de les abaisser en partant de leur niveau de l'année précédente.

Pour résorber son dernier déficit, Ottawa se propose de transférer aux provinces les programmes sociaux dont le budget est incontrôlable, ce qui n'est pas une mesure anti-inflationniste, mais un simple transfert de dépenses qui, au lieu d'être effectuées par Ottawa, le seront par les provinces.

Le programme d'assurance-maladie, par exemple, a dit M. Leach, est un programme générateur de dépenses massives, imposé à de nombreuses provinces qui n'en veulent pas pour l'in-

Congrès des affaires québécoises
à l'université LavalSaisir les traits de
la société technologique

Le quatrième Congrès des affaires québécoises, qui débute aujourd'hui à l'université Laval, cherchera à saisir les traits de la "société technologique" dans le Québec d'aujourd'hui.

"Le Québec et l'ère technologique", tel est le thème proposé à la réflexion des participants, à la suggestion des étudiants de la faculté des sciences. Le congrès tentera d'approfondir ce thème sous quatre éclairages particuliers: celui de la sociologie, celui

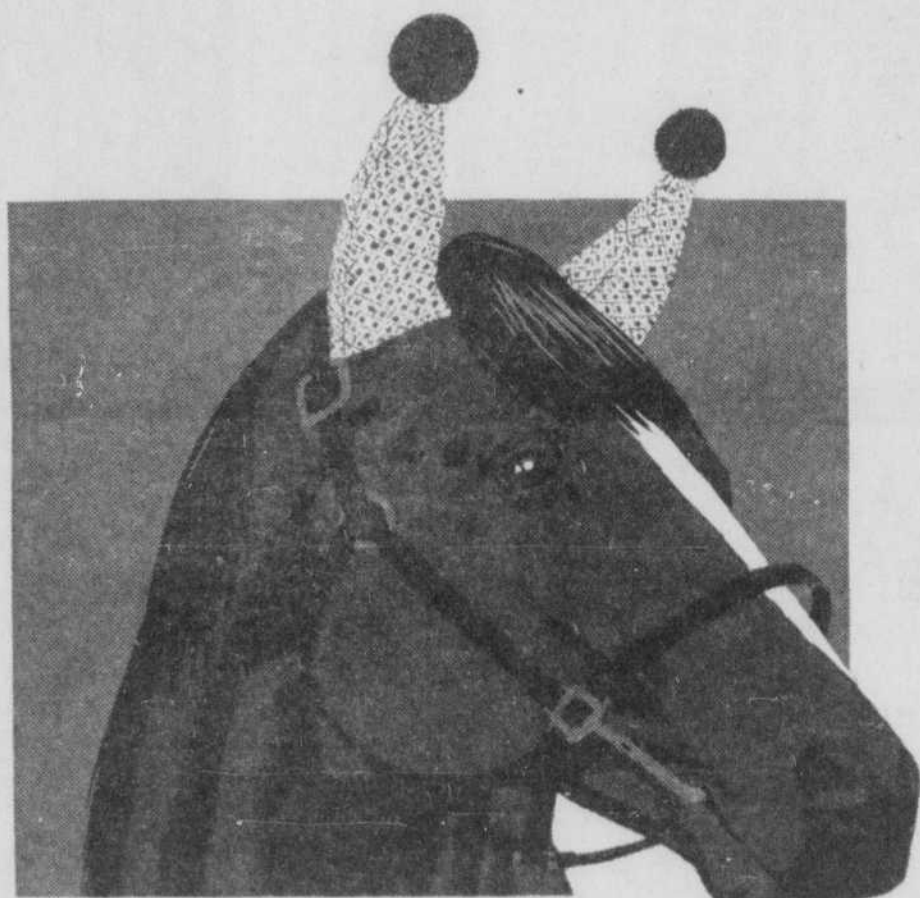
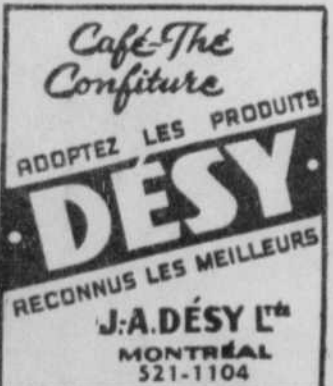
de l'économie, celui de l'industrie et celui de la science.

Une demi-journée sera consacrée, d'ici vendredi, à l'étude de chacun de ces sous-thèmes. Diverses personnalités du Québec et de l'étranger exposeront leurs vues sur le sujet et échangeront avec les participants.

Au nombre des invités: MM. Gérard Filion, Jean-Paul LeFebvre, Jean-Réal Cardin, Gérard Dion, Marcel Pepin, Roland Parenteau, Robert Bourassa, André Maréchal, Lionel Boulet et Paul D. Normandeau.

Le programme indique quelques champs de recherche, l'influence des communications sur la population, la situation du Québec dans le domaine de la concurrence technologique, le rôle du syndicalisme et de l'entreprise dans la société nouvelle, et les perspectives d'une politique scientifique au Québec.

Le congrès débute ce soir par un banquet au Holiday Inn et se poursuit demain et vendredi au pavillon Vachon.



Quebec
sait
faire

ou

de l'importance dans l'économie québécoise des cache-oreilles fabriqués au Québec pour chevaux pur-sang.

Aimable lecteur, suivez-nous bien... Le propriétaire du pur-sang illustré ci-haut a payé ces cache-oreilles \$5 à la dame de Sainte-Rose qui les a tricotés... La dame de Sainte-Rose a donné ce \$5 en échange d'espadrilles fabriquées à Saint-Jérôme par un jeune ouvrier... Le jeune ouvrier a dépensé \$40 de son salaire de fabricant d'espadrilles pour s'acheter un paletot d'hiver cousu par un tailleur de Montréal-Nord... Le tailleur de Montréal-Nord a appliqué ce \$40 à la somme nécessaire pour acheter des briques, fabriquées à Deschambault, et agrandir sa boutique... La manufacture de briques faisant de bonnes affaires, son contremaître a pu offrir à sa femme un manteau de castor du Québec... Vers le même temps, le marchand de fourrures avait expédié en France et en Allemagne quelques dizaines de ses plus beaux manteaux et étoles de vison et de castor... Le profit qu'il en a tiré lui a permis de commander un nouveau mobilier fabriqué par des ébénistes de Deauville... L'un des ébénistes en a profité pour ouvrir une nouvelle succursale à Val d'Or et donner du travail à vingt Québécois... Ces vingt Québécois ont dépensé leur nouveau salaire à l'achat d'aliments que vous produisez ou mettez en conserve, ou de pneus que vous fabriquez, ou de costumes taillés dans des étoffes que vous tissez, ou de chaussures que vous cousez, ou de maisons que vous construisez, ou d'automobiles que vous assemblez... Ce qui vous permettra un jour ou l'autre — qui sait? — d'être propriétaire d'un cheval qui aura sans doute besoin de cache-oreilles tricotés au Québec... Et la roue continue de tourner...

achetez
du Québec
d'abord



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC